



Bulletin Officiel

N°7433 Jeudi 28 août 2025

www.cmf.tn30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE IMMOBILIERE TUNISO-SAUDIENNE -SITS- INITIEE PAR LA SOCIETE PARTNER INVESTMENT SARL AGISSANT DE CONCERT AVEC LA SOCIETE FOUNDERS CAPITAL PARTNERS

3

LANCEMENT DE L'UTILISATION DE L'APPLICATION INFORMATIQUE DEDIEE A LA DECLARATION DES AVOIRS NON RECLAMES

VICES PAR LES ARTICLES 43 A 48 DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2025

9

DECISION DE SANCTION DISCIPLINAIRE DU COLLEGE DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

11

PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION

A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

14

AVIS DES SOCIETES

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

16

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 19/08/2025)

ANNEXE II

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

- BTK LEASING SUBORDONNE 2025-1

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

- EMPRUNT OBLIGATAIRE - DAAM 2025-1

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2025

- ATTIJARI BANK
- SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS - SOTUMAG

ANNEXE IV

SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2024

- FCC BIAT CREDIMMO 1
- FCC BIAT CREDIMMO 2

ANNEXE V

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 JUIN 2025

- FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
- FIDELITY SICAV PLUS

AVIS DU CMF

Offre Publique d'Achat -OPA-

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Simplifiée
sur les actions de la Société Immobilière Tuniso-Saoudienne -SITS-
initiée par la société Partner Investment SARL agissant de concert avec
la société Founders Capital Partners**

Par décision n° 27 du 06 août 2025, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique d'Achat Simplifiée initiée par la société Partner Investment SARL agissant de concert avec la société Founders Capital Partners, et visant les actions qu'elles ne détiennent pas dans le capital de la Société Immobilière Tuniso-Saoudienne -SITS- et ce, dans le cadre de l'article 155 et suivants du Règlement Général de la Bourse.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE**1- Identité de l'initiateur :**

La société Partner Investment SARL agissant de concert avec la société Founders Capital Partners est l'initiateur de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée. La société Partner Investment SARL se déclare unique acquéreuse des actions mises en vente lors de la réalisation de l'opération.

2- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

La société d'intermédiation en bourse MAC SA, sis à Green Center, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac -1053 Tunis-, représentée par son Directeur Général Monsieur Mourad BEN CHAABANE est l'établissement présentateur du projet d'OPA simplifiée et chargée de la réalisation de l'opération. La société d'intermédiation en bourse garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sous-indiquées.

3- Nombre de titres détenu par l'initiateur de l'offre :

La société Partner Investment SARL, l'initiateur de l'OPA simplifiée, agissant de concert avec la société Founders Capital Partners, détient **13 683 716 actions SITS**, représentant **87,72%** du capital de ladite société.

4- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette offre, la société Partner Investment SARL, agissant de concert avec la société Founders Capital Partners vise l'acquisition de **1 916 284 actions SITS** représentant **12,28%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre.

5- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **3,000 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

6- Méthodes d'évaluation et éléments retenus pour l'appréciation du prix du titre de la société visée :

Les éléments d'appréciation du prix de l'Offre ont été préparés par la société d'intermédiation en bourse MAC SA pour le compte de l'Initiateur, sur la base d'informations et d'indications transmises par la SITS.

A- MÉTHODOLOGIE

L'évaluation des actions SITS a été effectuée sur la base des états financiers individuels 2024 et des informations prévisionnelles établies sur la période 2025-2029. L'évaluateur a eu recours à plusieurs méthodes d'évaluation et en a retenu quatre, qu'il a jugé les plus pertinentes.

B- MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUES

- Méthode des Discounted Cash Flow
- Méthode de la rentabilité
- Méthode des multiples boursiers

D- VALORISATION DU TITRE SITS :

➤ Principales hypothèses de prévisions retenues

❖ Chiffre d'affaires

- La société prévoit une croissance annuelle de 8% de son chiffre d'affaires, qui passerait de 5 009 mDT en 2024 à 14 248 mDT en 2029.
- La croissance du chiffre d'affaires est principalement attribuable à la commercialisation des projets Zahret Soukra 1, Zahret Soukra 2 et Luxoria Jardins de Carthage pour la période prévue.

❖ Achats consommés

- Les achats consommés sont essentiellement composés des coûts liés aux projets mis en vente.
- L'augmentation des achats consommés est estimée à 8% sur la période 2025-2029.

❖ Charges du personnel

- Les charges de personnel ont été estimées sur la base des réalisations de l'exercice 2024 et en tenant compte d'une augmentation annuelle de 6% sur la période de projection 2025-2029.

❖ Autres charges d'exploitation

- Les autres charges d'exploitation regroupent les services extérieurs, les impôts et taxes liés à ces services ainsi des jetons de présence. Elles ont été estimées sur la base de la moyenne réalisée sur la période 2023-2024 avec un taux de croissance annuel moyen de 9%.
- L'hypothèse de l'augmentation des autres charges d'exploitation en 2026 et 2027 est justifiée par l'augmentation des autres services extérieurs liés à la mise en vente des nouveaux projets Zahret soukra 2 et Luxoria aux Jardins de Carthage.

❖ Dotations aux amortissements et aux provisions

- Les dotations aux amortissements sur la période de projection regroupent les amortissements des immobilisations existantes au 31 décembre 2024 et les amortissements des nouvelles immobilisations prévues durant la période 2025-2029.

❖ Résultat net :

- Suite à l'amélioration significative de son chiffre d'affaires et à la maîtrise de ses charges d'exploitation, le résultat net de la société passerait de 1 035 mDT en 2024 à 2 732 mDT en 2029, soit une croissance annuelle de 9%.

➤ **Choix des paramètres et calcul du coût moyen pondéré du capital (Le CMPC ou WACC)**

	Valeur	Commentaire
Taux sans risque	9,50%	Correspondant au taux BTA 9,50% de 2035 telque publié au bulletin officiel de Tunisie Clearing du 27/06/2025.
Prime de risque	9%	La prime de risque retenue en tenant compte de la dégradation de la notation souveraine de la Tunisie ainsi que des primes utilisées lors des dernières IPO.
Fonds propres au 31/12/2024	43 888	
Dette nette au 31/12/2024	6 201	
Gearing	14,13%	
Beta désendetté	0,51	Le Béta désendetté des sociétés opérant dans le secteur « Real estate» dans les pays émergeants tel que publié sur le plateforme Damodaran s'élève à 0,51.
Beta endetté	0,57	
Taux d'impôt	23%	
Coût des fonds propres	14,59%	
Coût brut de la dette	10,50%	
Coût de la dette net d'IS	8,09%	
WACC	13,78%	

➤ **Récapitulatif de l'évaluation de la valeur SITS :**

Méthodes	Valorisation (en mDT)
DCF	18 329
Méthode de la rentabilité	19 839
La méthode des Multiples boursiers	13 137

L'Initiateur propose un prix unitaire de **3,000 dinars l'action, soit une valorisation totale de 46 800 mDT.**

7- But de l'offre :

Rachat de la totalité des actions SITS dans le but d'atteindre un taux de participation d'au moins 95% dans le capital de ladite société, seuil minimum exigible par la réglementation en vigueur pour lancer une Offre Publique de Retrait, en vue de la radiation de la société de la cote de la Bourse et son déclassement de la catégorie des sociétés faisant appel public à l'épargne.

A la date du 29/07/2025, la société Partner Investment SARL détient, de concert avec la société Founders Capital Partners, **13 683 716 actions SITS**, représentant **87,72%** du capital de la société SITS.

8-Intentions de l'initiateur de l'offre pour les douze mois à venir :

➤ **Politique industrielle :**

La société Partner Investment SARL n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique industrielle de la SITS.

➤ **Politique financière :**

La société Partner Investment SARL n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique financière de la SITS.

➤ **Politique sociale :**

La société Partner Investment SARL n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique sociale de la SITS.

9- Accords et liens entre l'initiateur et la société visée :

L'initiateur de l'offre est l'actionnaire de référence de la société SITS. Il détient seul **83,08%** de la société visée.

10- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA simplifiée est valable du **11 août 2025** au **09 septembre 2025 inclus**.

La cotation en bourse des actions SITS sera reprise à partir du **11 août 2025**.

11- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'offre :

A- TRANSMISSION DES ORDRES :

L'OPA simplifiée est réalisée par achats sur le marché des actions SITS, par l'initiateur, pendant la période de validité de l'offre, aux conditions fixées par le présent avis. Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, présenter leurs titres à la vente auprès d'un intermédiaire en bourse de leur choix, au plus tard avant la clôture de la séance de bourse du **09 septembre 2025**.

B- DÉCLARATION DES RÉSULTATS :

A l'expiration du délai de validité de l'offre, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel du CMF et de la BVMT.

C- MODALITÉS DE RÈGLEMENT-LIVRAISON :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation relative aux négociations sur le marché central.

D- COTATION EN BOURSE :

Si à l'issue de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée, la société Partner Investment SARL viendrait à détenir, directement ou indirectement ou de concert, au moins 95% des droits de vote de la société SITS, elle sera tenue, soit de rediffuser dans le public le nombre de titres nécessaire à l'établissement d'un marché au cas où elle demanderait le maintien de la cotation des titres de la société visée, soit de déposer un projet d'Offre Publique de Retrait visant la totalité du reste du capital qu'elle ne détiendrait pas.

II- Note d'information produite par la société visée :

1- Responsable de la note d'information :

M. Adnen BETAIB : Directeur Général de « Société Immobilière Tuniso-Saoudienne -SITS »

2- Renseignements relatifs à la société visée :

A-RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Dénomination de la société Société Immobilière Tuniso-Saoudienne -SITS-

Siège social : International City Center I, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord, Tunis

Téléphone : 70 728 728

Fax : 70 728 740

Forme juridique : Société anonyme

Législation de l'émetteur : La société SITS est régie par le Code des Sociétés Commerciales et le

Code des Incitations aux Investissements.

Date de constitution : 24/04/1985.

Durée : 99 ans

Nationalité : Tunisienne

Numéro d'inscription sur le registre national des entreprises : 0031459E

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

Objet social (article 3 des statuts):

La société a pour objet :

- Entreprendre toutes activités se rapportant à la promotion immobilière, comprenant notamment l'acquisition, la vente, la location, la construction et l'aménagement des biens immobiliers destinés à l'habitation, à l'administration, au commerce, au tourisme ou à toute autre destination, en Tunisie ou à l'étranger.
- Réaliser le lotissement, l'aménagement et l'équipement des terrains destinés à l'habitation, à l'administration ou à toute autre destination, commerciale ou touristique sans aucune restriction.
- Acquérir, vendre, construire, démolir, installer, aménager, gérer ou louer tous biens construits ou non construits, ainsi que tous fonds de commerce et équipements et toute entreprise industrielle ou commerciale.
- Constituer toutes sociétés et souscrire toutes participations.
- Acquérir tous biens mobiliers ou immobiliers, et acquérir ou importer tous biens, installations, équipements ou outils nécessaires.
- En général, Réaliser toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou foncières en rapport directement ou indirectement avec l'objet social de la société ou tout autre objet similaire ou complémentaire.

b- Administration, direction et contrôle :

➤ **Conseil d'administration :**

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat ⁽¹⁾
M. Abdeltif MECHAAL	Président	Lui-même	2024-2026
Founders Capital Partners	Membre	M. Ahmed HAMMAMI	2024-2026
AL Saedan Rael Estate	Membre	M. Ahmed BEN SAIDANE	2024-2026
Poulina Group Holding	Membre	M. Mhamed BEN MAHMOUD	2024-2026
Partner Investment	Membre	M. Thammour KOUBAA	2024-2026
Capital Business Investissement	Membre	M.Ali GUIDARA	2024-2026

(1) mandat renouvelé par l'AGO du 14/06/2024

➤ **Direction :**

M^r Adnen BETAIB : Directeur Général de la SITS. Son mandat a été renouvelé par le Conseil d'Administration du 14/06/2024 pour une période de 3 ans.

➤ **Contrôle :**

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Commissariat Management Conseil – CMC- représentée par Monsieur Cherif BEN ZINA	2, Rue 7299 – Manar II, 2092 Tunis - Tunisie	2024-2026 ^(*)
	Tél : +216 71 880 933/71 887 294	
	Fax : +216 71 872 115	
International Auditing and Consulting – IAC- représenté par Monsieur Najib DHIAB	Sana Business center — Centre Urbain Nord –1082 Tunis - Tunisie	2022-2024 ^(**)
	Tél : +216 71 882 562/ 71 822 572	
	Fax : +216 71 882 652	

(*) mandat renouvelé par l'AGO du 14/06/2024

(**) mandat renouvelé par l'AGO du 15/04/2022

c- Renseignements concernant le capital :

- **Le nombre total des droits de vote :** 15 600 000
- **Le nombre total des titres :** 15 600 000
- **Le nombre d'actionnaires à la date du 29 juillet 2025 :** 375 actionnaires
- **Structure du capital de la SITS au 29 juillet 2025 :**

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Groupe initiateur	13 683 716	87,72%	13 683 716	87,72%
SOCIETE PARTNER INVESTMENT	12 960 249	83,08%	12 960 249	83,08%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	723 467	4,64%	723 467	4,64%
Autres	1 916 284	12,28%	1 916 284	12,28%
Total	15 600 000	100,00%	15 600 000	100,00%

d- Situation financière de la société :**- Etats financiers individuels de la société SITS arrêtés au 31 décembre 2024 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n°7364 du 19 mai 2025.

- Etats financiers consolidés du Groupe SITS arrêtés au 31 décembre 2024 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n°7364 du 19 mai 2025.

- Indicateurs d'activité trimestriels de la société SITS relatifs au 1^{er} trimestre 2025 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7348 du 24 avril 2025.

- Indicateurs d'activité trimestriels de la société SITS relatifs au 2^{ème} trimestre 2025 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7413 du 30 juillet 2025.

-Dénomination et siège social des entreprises comprises dans la consolidation :

Dénomination	Siège social
Société Immobilière Tuniso-Saoudienne - SITS -	International City Center I, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord, Tunis
International City Center -ICC-	International City Center I, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - Tunis

- Principes de consolidation appliqués :

(Cf la note n° 2 aux états financiers consolidés)

بلاغ هيئة السوق المالية

في إطار مواصلة جهود هيئة السوق المالية لتذكير المؤسسات المعنية بأحكام الفصول 43 الى 48 من القانون عدد 48 لسنة 2024 الخاص بقانون المالية لسنة 2025، بمختلف الالتزامات المحمولة عليها بموجب هذه الأحكام، وذلك كما جاء ببلاغ الهيئة الصادر بتاريخ 7 ماي 2025، المتعلق بواجبات التصريح والاعلام والتحويل الخاصة بتصفية المبالغ المالية والإيداعات وحسابات الأوراق المالية والمستحقات التي لم تتم المطالبة بها لفائدة الدولة.

تعلم هيئة السوق المالية وسطاء البورصة والبنوك والشركات المصدرة للأوراق المالية أو الوسطاء المرخص لهم المفوضين، وكل شخص معني بواجبات التصريح والاعلام والتحويل المنوطة بعهدتهم طبقاً لأحكام الفصول المذكورة، أنه قد تم تركيز تطبيق إعلامية خاصة بعمليات التصريح والتحويل، وبجاهزية هذه التطبيق للاستعمال من قبل المؤسسات المعنية ابتداءً من **1 جويلية 2025**.

ويمكن الولوج إلى هذه التطبيق واستعمالها عبر الرابط الإلكتروني <https://jibaya.tn> ، وذلك باعتماد كراس الشروط المذكور بالصفة الخاصة بالتصريح.

وتدعو الهيئة كافة المؤسسات المعنية إلى اتخاذ التدابير اللازمة لاعتماد هذه التطبيق لإيداع التصاريح في الآجال القانونية، وتفادي أي تأخير أو إخلال بالواجبات المحمولة عليها بمقتضى القانون.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Dans le cadre de la poursuite de ses efforts de sensibilisation des établissements concernés par les dispositions des articles 43 à 48 de la loi n° 2024-48 du 9 décembre 2024, portant loi de finances pour l'année 2025, et en continuité avec le communiqué du CMF en date du 7 mai 2025 relatif aux obligations de déclaration, d'information et de transfert des montants, dépôts, comptes titres et avoirs non réclamés au profit de l'État,

Le Conseil du Marché Financier, informe l'ensemble des intermédiaires en bourse, des banques, des sociétés émettrices de valeurs mobilières, des intermédiaires agréés mandatés, ainsi que toute personne concernée par lesdites obligations, qu'une application informatique dédiée aux opérations de déclaration et de transfert susvisés, a été mise en place par les services de l'administration fiscale, et qu'elle est désormais opérationnelle et **accessible à compter du 1er juillet 2025**.

Cette application est disponible via le lien <https://jibaya.tn>, et son utilisation s'effectue conformément au cahier des charges prévu dans la rubrique dédiée à la déclaration.

Le CMF invite l'ensemble des établissements concernés par lesdites dispositions, à prendre les mesures nécessaires pour l'adoption de cette plateforme, pour le dépôt de leurs déclarations afin de se conformer à leurs obligations dans les délais impartis et d'éviter tout retard ou manquement aux dispositions prévues par la loi.

هيئة السوق المالية
بلاغ مختصر
حول القرار التأديبي الصادر عن مجلس هيئة السوق المالية بتاريخ
18 جوان 2025 في حق:
حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة
"التونسية السعودية للاستثمار TSI"

انعقد مجلس هيئة السوق المالية في جلسة تأديبية يوم الاربعاء 18 جوان 2025 بمقر الهيئة على الساعة الثانية بعد الزوال للنظر في الأفعال المنسوبة للسيد حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" طبقاً لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية.

وحيث عاين مجلس الهيئة عدم حضور السيد حافظ السبع، الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" أمام المجلس رغم توجيه الاستدعاء إليه بصفة رسمية، في 05 جوان 2025 وهو ما منحه أجل يفوق الحد الأدنى القانوني ويكفل بصفة فعلية حق الدفاع وتمكينه من الاطلاع على الملف وإعداد الردود والملاحظات الضرورية. وهو سلوك دأب عليه حيث تعذر سابقاً سماعه من قبل مصالح الهيئة خلال أعمال البحث والتحقيق رغم توجيه أربع (04) استدعاءات رسمية له:

- الاستدعاء الأول بتاريخ 21 أبريل 2025 للحضور يوم 23 أبريل 2025، وقد ورد على الهيئة بتاريخ الجلسة مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" مرفقة بشهادة طبية مؤرخة في 22 أبريل 2025 تفيد أنّ السيد حافظ السبع يتمتع براحة مرضية لمدة أربعة أيام؛

- الاستدعاء الثاني بتاريخ 23 أبريل 2025 للحضور يوم 28 أبريل 2025، وقد تلقت الهيئة بتاريخ 28 أبريل 2025 مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" تفيد بأنّ المعني بالأمر يتمتع بعطلة بثلاثة أيام ابتداء من ذلك التاريخ، مع طلب تأجيل السماع؛

- الاستدعاء الثالث بتاريخ 28 أبريل 2025 للحضور يوم 2 ماي 2025، وقد ورد على الهيئة في ذات اليوم ردّ إلكتروني من السيد حافظ السبع يقترح فيه إجراء اللقاء عن بعد عبر تقنية التواصل المرئي؛

- الاستدعاء الرابع بتاريخ 28 أبريل 2025، طلبت فيه الهيئة من المعني مدها بعنوانه الشخصي وتحديد تاريخ لاستقبال فريق البحث، بما يضمن حسن سير أعمال التحقيق واحترام حق الدفاع. غير أنّه، ورغم مرور الآجال القانونية، لم ترد على الهيئة أيّ إجابة من السيد حافظ السبع أو من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" بخصوص الحضور أو تحديد موعد لمباشرة السماع من قبل مصالح الهيئة.

وحيث إزاء هذه الممارسات المتكررة، والتي تعدّ من قبيل العرقلة المتعمّدة لأعمال أعوان الهيئة ولإجراءات البحث والتحقيق، تمّ تحرير محضر في الغرض وإيداع شكاية جزائية ضد المعني استناداً إلى أحكام الفصل 84 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994.

وحيث إثر استيفاء الإجراءات وبعد المفاوضة القانونية لأعضاء مجلس الهيئة وحصول الأغلبية المنصوص عليها بالفصل 49 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ

في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية اعتبر المجلس الأفعال التالية المنسوبة إلى السيد حافظ السبع الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" ثابتة في حقه:

الأفعال الثابتة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- عدم الحرص على احترام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" القواعد الاحتياطية وهو ما يشكل مخالفة للأحكام الفصل 87 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في 1 نوفمبر 1999 والمتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة وأحكام القرار العام عدد 6 لهيئة السوق المالية بتاريخ 24 أبريل 2000 في ظل عجزها المتواصل عن توفير أموال ذاتية تغطي المخاطر منذ سبعة أشهر وهو ما يجعلها عرضة لإجراء سحب المصادقة طبقاً لأحكام الفصل 23 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإستيلاء على مبالغ مالية راجعة لحرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" واستعمال أموالهم في خرق صريح لواجب الأمانة المنصوص عليه ضمن الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 ولأحكام الفصلين 57 و 79 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإخلال بواجبات التصرف بأمانة وعدم انحياز والحرص على تقديم مصالح حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" على مصالحه الخاصة والعمل على تفادي تضارب المصالح واحترام مصداقية السوق المنصوص عليها بموجب أحكام الفصلين 73 و 76 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب بذل العناية والحرص المنتظرين من شخص محترف ومتمكن موضوع في نفس الظروف في خرق لأحكام الفصل 74 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب حسن إعلام حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" قبل وبعد إنجاز عمليات لفائدتهم في مخالفة لأحكام الفصلين 51 و 54 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب اتخاذ التدابير اللازمة لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح في خرق لأحكام الفصول 107 و 108 و 115 و 116 و 117 و 140 من القانون الأساسي عدد 26 لسنة 2015 المؤرخ في 7 أوت 2015 المتعلق بمكافحة الإرهاب ومنع غسل الأموال كما تم تنقيحه وإتمامه بمقتضى القانون الأساسي عدد 9 لسنة 2019 المؤرخ في 23 جانفي 2019 وأحكام الفصل 50 مكرر من النظام الأساسي لوسطاء البورصة، وكذلك أحكام الفصول 3 و 4 و 6 و 6 و 7 و 8 و 11 و 14 و 20 و 26 من الترتيب الصادر عن هيئة السوق المالية المتعلق بضبط التدابير التطبيقية لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح،

- إنجاز عمليات نقل ملكية أسهم خلافا للصيغ القانونية في مخالفة لأحكام الفصل 70 من القانون عدد 117 لسنة 1994،
- الإخلال بالقواعد المنظمة لنشاط التصرف في محافظ أوراق المالية لفائدة الغير ومؤسسات التوظيف الجماعي في علاقة بوجود إخلالات ونقائص في سياسة الاستثمار وإنجاز عمليات مباشرة بين الحسابات المتصرف فيها في خرق لأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 المؤرخ في 18 أكتوبر 2005 والمتعلق بتدعيم سلامة العلاقات المالية ولأحكام الفصول 17 و52 و111 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلقة بمؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية وبالتصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير،
- ممارسة نشاط إدارة حسابات سندات الخزينة بدلا عن مؤسسات القرض وهو ما يشكل مخالفة صريحة لأحكام الفصل 16 من الأمر عدد 2728 لسنة 2001 المؤرخ في 20 نوفمبر 2001 والمتعلق بضبط شروط ترسيم الأوراق المالية والوسطاء المرخص لهم في مسك حسابات الأوراق المالية الذي ينص في فقرته الثانية على ما يلي: "وتتولى مسك وإدارة حسابات الأوراق المالية القابلة للتداول بالأسواق الخاضعة لسلطة البنك المركزي التونسي مؤسسات القرض دون سواها." ولأحكام الفصل 3 من المنشور عدد 10 لسنة 2005 المتعلق بمسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وسندات الخزينة الذي ينص على أنه "تتولى مؤسسات القرض دون سواها مسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وحسابات سندات الخزينة"، ولأحكام الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 الذي ينص على أن "وسطاء البورصة والعاملون تحت إمرتهم ملزمون بالمحافظة على السر المهني وعليهم أن يتصرفوا بأمانة وعدم انحياز، مراعين تقديم مصالح حرفائهم على مصالحهم الخاصة." ولأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 ولأحكام الفصول 51 و54 و73 و74 و76 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر.

قرار مجلس الهيئة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- قرر مجلس هيئة السوق المالية بالإجماع طبقا لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية تسليط العقوبة التالية:
- التوقيف النهائي والكلي للسيد حافظ السبع عن ممارسة النشاط وسحب مصادقة الهيئة المسندة له لممارسة مهام رئيس مدير عام شركة وساطة بالبورصة.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكّر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للتراتب الجاري بها العمل، وبالأخص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	128,762	128,783
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	180,231	180,250
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	142,702	148,551	148,573
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	162,230	162,257
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	153,590	153,612
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	159,883	159,912
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	145,960	145,979
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	59,837	59,848
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	44,177	44,185
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANTIT	BH INVEST	06/07/09	143,750	150,078	150,103
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	131,520	131,542
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	131,185	131,209
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GREE	07/05/07	108,189	113,145	113,166
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	105,072	105,090
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	106,054	106,073
16	ATTUARI PREMIUM SICAV	ATTUARI GESTION	08/08/25	-	100,165	100,176
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
17	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	22,121	23,018	23,022
18	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	159,840	159,856
19	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	152,264	152,266
20	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,559	14,560
21	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	222,384	222,421
22	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	124,757	124,774
23	ATTUARI FCP OBLIGATAIRE	ATTUARI GESTION	23/08/21	125,088	130,390	130,413
24	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	18,206	18,209
25	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	115,913	115,933
26	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	111,092	111,117
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
27	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,457	2,460
SICAV MIXTES						
28	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	82,380	82,414
29	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	169,289	169,387
30	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	130,173	130,234
31	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	136,796	136,818
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
32	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	185,057	185,692
33	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	678,172	679,869
34	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	152,998	152,953
35	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	209,746	210,229
36	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	133,912	134,284
37	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	180,296	180,568
38	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	211,771	212,460
39	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	193,303	193,899
40	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	33,505	33,589
41	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	114,532	114,550
42	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,320	1,321
43	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,427	1,429
44	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	-	103,755	104,122
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
45	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 879,816	2 879,972
46	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	321,443	323,436
47	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,959	3,990
48	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,427	3,447
49	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	58,434	56,259
50	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,555	1,557
51	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,522	1,535
52	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,588	1,602
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	20,254	20,287
54	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	16,173	16,037
55	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	20,990	21,011
56	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	6 336,029	6 313,851
SICAV ACTIONS						
57	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	105,131	127,120	127,517
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
58	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,718	1,720

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
59 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	114,248	113,202	113,218
60 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,013	100,469	100,488
61 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,949	107,170	107,190
62 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	107,369	104,757	104,772
63 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,029	111,116	111,128
64 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,635	106,373	106,391
65 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,621	102,959	102,974
66 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	109,900	107,926	107,944
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	110,285	107,466	107,484
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	108,149	105,590	105,605
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	105,683	105,701
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,862	104,384	104,403
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,373	108,846	108,862
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,425	104,226	104,243
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	105,697	105,696
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,492	108,475	108,491
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	103,679	103,696
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	115,670	114,914	114,933
77 FCP HELION MONED	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	107,952	106,576	106,575
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	112,925	110,914	110,933
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	106,527	106,533
80 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 083,461	1 046,576	1 046,688
81 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 779,263	10 572,561	10 573,311
82 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	105,974	105,048	105,075
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
83 FCP HELION SEPTIM *	HELION CAPITAL	07/09/18	30/05/25	7,197	111,308	108,966	En liquidation
84 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	107,643	106,107	106,299
85 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	-	100,757	100,926
SICAV MIXTES							
86 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	69,397	74,869	74,886
87 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	121,639	145,840	146,815
88 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	17,981	17,971	17,981
89 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	372,137	372,985
90 STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 470,331	2 805,899	2 817,310
91 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,738	68,546	68,687
92 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,724	54,641	54,651
93 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	115,344	115,363
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
94 FCP IRADETT 50 *	AFC	04/11/12	22/05/25	0,104	11,126	En liquidation	En liquidation
95 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	17,949	20,892	20,919
96 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	19,243	21,241	21,304
97 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	16,771	18,277	18,334
98 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	104,941	106,141	106,620
99 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	92,115	92,368
100 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	97,661	97,924
101 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	120,260	120,426
102 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	116,999	117,237
103 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	14,466	14,502
104 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	120,357	120,819
105 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	84,284	96,710	96,869
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
106 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	15/05/25	2,868	97,168	114,634	116,086
107 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	128,126	135,303	135,383
108 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	184,706	186,099
109 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	164,061	174,376	175,068
110 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	220,308	232,153	232,826
111 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	202,935	211,210	211,745
112 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	199,122	207,410	207,708
113 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	29,858	34,396	34,422
114 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	12 169,181	12 234,101
115 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	104,448	120,599	122,005
116 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	5 640,928	6 193,536	6 177,999
117 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,694	12,679
118 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	181,073	188,499	189,168
119 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	12 473,115	14 024,042	13 974,481
120 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	11 297,464	12 407,687	12 424,221
121 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	11 101,955	11 284,535
122 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	12 007,703	12 076,979
123 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	11 226,607	11 474,283
124 FCP PROSPER + CEA	BTX CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	11,152	12,842	12,878
125 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	123,917	124,482
126 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	110,539	110,176
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
127 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	129,208	130,989	131,101
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
128 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 275,059	1 272,271
* OPCVM en liquidation							

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission par inscription directe au marché principal de la cote de la Bourse de la société « BNA Assurances » ainsi que par l'ouverture au public de la société ATTIJARI PREMIUM SICAV et des compartiments de FIS « TSF II LOCAL FUND » et « TSF II INTERNATIONAL FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
54.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
18. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
19 ..Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
20 Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21..Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
27. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
28. ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002

29. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
30.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
31. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Gromballia -	72 255 844
32. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
33.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
34. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
35.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
36. Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
37.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
38. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
39. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
40. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
41.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
42.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
43.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
44.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
45. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
46. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
47. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
48. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
49.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
50. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
51.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
52. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
53. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
54.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
55. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
56. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
57. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
58.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
62.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
83. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
84.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
85.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
86.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
87.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
91.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
92.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
93.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
94.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
95.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
96.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
97.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
98. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
99.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
100.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
101.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
102.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
103.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903

104.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
105.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
106. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
107. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
108.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
109.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

46	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
47	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
48	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
49	FCP IRADETT 50 (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
51	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
53	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
54	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
55	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
58	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
59	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
65	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
66	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
67	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
71	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
72	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

74	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP Wafa Obligataire Capitalisation	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
82	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
89	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
90	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
99	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

100	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
101	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
104	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
106	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
110	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
114	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
115	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
116	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
118	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
119	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
121	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
122	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
123	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
124	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
125	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
126	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
127	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

128	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
-----	------------------------------------	-------------	----------------	---------------	--

(1) OPCVM en liquidation

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis

67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2025 pour tout placement sollicité après le 31/08/2025.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «BTK Leasing Subordonné 2025-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société BTK Leasing réunie le **07/04/2025** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 80 Millions de Dinars à compter de la date de l'AGO et ce, jusqu'au 31/12/2026.

L'Assemblée Générale Ordinaire a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions pour chaque émission d'emprunt obligataire et d'effectuer toutes les formalités nécessaires à leurs émissions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société réuni le **22/07/2025** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « **BTK Leasing Subordonné 2025-1** » d'un montant de **30 millions de dinars** par Appel Public à l'Epargne selon les conditions et modalités fixées comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	9,40%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,25%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire subordonné « **BTK Leasing Subordonné 2025-1** » est d'un montant de **30 000 000 de dinars**, divisé en 300 000 obligations subordonnées de nominal **100 dinars**.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « **BTK Leasing Subordonné 2025-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt subordonné seront ouvertes le **29 août 2025** et clôturées au plus tard le **17 septembre 2025**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt subordonné reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive (cf. notation de l'emprunt subordonné).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 300 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **17 septembre 2025**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BTK Leasing.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **29 août 2025** auprès de BTK Conseil, intermédiaire en bourse sise au 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission

BTK Leasing, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, la BTK Leasing a décidé d'émettre cet emprunt subordonné dans le cadre d'une stratégie visant à renforcer davantage ses fonds propres nets afin de soutenir son développement.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « **BTK Leasing Subordonné 2025-1** »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques N°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Modalité et délais de délivrance des titres** :

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BTK Conseil - intermédiaire en bourse).

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt subordonné portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17 septembre 2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **17 septembre 2025**.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt obligataire subordonné seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe : Taux annuel brut de **9,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,25%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **septembre** de l'année N-1 au mois d'**août** de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories A et B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/09/2030** pour les deux catégories A et B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **17 septembre** de chaque année pour les deux catégories A et B.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/09/2026** pour les deux catégories A et B.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle:**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt subordonné est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie A, ce taux est de **9,40 %** l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt subordonné à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de **juillet 2025** (à titre indicatif), qui est égale à **7,820%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,070%**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,25%** l'an et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**Durée totale:**

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour les deux catégories A et B.

Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 années** pour les deux catégories A et B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation subordonnée correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de la catégorie A de cet emprunt est de **2,678 années**.

Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de BTK Leasing, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « BTK Leasing 2025 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la société :

En date du **15 octobre 2024**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note attribuée à la société BTK Leasing sur son échelle de notation nationale :

- Note nationale à long terme : BB (tun)
- Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- Note nationale à court terme : B(tun)

Ci-après le lien de ladite notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/arab-international-lease-85292276>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **31 juillet 2025** une notation provisoire à long terme '**B+ (tun)(EXP)**' à l'emprunt obligataire subordonné « **BTK Leasing Subordonné 2025 - 1** ».

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note « B+ (tun) » indique une qualité de créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse, BTK Conseil, en sa qualité de chargé de l'opération, s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis **par appel public à l'épargne**. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur intéressé et seront reçues aux guichets de la BTK Conseil, intermédiaire en Bourse sis à l'Immeuble BTK, 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts des obligations subordonnées demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues (autres que celles délivrées à la souscription) ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt obligataire subordonné « BTK Leasing Subordonné 2025-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BTK Conseil – Intermédiaire en bourse**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres

Les actions de BTK Leasing sont négociables sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

A fin Juillet 2025, il existe trois emprunts obligataires émis par BTK Leasing (ex. AIL) négociables sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, BTK Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BTK Conseil de demander l'admission de l'emprunt obligataire subordonné « **BTK Leasing Subordonné 2025-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

BTK Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné «**BTK Leasing Subordonné 2025-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »).

Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération relative à l'émission et l'admission de l'emprunt obligataire subordonné « **BTK Leasing 2025-1** » visée par le CMF en date du **14 août 2025** sous le n°25/1161, du document de référence « **BTK Leasing 2025** » enregistré auprès du CMF en date du **14 août 2025** sous le n°25-005, et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2025, pour tout placement sollicité après le 31/08/2025.

La note d'opération et le document de référence « BTK Leasing 2025 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de BTK Leasing- 11, Rue Hédi Nouria - 1001 TUNIS; de la BTK Conseil intermédiaire en bourse – Immeuble BTK - 10 Bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et sur le site Internet du CMF **www.cmf.tn**

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2025 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 31/08/2025.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

Visa du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2025, pour tout placement sollicité après le 31/08/2025 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2025 pour tout placement sollicité après le 20/10/2025. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « DAAM 2025-1 »

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Daam Tamweel réunie en date du **17/05/2023** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant maximum de 50 millions de dinars qui vient s'ajouter aux 13 millions de dinars déjà approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'année 2021 et qui n'ont pas encore été utilisés et ce, dans un délai de cinq années et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **27/05/2025** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne « **DAAM 2025-1** » selon les conditions suivantes :

Montant : 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars.

Taux d'intérêts :

- Taux variable : TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,5% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : ce taux sera au minimum de 10% brut l'an et au maximum de 11,5% brut l'an ;

Durée : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également délégué à la Direction Générale les pouvoirs de fixer les modalités définitives de l'emprunt, notamment le taux et la durée, à la veille de l'émission selon les conditions de marché prévalant à cette date.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Taux fixe de 10,10% brut l'an sur 5 ans et/ou ;
- Taux variable de TMM + 2,60% brut l'an sur 5 ans.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « DAAM 2025-1 » est d'un montant de **20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars**, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « DAAM 2025-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **25/08/2025** et clôturées sans préavis au plus tard le **20/10/2025**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **20/10/2025**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **20/10/2025**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **03/11/2025** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **25/08/2025** aux guichets de **TUNISIE VALEURS** (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des **autres intermédiaires en Bourse**.

But de l'émission :

DAAM Tamweel a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « DAAM 2025-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par DAAM Tamweel, mentionnant le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **20/10/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **20/10/2025** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations « **DAAM 2025-1** » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- ✓ Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de **10,10%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ✓ Taux variable sur 5 ans : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,60%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 260 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **20/10/2030**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **20 octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **20/10/2026**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,10%** l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2025 à titre indicatif, qui est égale à 7,820% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,420%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,60%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « **DAAM 2025-1** » sont émises pour une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Cette durée est de **3 ans** pour les obligations du présent emprunt.

Duration de l'emprunt :

La duration est de **2,657 années** pour les obligations du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En **mai 2025**, l'agence de notation internationale spécialisée dans le secteur de la microfinance MicroRate a procédé à la notation institutionnelle de la société « DAAM Tamweel », lui attribuant la note « **β** » à long terme. La perspective de la note est stable.

Ci-après le lien de MicroRate relatif à cette notation :

<https://admin.microrate.com/assets/72ecb090-0369-4895-b92f-3ad72be0b0d8/DAAM0325%20MIR%20FINAL%20FRENCH%20SUMMARY.pdf>

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation MicroRate a attribué en date du **22 juillet 2025** une notation à long terme « **BB+** » avec perspective stable selon l'échelle locale tunisienne à l'emprunt obligataire « **DAAM 2025-1** » objet de la présente note d'opération.

Ci-après le lien de MicroRate relatif à cette notation :

[https://admin.microrate.com/assets/08088c2d-fb95-4e73-8f03-4f133c72511b/DAAM0325%20CREDIT%20RATING%20FINAL%20FRENCH%20SUMMARY%20\(1\).pdf](https://admin.microrate.com/assets/08088c2d-fb95-4e73-8f03-4f133c72511b/DAAM0325%20CREDIT%20RATING%20FINAL%20FRENCH%20SUMMARY%20(1).pdf)

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis **par Appel Public à l'Épargne**. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **DAAM 2025-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres :

Il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont cotés ni sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ni sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, DAAM Tamweel s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **DAAM 2025-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

DAAM Tamweel s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **DAAM 2025-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **07/08/2025** sous le n°**25-1160**, du document de référence « DAAM Tamweel 2025 » enregistré auprès du CMF en date du **07/08/2025** sous le n°**25-004**, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2025, pour tout placement sollicité après le 31/08/2025 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2025 pour tout placement sollicité après le 20/10/2025.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de DAAM Tamweel, 30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis, TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2025 et les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2025 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 31/08/2025 et le 20/10/2025.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIARES

Attijari bank

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Attijari Bank publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2025. Ces états sont accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes, Mr Walid BEN AYED (Consulting & Financial Firm) et Mr Borhen CHEBBI (ECC MAZARS).

ATTIJARI BANK
BILAN
ARRETE AU 30 JUIN 2025
(UNITE : EN MILLIER DE DINARS)

	NOTE	30/06/2025	30/06/2024 (*)	31/12/2024 (*)	VARIATION MONTANT	%
ACTIFS						
AC1- CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	(1-1)	2 031 376	1 603 468	1 731 173	300 203	17,3%
AC2- CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS *	(1-2)	409 748	719 321	404 608	5 140	1,3%
AC3- CREANCES SUR LA CLIENTELE *	(1-3)	7 306 190	7 424 984	7 323 736	(17 546)	-0,2%
AC4- PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	(1-4)	32 246	23 849	29 283	2 963	10,1%
AC5- PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	(1-5)	2 398 513	1 696 050	1 927 220	471 293	24,5%
AC6- VALEURS IMMOBILISEES	(1-6)	144 427	140 582	149 597	(5 170)	-3,5%
AC7- AUTRES ACTIFS	(1-7)	643 241	618 245	641 144	2 097	0,3%
TOTAL ACTIF		12 965 741	12 226 500	12 206 761	758 979	6,2%
Passifs						
PA1- Banque Centrale et CCP	(2-1)	287 360	-	-	287 360	-
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers *	(2-2)	35 119	37 324	34 154	965	2,8%
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle *	(2-3)	11 175 895	10 653 970	10 635 556	540 339	5,1%
PA4- Emprunts et ressources spéciales	(2-4)	115 509	101 236	78 809	36 700	46,6%
PA5- Autres passifs	(2-5)	337 831	438 203	350 460	(12 629)	-3,6%
TOTAL PASSIF		11 951 714	11 230 732	11 098 979	852 735	7,7%
CAPITAUX PROPRES						
CP1- Capital		250 000	210 000	210 000	40 000	19,0%
CP2- Réserves		540 021	504 886	504 959	35 062	6,9%
CP3- Actions propres		-	-	-	-	0,0%
CP4- Autres capitaux propres		3 646	3 646	3 646	0	0,0%
CP5- Résultats reportés		104 177	156 793	156 789	(52 612)	-33,6%
CP6- Résultat de la période		116 183	120 442	232 388	(116 205)	-50,0%
TOTAL CAPITAUX PROPRES		1 014 027	995 767	1 107 782	(93 755)	-8,5%
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		12 965 741	12 226 500	12 206 761	758 980	6,2%

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

ATTIJARI BANK
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 30 JUIN 2025
(UNITE : en millier de Dinars)

	Note	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation	
					Montant	%
PASSIFS EVENTUELS						
HB1- Cautions, avals et autres garanties données	(4-1)	658 304	673 414	799 892	(141588)	-17,7%
HB2- Crédits documentaires	(4-2)	169 914	382 015	210 424	(40 510)	-19,3%
HB3- Actifs donnés en garantie	(4-3)	318 000	0	0	318 000	-!
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 146 218	1 055 429	1 010 316	135 902	13,5%
ENGAGEMENTS DONNES	(4-4)					
HB4- Engagements de financement donnés		334 745	412 533	324 458	10 287	3,2%
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		334 745	412 533	324 458	10 287	3,2%
ENGAGEMENTS RECUS	(4-5)					
HB7- Garanties reçues		2 947 102	3 003 902	3 044 684	(97 582)	-3,2%

ATTIJARI BANK
ETAT DE RESULTAT
PERIODE DU 01 JANVIER 2025 AU 30 JUIN 2025
(UNITE : en millier de Dinars)

	Note	30/06/2025	30/06/2024 (*)	Exercice 2024	Variation juin/juin Montant %
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE					
PR1- Intérêts et revenus assimilés	(5-1)	379 877	393 100	797 233	(13 223) -3,4%
PR2- Commissions (en produits)	(5-2)	75 637	74 226	149 598	1 411 1,9%
PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3)	36 235	31 706	68 492	4 529 14,3%
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4)	92 777	69 976	137 638	22 801 32,6%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		584 526	569 008	1 152 961	15 518 2,7%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE					
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	(5-5)	(218 952)	(210 104)	(426 053)	(8 848) 4,2%
CH2- Commissions encourues		(9 119)	(9 382)	(19 013)	263 -2,8%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(228 071)	(219 485)	(445 066)	(8 585) 3,9%
PRODUIT NET BANCAIRE		356 455	349 522	707 895	6 933 2,0%
PR5\CH4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, hors bilan et passif		(13 225)	(15 179)	(42 634)	1 955 -12,9%
PR6\CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement	(5-6)	1 859	7 257	4 954	(5 398) -74,4%
PR7- Autres produits d'exploitation		7 909	6 481	16 769	1 428 22,0%
CH6- Frais de personnel	(5-7)	(131 753)	(121 149)	(240 754)	(10 604) 8,8%
CH7- Charges générales d'exploitation	(5-8)	(44 269)	(35 316)	(79 603)	(8 953) 25,4%
CH8- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(9 901)	(9 390)	(18 910)	(511) 5,4%
RESULTAT D'EXPLOITATION		167 075	182 226	347 717	(15 151) -8,3%
PR8\CH9- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		(926)	278	2 004	(1 204) -433,4%
CH11- Impôt sur les bénéfices		(49 966)	(62 062)	(117 333)	12 096 -19,5%
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		116 183	120 442	232 388	(4 259) -3,5%
PR9\CH10- Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		(0)	(0)	(0)	(0) -
RESULTAT NET DE LA PERIODE		116 183	120 442	232 388	(4 259) -3,5%
RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		116 183	120 442	232 388	(4 259) -3,5%
Résultat de base par action (en DT)	(5-9)	2,32	2,41	4,65	-0,09 -3,5%
Résultat dilué par action (en DT)	(5-9)	2,32	2,41	4,65	-0,09 -3,5%

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

ATTIJARI BANK
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
PERIODE DU 01 JANVIER 2025 AU 30 JUIN 2025

(UNITE : en millier de Dinars)

	Note	30/06/2025	30/06/2024	Exercice 2024	Variation	
					Montant	%
ACTIVITES D'EXPLOITATION						
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		475 974	491 435	1 037 001	(561 027)	(54,1%)
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(234 695)	(230 548)	(437 206)	202 511	(46,3%)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		69 067	49 511	(1 014)	70 081	(6908,9%)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(7 936)	(327 591)	(361 410)	353 474	(97,8%)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		545 490	585 725	582 028	(36 539)	(6,3%)
Titres de placement		2 044	630	(4 165)	6 209	(149,1%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(205 389)	(175 249)	(359 744)	154 355	(42,9%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		41 610	70 326	(31 113)	72 722	(233,7%)
Impôts sur les bénéfices		(49 242)	(68 411)	(109 155)	59 913	(54,9%)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		636 922	395 827	315 223	321 699	102,1%
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT						
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		76 214	81 609	138 342	(62 128)	(44,9%)
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(452 871)	(111 041)	(333 585)	(119 285)	35,8%
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(4 731)	(7 606)	(26 141)	21 409	(81,9%)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(381 388)	(37 038)	(221 384)	(160 004)	72,3%
ACTIVITES DE FINANCEMENT						
Emission d'actions		0	0	0	0	-
Emission d'emprunts		0	0	0	0	-
Remboursement d'emprunts		40 000	(2 314)	(6 414)	46 414	(723,7%)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(6 152)	593	(14 277)	8 124	(56,9%)
Dividendes versés		(210 000)	(183 339)	(183 339)	(26 661)	14,5%
Flux sur fonds social		63	70	138	(75)	(54,5%)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		(176 090)	(184 990)	(203 892)	27 802	(13,6%)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		79 444	173 799	(110 053)	189 497	(172,2%)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		1 841 249	1 951 302	1 951 302	(110 053)	(5,6%)
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	(6)	1 920 693	2 125 101	1 841 249	79 444	4,3%

Notes aux états financiers au 30 juin 2025

1- Présentation de la banque

Attijari bank est une société anonyme au capital de 250 000 000 dinars, régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Le capital social est divisé en 50 000 000 actions d'une valeur nominale de cinq dinars chacune est détenue à hauteur de 57,35% par des actionnaires étrangers.

Actionnaire	Quantité	Montant	% de détention
Actionnaires Etrangers	28 674 221	143 371 105	57,35%
Actionnaires Tunisiens	21 325 779	106 628 895	42,65%
Total	50 000 000	250 000 000	100,00%

Le siège social de la banque est sis à 24 Rue Hedi Karray- Centre Urbain Nord 1080 Tunis.

2- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers d'Attijari bank arrêtés au 30 juin 2025 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie dont particulièrement la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

3- Méthodes et principes comptables pertinents applicables

Les états financiers d'Attijari bank sont élaborés sur la base de mesure des éléments d'actifs et du passifs au coût historique. Les principes et méthodes comptables se résument comme suit :

3.1. Créances à la clientèle

3.1.1. Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen et long terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

3.1.2. Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe 3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Attijari bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

Classe	Taux
Actifs incertains	20%
Actifs préoccupants	50%
Actifs compromis	100%

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Attijari bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne...);
- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : selon les règles édictées par la BCT.

3.1.3. Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars ainsi que les créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

3.1.4. Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

3.1.5. Provision collective

Conformément à la circulaire BCT N°2025-01 du 29 Janvier 2025 dont les dispositions sont applicables à l'exercice 2025 et les exercices ultérieurs, la banque a constitué au titre de l'année 2025 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie de détermination des provisions collectives prévue par la circulaire aux banques et aux établissements financiers n° 2025-01 du 29 Janvier 2025. Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes, par segment de clientèle et par secteur d'activité,
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe de contreparties, lequel taux est estimé sur un historique de 7 ans le plus récent y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020. Ce taux correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N). En application de la nouvelle méthodologie, les taux de migration historiques du groupe de contreparties sont majorés par les facteurs d'ajustement « Δg_i » suivants :

Groupe de contreparties	Taux
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	6,75%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	2,75%
Industries pharmaceutiques	0,50%
Autres industries	3,50%
BTP	6,25%
Tourisme y compris les agences de voyage	7,75%
Promotion immobilière	6,75%
Commerce	3,25%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	0,75%
Autres services y compris les agences de location de voitures	4,25%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	6,00%
Autres organismes publics	2,50%
Particuliers	
Particuliers du secteur privé : Crédits logements	2,00%
Particuliers du secteur privé : Crédits à la consommation	3,25%
Particuliers du secteur public : Crédits logements	0,50%
Particuliers du secteur public : Crédits à la consommation	0,75%

L'application des taux de provisionnement standards « TPgi » qui se présentent comme suit :

Groupe de contreparties	Taux
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	40%
Industries mécaniques et électriques	40%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	40%
Industries pharmaceutiques	40%
Autres industries	40%
BTP	40%
Tourisme y compris les agences de voyage	40%
Promotion immobilière	30%
Commerce	40%
Santé	40%
Télécom et TIC	40%
Autres services y compris les agences de location de voitures	40%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	40%
Autres organismes publics	40%
Particuliers	
Particuliers du secteur privé : Crédits logements	20%
Particuliers du secteur privé : Crédits à la consommation	40%
Particuliers du secteur public : Crédits logements	20%
Particuliers du secteur public : Crédits à la consommation	40%

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 93 428 KDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 83 636 KDT constituée en 2024, une dotation aux provisions collectives à hauteur de 9 792 KDT a été comptabilisées au titre de l'année 2025.

3.1.4. Provision additionnelle

Selon les dispositions de la circulaire BCT n°2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4.

L'application de cette circulaire a fait dégager un stock de provision de 59 416 KDT au 30/06/2025 dont une dotation additionnelle nette de 5 299 KDT au titre du premier semestre 2025.

3.2. Portefeuille-titres

3.2.1. Règles de présentation du portefeuille-titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille-titres commercial soit dans la rubrique portefeuille-titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille-titres commercial :

- **Titres de transaction :**

Il s'agit des titres, qu'ils soient à revenu fixe ou variable, négociables sur un marché liquide et détenus en vue de leur revente dans un avenir proche.

- **Titres de placement :**

Il s'agit des titres, qu'ils soient à revenu fixe ou variable, qui ne répondent ni aux critères retenus pour les titres de transaction, ni à ceux retenus pour les titres d'investissement ni encore à ceux retenus pour les titres de participation ou pour les parts dans les entreprises associées, co-entreprises ou entreprises liées.

Portefeuille d'investissement :

- **Titres d'investissement :** Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- ✓ **Titres de participation :** Sont classés parmi les titres de participation :

- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que l'établissement bancaire n'intervienne dans la gestion de la société émettrice.
- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

- ✓ **Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées :** Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

3.2.2 Règles d'évaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou des parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées, et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués sur la base de la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

- Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres d'investissement

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les moins-values latentes ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

3.2.3. Règles de comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les dividendes sur les titres détenus sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.

Les intérêts sur les titres sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts des obligations et des bons courus à la date de clôture constituent des produits à recevoir à comptabiliser en produits.

3.3. Valeurs immobilisées

3.3.1. Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'actif	Taux
Construction	5%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Matériel et mobiliers de bureaux	10%
Agencements, Aménagements et installations	10%
Logiciels	20%
Global bancaire	14,3%

Le siège social est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

Catégorie d'actif	Taux
Gros œuvres	2,0%
Installation fixe	5,0%
Aménagement	7,0%

Par ailleurs, les charges à répartir sont résorbées linéairement en appliquant les taux suivants :

Catégorie d'actif	Taux
Charges à répartir hors frais d'émission des emprunts	33,0%
Frais d'émission des emprunts	14,3%

3.3.2. Immobilisations destinées à la vente

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal majoré des coûts et frais engagés.

Ces actifs sont classés en « Immobilisations destinées à la vente » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En vertu des dispositions de la norme comptable internationale IFRS 05, une entité doit classer un actif non courant ou un groupe d'actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée, principalement, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. De même, en application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

En effet, les immeubles hors exploitation introduits par voie de recouvrement sont acquis dans l'unique objectif de les céder et recouvrer les créances impayées et sont, ainsi, classés en « Immobilisations destinées à la vente » une fois ils remplissent les conditions édictées par la norme comptable internationale IFRS 05.

3.4. Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés.

3.5. Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

3.6. Comptabilisation des provisions pour départ à la retraite

La banque comptabilise des provisions au titre des avantages post-emploi accordé à son personnel par référence à la norme internationale IAS 19. Ces engagements sont évalués en tenant compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Faisant suite à la révision de l'assiette de calcul de l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'accord de la place signé le 26 juillet 2021, une nouvelle convention d'assurance « Indemnité de départ à la retraite » a été signée en 2021 entre Attijari bank et Attijari Assurance.

Cet accord a pour objet la constitution par l'assureur d'un fonds collectif de placement permettant à la banque de faire face aux prestations pécuniaires dont il est redevable envers ses salariés au moment de leur départ à la retraite.

3.7. Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur bons de caisse servis à la clientèle font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes spéciaux d'épargne sont positionnés trimestriellement.

3.8. Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 30 juin 2025. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 30 juin 2025 sont déduits du résultat.

3.9. Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 30 juin 2025. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 30 juin 2025 sont rajoutées au résultat.

3.10. Règles de réévaluation et de constatation des résultats de change

Les éléments d'actifs, de passifs et de hors bilan libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur au 30 juin 2025.

Les charges et les produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte.

Les gains et les pertes de change résultant de la conversion sont pris en compte dans le résultat du premier semestre 2025.

3.11. Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

3.12. Application de la loi 41/2024 (2ème section de l'article 412-III (nouveau))

Conformément aux dispositions de la deuxième section de l'article 412-III (nouveau) de la loi n°41 de l'année 2025, ainsi qu'à la note de la Banque Centrale de Tunisie n°10-2025, la banque a procédé, au cours de l'exercice 2025, à l'application des mesures prévues par le cadre légal relatif au rééchelonnement des crédits à taux fixe.

Les demandes reçues dans les délais réglementaires et répondant aux critères d'éligibilité définis par la loi ont été traitées conformément aux exigences légales. L'impact financier de ces opérations a été comptabilisé dans les états financiers de l'exercice, notamment à travers :

- La révision des taux d'intérêt appliqués aux engagements concernés,
- La régularisation des échéanciers de remboursement,
- Et le décaissement effectif des montants dus aux clients bénéficiaires.

L'ensemble des clients éligibles ont ainsi bénéficié des dispositions prévues par la loi, et les ajustements comptables afférents ont été intégrés dans les postes concernés, conformément aux normes comptables en vigueur.

Note 3.13 Note de retraitement

Rubrique	30/06/2024 Publié	Retraitement de présentation	30/06/2024 Retraité
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers *	809 580	(90 260)	719 321
AC3- Créances sur la clientèle *	7 331 591	93 394	7 424 984
PA5- Autres passifs*	435 068	3 134	438 203
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers *	67 374	(30 050)	37 324
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle *	10 623 920	30 050	10 653 970

Rubrique	31/12/2024 Publié	Retraitement de présentation	31/12/2024 Retraité
AC3- Créances sur la clientèle *	7 320 653	3 083	7 323 736
PA5- Autres passifs*	347 377	3 083	350 460

Notes relatives aux postes du bilan

Notes sur les postes de l'actif

1.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 30 juin 2025 un solde débiteur de 2 031 376 KDT contre 1 731 173 KDT au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 300 203 KDT.

DESIGNATION	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation Juin/Décembre	
				Montant	%
Caisses en dinars et en monnaies étrangères (1)	128 982	118 181	129 799	(817)	(0,6%)
Avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT (2)	1 902 394	1 485 287	1 601 374	301 020	18,8%
Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	2 031 376	1 603 468	1 731 173	300 203	17,3%

(1) Le détail de ce poste se présente comme suit :

DESIGNATION	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation Juin/Décembre	
				Montant	%
Caisse en dinars	100 646	81 366	96 294	4 352	4,5%
Caisse en devises	18 512	15 061	11 600	6 912	59,6%
Avoirs auprès des transporteurs de fonds	9 824	21 753	21 905	(12 081)	-55,2%
Provision sur caisse en dinars	-	-	-	-	
Provision sur caisse en monnaies étrangères	-	-	-	-	
Total	128 982	118 181	129 799	- 817	-0,6%

(2) Le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation Juin/Décembre	
				Montant	%
Banque Centrale compte ordinaire en dinars	4 663	93 156	27 932	(23 269)	-83,3%
Banque Centrale compte ordinaire en devises	34 102	62 029	67 533	(33 431)	-49,5%
Placements auprès de la BCT en dinars	10 092	0	170 777	(160 685)	-94,1%
Placements auprès de la BCT en devises	1 853 672	1 329 125	1 335 223	518 449	38,8%
Centres de chèques postaux et TGT	527	1 820	760	(233)	-30,7%
Provision sur avoirs auprès de la BCT , CCP et TGT	(662)	(843)	(851)	189	-22,2%
Total	1 902 394	1 485 287	1 601 374	301 020	18,8%

En application de la circulaire BCT n°2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2025 de 100%. La Banque affiche, à la date du 30/06/2025, un ratio de liquidité de 373,594%

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Ratio de liquidité	373,594%	323,27%

1-2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse un solde au 30 juin 2025 de 409 748 KDT contre 404 608 KDT au 31 décembre 2024, enregistrant ainsi une augmentation de 5 140 KDT.

Désignation	30/06/2025	30/06/2024 (*)	31/12/2024	Variation	
				Montant	%
Créances sur les établissements bancaires	181 768	521 641	115 785	65 983	57,0%
Créances sur les établissements financiers	227 981	197 680	288 823	(60 842)	-21,1%
Total	409 748	719 321	404 608	5 140	1,3%

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Au 30 juin 2025, aucune créance sur les établissements bancaires et financiers n'est douteuse.

1.3. Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 30 juin 2025 un solde de 7 306 190 contre 7 323 735 KDT au 31 décembre 2024 enregistrant ainsi une diminution de 17 545 KDT.

DESIGNATION	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation juin/décembre	
				Montant	%
Comptes débiteurs de la clientèle	475 520	426 841	391 354	(84 166)	21,5%
Autres concours à la clientèle	6 813 752	6 979 750	6 913 873	(100 121)	-1,4%
Crédits sur ressources spéciales	16 917	18 393	18 508	(1 591)	-8,6%
Total créances sur la clientèle	7 306 190	7 424 984	7 323 735	(17 545)	-0,2%

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

Les comptes débiteurs de la clientèle se détaillent comme suit :

DESIGNATION	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation juin/décembre	
				Montant	%
Comptes débiteurs de la clientèle	487 185	439 981	400 373	86 812	21,7%
Agios réservés sur comptes débiteurs de la clientèle	(27 867)	-30 465	-26 275	-1 592	6,1%
Créances rattachées sur comptes débiteurs de la clientèle	16 202	17 325	17 256	(1 054)	-6,1%
Total Comptes débiteurs de la clientèle	475 520	426 841	391 354	84 166	21,5%

Les autres concours à la clientèle se détaillent comme suit :

DESIGNATION	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation juin/décembre	
				Montant	%
Autres concours à la clientèle en dinars	6 313 495	6 230 550	6 312 861	634	0,0%
Autres concours à la clientèle en devises	500 257	749 200	601 012	(100 755)	-16,8%
Total Autres concours à la clientèle	6 813 752	6 979 750	6 913 873	(100 121)	-1,4%

Les crédits sur ressources spéciales s'élèvent à 16 917 KDT au 30 juin 2025 et sont composés de :

DESIGNATION	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation juin/décembre	
				Montant	%
Crédits sur ressources budgétaires	11 577	10 215	11 722	-146	-1,2%
Crédits sur ressources extérieures	5 340	8 178	6 786	(1 445)	-21,3%
Total des crédits sur ressources spéciales	16 917	18 393	18 508	(1 591)	-8,6%

Les mouvements des créances douteuses sur la clientèle et des provisions correspondantes au cours du premier semestre 2025 se présentent comme suit :

DESIGNATION	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation juin/décembre	
				Montant	%
Montant brut des créances classées	423 915	425 502	402 906	21 009	5,2%
Provisions sur les créances début de période	277 465	271 449	271 449	6 016	2,2%
Dotation aux provisions individuelles	11 078	9 548	22 304	(11 226)	-50,3%
Reprise de provisions individuelles	(8 957)	(3 482)	(5 760)	(3 197)	55,5%
Dotation aux provisions additionnelles	6 515	7 635	14 647	(8 132)	-55,5%
Reprise de provisions additionnelles	(1 216)	(744)	(3 341)	2 125	-63,6%
Dotation aux provisions collectives	9 792	2 000	1 996	7 796	390,6%
Reprise de provisions collectives	-	0	0	0	-
Reprise de provisions individuelles et additionnelles sur cession de créances	(25 635)	0	(21 134)	(4 501)	-
Reprise de provisions individuelles et additionnelles sur radiation de créances	-	0	0	0	-
Reprise de provisions individuelles et additionnelles sur abandon de créances	-	0	0	0	-
Reprise de provisions sur abandon de créances			(2 696)		
Provisions sur les créances fin de période	269 042	286 407	277 465	(8 423)	-3,0%

La variation des agios réservés exprimés en KDT se présente comme suit :

Agios réservés au 31/12/2024	80 348
Dotations aux agios réservés	13 606
Reprises des agios réservés	(6 986)
Reprises des agios réservés suite à la cession de créances	(5 028)
Total des agios réservés au 30/06/2025	81 940

En application de la circulaire BCT n° 2018-06, les banques sont tenues de respecter un ratio de solvabilité de 10%. Au 30 juin 2025, la banque affiche un ratio de solvabilité de 13,97% et un ratio Tier One de 11,72%

Désignation	Seuil réglementaire	30.06.2025	31.12.2024
Ratio de solvabilité	10,00%	13,97%	12,81%
Tier One	7,00%	11,72%	11,17%

1.4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse un solde de 32 246 KDT au 30 juin 2025 contre 29 283 KDT au 31 décembre 2024, enregistrant ainsi une augmentation de 2 963 KDT.

Désignation	30.06.2025	30.06.2024	31.12.2024	Variation	
				Montant	%
Titres de transaction	15 460	11 881	12 497	2 963	10,1%
Titres de placements	16 786	11 968	16 786	-	
Total	32 246	23 849	29 283	2 963	10,1%

1.5 . Portefeuille d'investissement

Cette rubrique accuse au 30 juin 2025 un solde de 2 398 513 KDT contre 1 927 220 KDT au 31 décembre 2024, enregistrant ainsi une hausse de 471 293 KDT

Désignation	30.06.2025	30.06.2024	31.12.2024	Variation	
				Montant	%
Titres d'investissement	2 285 234	1 572 492	1 814 474	470 760	25,9%
Emprunts obligataires	6 000	8 000	8 000	-	-25,0%
Créances rattachées sur emprunts obligataires	-	-	472	-	-100,0%
Emprunt national	559 500	519 500	559 500	-	0,0%
Créances rattachées sur emprunts national	28 448	26 143	20 753	7 695	37,1%
Provision sur emprunts national	-	-	-	-	-
Fonds Gérés	386 473	311 473	311 473	75 000	24,1%
Créances rattachées sur fonds gérés	26 752	10 745	14 855	11 897	80,1%
Provision sur fonds gérés	- 2 989	- 3 005	- 2 989	0	0,0%
Bons de Trésor Assimilables	1 101 252	540 218	722 718	378 534	52,4%
Créances rattachées sur Bons de Trésor Assimilables	60 132	40 243	55 099	5 033	9,1%
Provision sur bons de trésors assimilables	- 30	- 48	- 30	0	0,1%
Bons de Trésor à Court Terme	127 000	127 000	127 000	-	0,0%
Créances rattachées sur Bons de Trésor à Court Terme	- 8 054	- 8 528	- 3 178	- 4 876	153,4%
Titres participatifs	750	750	750	-	0,0%
Créances rattachées sur titres participatifs	-	-	51	- 51	-100,0%
Titres de participation	62 320	73 434	63 543	-1 223	-1,9%
Actions cotées	5 283	6 415	5 283	0	0,0%
Provision sur actions cotées	- 271	-	- 279	8	-2,9%
Actions non cotées	61 604	61 604	61 604	-	0,0%
Provision sur actions non cotées	- 4 296	- 6 394	- 4 296	0	0,0%
Créances rattachées sur les titres de participation	-	11 810	1 231	- 1 231	-100,0%
Parts dans les entreprises liées	46 373	45 341	44 617	1 756	3,9%
Parts dans les entreprises liées cotées	16 678	16 678	16 678	0	0,0%
Parts dans les entreprises liées non cotées	29 695	28 663	29 639	56	0,2%
Provisions pour dépréciation des parts dans les entreprises liées non cotées	-	-	- 1 700	1 700	-100,0%
Parts dans les entreprises associées	4 586	4 783	4 586	-	0,0%
Parts dans les entreprises associées cotées	30	30	30	-	-0,3%
Parts dans les entreprises associées non cotées	4 753	4 753	4 753	-	0,0%
Provisions pour dépréciation des parts dans les entreprises associées non cotées	- 197	-	- 197	0	-0,1%
Total	2 398 513	1 696 050	1 927 220	471 293	24,5%

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

DESIGNATION	% Déten tion	30/06/2025			31/12/2024		
		Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Titres cotés		5 283	(271)	5 012	5 283	(279)	5 005
SOCIETE CARTHAGE CEMENT	0,61%	2 521	-	2 521	2 521	-	2 521
TUNIS RE	1,44%	1 568	-	1 568	1 568	-	1 568
S T I P	3,30%	678	(271)	407	678	(279)	399
VISA	0,00%	517	-	517	517	-	517
Titres non cotés		61 604	(4 296)	57 307	61 604	(4 296)	57 307
Ooredoo SA - Zitouna Télécom	2,67%	52 944	-	52 944	52 944	-	52 944
SODIS SICAR	4,22%	1 200	(847)	353	1 200	(847)	353
COTIF-SICAR	5,05%	750	-	750	750	-	750
SICAR NORD OUEST-SODINO	1,84%	700	(366)	334	700	(366)	334
COMPAGNIE TOURISTIQUE ARABE	3,92%	592	(592)	-	592	(592)	-
LA MAISON DU BANQUIER	6,08%	480	(202)	278	480	(202)	278
AMEL SICAF	35,85%	475	(475)	-	475	(475)	-
SICAR CENTRE OUEST SIDCO	2,56%	408	(256)	152	408	(256)	152
INTER BANK SERVICES	16,89%	400	-	400	400	-	400
PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUE ZA	6,53%	390	-	390	390	-	390
PRIMAVERA	4,82%	380	(380)	-	380	(380)	-
STE INTER BANCAIR DE TEL SIBTE	7,55%	350	-	350	350	-	350
MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	280	280	-	280
S.E.A.C.N.V.S/ Pojet TAPARURA	11,11%	250	-	250	250	-	250
COTUNACE	2,22%	213	-	213	213	-	213
TUNISIE AUTOROUTES	0,03%	207	(53)	154	207	(53)	154
LE RIBAT	2,82%	200	(200)	-	200	(200)	-
ACMG	6,80%	170	(170)	-	170	(170)	-
SOTULUB	2,73%	150	-	150	150	-	150
STE TOURISTIQUE AIN DRAHAM	6,35%	146	(146)	-	146	(146)	-
STE TUNIS DE GARANT SOTUGAR	4,33%	130	-	130	130	-	130
STAR IMMOBILIERE	20,00%	100	(100)	-	100	(100)	-
FONDS DE RECONV. ET DE DEVELOP	0,25%	80	(44)	36	80	(44)	36
L'EVOLUTION ECONOMIQUE	5,42%	76	(76)	-	76	(76)	-
STE INDUSTRIE TOURISTIQUE HEDI	7,50%	75	(75)	-	75	(75)	-
STIM	49,00%	74	(74)	-	74	(74)	-
AGENCE TUNISIENNE D INTERNET	7,00%	70	-	70	70	-	70
SOMATRA GET	7,18%	51	(51)	-	51	(51)	-
TRANSTOURS	3,76%	44	(44)	-	44	(44)	-
SOLAICO	3,13%	40	(40)	-	40	(40)	-
FOIRE INTERNATIONALE DE TUNIS	0,54%	34	-	34	34	-	34
STE ARABE DES SERVICES FINANC	0,16%	34	(34)	-	34	(34)	-
SODEK SICAR	0,40%	25	(10)	15	25	(10)	15
S P P I	3,29%	25	-	25	25	-	25
MACHINES TEXTILES MAGHREB.	2,50%	13	(13)	-	13	(13)	-

SEDAT TUNISIE HORIZON	1,10%	11	(11)	-	11	(11)	-
STE CLINIQUE TAOUFIK	0,05%	10	(10)	-	10	(10)	-
STE DE PROMOTION ET D'EXPLOITA	9,40%	9	(9)	-	9	(9)	-
STE SWIFT	10,33%	7	(7)	-	7	(7)	-
HOTEL AMILCAR	0,37%	6	(6)	-	6	(6)	-
sté Hôteliere	0,50%	5	(5)	-	5	(5)	-
CERA	6,25%	1	(1)	-	1	(1)	-
TOURAFRIC	0,03%	0	(0)	-	0	(0)	-
TOTAL		66 887	(4 567)	62 320	66 887	(4 575)	62 312

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit :

DESIGNATION	% Détention	30/06/2025			2024		
		Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Parts dans les entreprises associées cotées		30	-	30	30	-	30
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	0,03%	30	-	30	30	-	30
Parts dans les entreprises associées non cotées		4 753	(197)	4 556	4 753	(197)	4 556
ATTIJARI ASSURANCE	45,00%	4 500	-	4 500	4 500	-	4 500
ATTIJARI FINANCE	25,00%	253	(197)	56	253	(197)	56
TOTAL		4 783	(197)	4 586	4 783	(197)	4 586

Les renseignements sur les filiales de la banque se présentent comme suit:

Nom de la filiale	Pourcentage de détention	Montant des KP avant résultat	Résultat	Montant des KP après affectation
Attijari Leasing	61,92%	66 538	10 004	76 542
Attijari Sicar	77,63%	27 966	6 075	34 041
Attijari Gestion	99,88%	594	720	1 314
Attijari Recouvrement	99,92%	1 851	920	2 771
Attijari Intermédiation	99,99%	5 943	321	6 264

Les renseignements sur les entreprises associées de la banque se présentent comme suit :

Nom de l'entreprise associée	Pourcentage de détention	en KDT		
		Montant des capitaux propres avant résultat	Résultat	Montant des capitaux propres après affectation
Attijari Assurance	45,00%	56 296	11 900	68 197
Attijari obligataire SICAV	0,03%	118 813	7 332	126 145
Attijari Finances	24,94%	742	-	-

1.6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 144 427 KDT au 30 juin 2025 contre 149 597 KDT au 31 décembre 2024, soit une diminution de 5 170 KDT et se détaillent comme suit :

DESCRIPTION	30/06/2025	31/12/2024	VARIATION	%
Immobilisations Incorporelles nettes	20 620	22 604	(1 985)	-8,8%
Immobilisations incorporelles brutes	91 501	90 909	591	0,7%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(70 881)	(68 305)	(2 576)	3,8%
Immobilisations Corporelles nettes	92 732	96 359	(3 626)	-3,8%
Immobilisations corporelles brutes	249 256	246 946	2 310	0,9%
Amortissement des immobilisations corporelles	(156 523)	(150 587)	(5 936)	3,9%
Immobilisations en cours	11 863	11 214	649	5,8%
Immobilisations hors exploitation nettes	1 889	1 895	(6)	-0,3%
Immobilisations hors exploitation brutes	2 823	2 826	(4)	-0,1%
Amortissement des immobilisations hors exploitation	(933)	(931)	(2)	0,2%
Immobilisations destinés à la vente nettes	17 323	17 525	(202)	-1,2%
Immobilisations destinés à la vente brutes	31 679	32 567	(888)	-2,7%
Provisions des immobilisations destinés à la vente	(14 357)	(15 042)	(686)	-4,6%
Total	144 428	149 597	(5 170)	-3,5%

Aucune garantie ou sûreté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la banque.

Par ailleurs, les flux de mouvements des immobilisations tenant compte des acquisitions et de sorties se présente comme suit :

DESIGNATION	Valeur brute au 31/12/2024	Acquisition	Transfert/sortie	Valeur brute au 30/06/2025	Amort/Prov au 31/12/2024	Dotation/Provision	Transfert/sortie	Amort/Prov au 30/06/2025	Valeur nette au 30/06/2025
Immobilisations incorporelles	90 909	1 362	(769)	91 501	(68 305)	(3 084)	508	(70 881)	20 620
Logiciels	90 909	1 362	(769)	91 501	(68 305)	(3 084)	508	(70 881)	20 620
Immobilisations corporelles	246 946	2 387	(77)	249 256	(150 587)	(5 937)	0	(156 523)	92 732
Terrain en exploitation	4 171	0	0	4 171	(0)	(0)	0	(0)	4 171
Construction en exploitation	29 173	0	0	29 173	(24 224)	(425)	0	(24 649)	4 525
Constructions nouveau siège	67 390	0	0	67 390	(27 820)	(1 170)	0	(28 990)	38 401
Agencement Aménagement Installation	56 445	186	(77)	56 553	(38 548)	(1 213)	0	(39 761)	16 792
Matériel de Transport	180	0	0	180	(123)	(9)	0	(132)	49
Matériel de Transport Leasing	2 018	0	0	2 018	(1 657)	(80)	0	(1 737)	281
Matériel & Mobilier de bureaux	15 377	516	0	15 893	(9 356)	(473)	0	(9 829)	6 064
Tableaux d'Art	763	0	0	763	(0)	(0)	0	(0)	763
Matériels Informatique	37 365	743	0	38 108	(26 310)	(1 471)	0	(27 780)	10 327
TPE	4 666	816	0	5 482	(2 363)	(312)	0	(2 675)	2 807
GAB	10 041	0	0	10 041	(5 587)	(440)	0	(6 027)	4 014
Matériel de sécurité	18 781	127	0	18 908	(14 103)	(336)	0	(14 439)	4 469
Coffre Fort	573	0	0	573	(497)	(8)	0	(505)	69
Immobilisation en cours	11 214	649	0	11 863	(0)	(0)	0	(0)	11 863
Immobilisations incorporelles en cours	7 642	641	0	8 282	(0)	(0)	0	(0)	8 282
Immobilisations corporelles en cours	3 572	9	0	3 581	(0)	(0)	0	(0)	3 581
Immobilisations hors exploitation	2 826	0	(4)	2 823	(931)	(2)	0	(933)	1 889
Terrain hors exploitation	134	0	(4)	131	(0)	(0)	0	(0)	131
Construction hors exploitation	2 692	0	0	2 692	(931)	(2)	0	(933)	1 758
Immobilisations destinés à la vente	32 567	0	(888)	31 679	(15 042)	(177)	863	(14 357)	17 323
Terrains destinés à la vente	12 664	0	0	12 664	(3 820)	(0)	0	(3 820)	8 844
Constructions destinées à la vente	19 903	0	(888)	19 015	(11 222)	(177)	863	(10 536)	8 479
Total valeurs immobilisées	384 462	4 398	(1 738)	387 122	(234 866)	(9 200)	1 372	(242 694)	(144 428)

1.7. Autres actifs

Le poste des autres actifs accuse un solde de 643 241 KDT au 30 juin 2025 contre un solde de 641 144 KDT au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 2 097 KDT.

DESIGNATION	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation juin/décembre	
				Montant	%
Comptes d'attente et de régularisation	33 837	56 098	42 766	(8 929)	-20,9%
Autres	609 403	562 147	598 378	11 025	1,8%
Total	643 241	618 245	641 144	2 097	0,3%

Notes Sur Les Postes Du Passif

2.1. Banque Centrale et CCP

Cette rubrique accuse au 30 juin 2025 un solde de 287 360 KDT contre un solde nul au 31 décembre 2024

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation	
				Montant	%
Emprunt BCT	287 000	-	-	287 000	-
Dettes rattachées sur emprunts auprès de la Banque Centrale	360			360	-
Total	287 360	-	-	287 360	-

2.2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 30 juin 2025 à 35 119 KDT contre 34 154 KDT au 31 décembre 2024, enregistrant ainsi une augmentation de 965 KDT.

DESIGNATION	30/06/2025	30/06/2024 (*)	31/12/2024	Variation juin/décembre	
				Montant	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	20 266	11 067	18 438	1 828	9,9%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	14 853	26 257	15 716	(864)	-5,5%
Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	35 119	37 324	34 154	965	2,8%

(*) Données retraités pour les besoins de comparabilité

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

2.3 Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent au 30 juin 2025 un solde de 11 175 895 KDT contre 10 635 556 KDT au 31 décembre 2024, enregistrant une augmentation de 540 339 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	30/06/2025	30/06/2024 (*)	31/12/2024	Variation juin/décembre	
				Montant	%
Dépôts à vue	5 328 930	4 964 438	4 992 241	336 689	6,7%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	5 846 965	5 689 532	5 643 315	203 650	3,6%
Total dépôts et avoirs de la clientèle	11 175 895	10 653 970	10 635 556	540 339	(5,1%)

Les autres dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

DESIGNATION	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation juin/décembre	
				Montant	%
Comptes d'épargne	3 770 810	3 459 087	3 587 016	183 794	5,1%
Bons de caisse	610 497	652 936	637 081	(26 584)	-4,2%
Comptes à terme	568 228	610 800	536 961	31 267	5,8%
Placements en devises	196 491	187 145	171 327	25 164	14,7%
Pensions livrées	63 469	105 252	77 894	(14 425)	-18,5%
Certificats de dépôts	149 000	256 000	122 500	26 500	21,6%
Autres sommes dues à la clientèle	440 770	379 608	456 884	(16 114)	-3,5%
Dettes rattachées	47 699	38 705	53 652	-5 953	-11,1%
Total des autres dépôts et avoirs de la clientèle	5 846 965	5 689 532	5 643 315	203 650	(3,61%)

2.4 Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales présentent au 30 juin 2025 un solde de 115 509 KDT contre 78 809 KDT au 31 décembre 2024, enregistrant une augmentation de 36 700 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation	
				Montant	%
Emprunt obligataire	91 800	55 900	51 800	40 000	77,2%
Dettes rattachées sur l'emprunt obligataire	2 925	3 059	76	2 849	3748,7%
Ressources budgétaires	15 346	18 109	18 154	(2 808)	-15,5%
Dettes rattachées sur ressources budgétaires	74	83	83	(9)	-10,8%
Ressources extérieures en dinars	5 340	10 129	8 684	(3 344)	-38,5%
Dettes rattachées sur ressources extérieures en dinars	24	13	12	12	100,0%
Ressources extérieures en devises	-	13 470	-	-	
Dettes rattachées sur ressources extérieures en devises	-	473	-	-	
Total	115 509	101 236	78 809	36 700	46,6%

La ventilation des ressources extérieures par devise se présente comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation	
				Montant	%
Ressources extérieures en dinars	5 340	10 129	8 684	(3 344)	-38,5%
Ressources extérieures en devises	-	13 470	-	-	
Total	5 340	23 599	8 684	(3 344)	(0)

2.5. Autres passifs

Les autres passifs présentent un solde de 337 831 KDT au 30 juin 2025 contre un solde de 350 460 KDT au 31 décembre 2024, enregistrant une diminution de 12 629 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024		31/12/2024 (*)		Variation	
						Montant	%
Comptes d'attente	60 950	21 228		95 642		(34 692)	-36,3%
Créditeurs divers	112 790	123 366		110 031		2 759	2,5%
Etat impôts et taxes	40 236	58 544		74 010		(33 774)	-45,6%
Autres	106 120	220 004		46 227		59 893	129,6%
Provisions pour passifs et charges	9 869	8 434		18 358		(8 489)	-46,2%
Provisions pour congés payés	4097	3 493		3 110		987	31,7%
Provisions pour engagement hors bilan	3 769	3 134		3 082		687	22,3%
Total	337 831	438 203		350 460		(12 629)	-3.6%

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

NOTE 3 : Capitaux propres

Le capital social s'élève au 30 juin 2025 à 250 000 KDT composé de 50 000 000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libéré en totalité.

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation	
				Montant	%
Capital	250 000	210 000	210 000	40 000	19,0%
Réserves	540 021	504 886	504 959	35 062	6,9%
Actions propres	-	-	-	-	-
Autres capitaux propres	3 646	3 646	3 646	-	0,0%
Résultats reportés	104 177	156 793	156 789	(52 612)	-33,6%
Résultat de la période	116 183	120 442	232 388	(116 205)	-50,0%
Total	1 014 027	995 767	1 107 782	(93 755)	-8,5%

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31 décembre 2024	Souscription	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Fond social	Résultat de l'exercice	Solde au 30 Juin 2025
Capital libéré	210 000	40 000	-	-	-	-	250 000
Primes liées au capital	146 371	(40 000)	-	-	-	-	106 371
Réserves légales	21 000	-	-	-	-	-	21 000
Réserves ordinaires	320 399	-	75 000	-	-	-	395 399
Fonds social	15 395	-	-		62		15 457
Autres réserves	1 794	-	-	-	-	-	1 794
Autres capitaux propres	3 646	-	-	-	-	-	3 646
Résultats reportés	156 789	-	157 388	(210 000)			104 177
Résultat de l'exercice	232 388	-	(232 388)	-	-	116 183	116 183
Total	1 107 782	0	0	(210 000)	62	116 183	1 014 027

*Au 30/06/2025, la rubrique fonds social correspond à des utilisations remboursables.

** Aucun mouvement n'a affecté la rubrique « écart de réévaluation » au cours du premier semestre 2025.

Notes Sur L'état Des Engagements Hors Bilan

4.1. Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 30 juin 2025 un solde de 658 304 KDT contre 799 892 KDT au 31 décembre 2024, enregistrant ainsi une diminution de 141 588 KDT.

Désignation	30.06.2025	30.06.2024	31.12.2024	Variation	
				Montant	%
Cautions en faveur de la clientèle	579 285	569 704	713 999	(134 714)	-18,9%
Avals en faveur de la clientèle	2 830	8 943	22 390	(19 560)	-87,4%
Autres avals	45 531	68 946	38 076	7 455	19,6%
Admissions temporaires	23 904	25 309	24 915	(1 011)	-4,1%
Lettres de garanties	6 754	512	512	6 242	1219,1%
Total	658 304	673 414	799 892	(141 588)	-17,7%

4.2. Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 169 914 KDT au 30 juin 2025 contre 210 424 KDT au 31 décembre 2024, enregistrant ainsi une diminution de 40 510 KDT.

Désignation	30.06.2025	30.06.2024	31.12.2024	Variation	
				Montant	%
Crédits documentaires export	9 033	171 640	676	8 357	1236,2%
Crédits documentaires import	160 881	210 375	209 748	(48 867)	-23,3%
Total	169 914	382 015	210 424	(40 510)	-19,3%

4.3. Actifs donnés en garantie

Les actifs donnés en garantie totalisent au 30 juin 2025 un solde de 318 000 KDT contre un solde nul au 31/12/2024.

Désignation	30.06.2025	30.06.2024	31.12.2024	Variation	
				Montant	%
Autres actifs donnés en garantie	318 000	-	-	318 000	-
Total	318 000	-	-	318 000	0,0%

4-4 : ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés présentent un solde de 334 745 KDT au 30 juin 2025. Ils correspondent à des engagements de financement donnés.

La défalcation des « Engagements de financements donnés » par contrepartie se présente comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation	
				Montant	%
En faveur des clients ordinaires	334 745	412 533	324 458	10 287	3,2%
Total	334 745	412 533	324 458	10 287	3,2%

4-5 : ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus au 30 juin 2025 correspondent à des garanties reçues.

Les garanties reçues s'élèvent à 2 947 102 KDT au 30 juin 2025 contre un solde de 3 044 684 KDT au 31 décembre 2024, soit une diminution de 97 582 KDT.

La ventilation des garanties reçues par contrepartie se présente comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation	
				Montant	%
Garanties reçues de la clientèle	2 947 102	3 003 902	3 044 684	(97 582)	-3.2%
Total	2 947 102	3 003 902	3 044 684	(97 582)	-3.2%

Notes sur Les opérations de Change :

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 30 juin 2025 s'élèvent à 47 224 KDT et se présentent comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Devises vendues au comptant à livrer	(162 810)	(91 540)	(49 165)
Devises achetées au comptant à recevoir	115 586	62 737	49 447
Total	(47 224)	(28 803)	282

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 30 juin 2025 s'élèvent à 219 646 KDT et se présentent comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Devises vendues à terme à livrer	(226 055)	(289 361)	(220 864)
Devises achetées à terme à recevoir	6 408	1 515	166
Total	(219 646)	(287 846)	(220 698)

Notes sur L'état De résultat

5-1 Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 379 877 KDT au 30 juin 2025 contre 393 100 KDT au 30 juin 2024, enregistrant ainsi une diminution de 13 223 KDT.

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation	
				Montant	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	26 751	39 156	68 412	(12 405)	-31,7%
Opérations avec la clientèle	341 347	346 800	710 422	(5 453)	-1,6%
Autres intérêts et revenus assimilés	11 779	7 144	18 399	4 635	64,9%
Total	379 877	393 100	797 233	(13 223)	-3,4%

Le détail des intérêts et revenus assimilés de la banque se présente comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation	
				Montant	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	26 751	39 156	68 412	(12 405)	-31,7%
Opérations avec les établissements bancaires	26 751	39 156	68 412	(12 405)	-31,7%
Intérêts et revenus assimilés sur les opérations avec les établissements de Leasing et de Factoring	-	-	-	-	-
Opérations avec la clientèle	341 347	346 800	710 422	(5 453)	-1,6%
Portefeuille effets	310 020	317 096	645 621	(7 076)	-2,2%
Comptes courants débiteurs	24 645	25 318	53 323	(673)	-2,7%
Intérêts perçus sur crédits sur ressources spéciales	174	225	434	(51)	-22,7%
Intérêts perçus sur avances sur DAT	586	679	1 288	(93)	-13,7%
Agios réservés	5 922	3 482	9 756	2 440	70,1%
Intérêts perçus sur opérations avec la BCT	-	-	-	-	-
Autres intérêts et revenus assimilés	11 779	7 144	18 399	4 635	64,9%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	8 181	4 201	11 446	3 980	94,7%
Commissions à caractère d'intérêt	3 598	2 943	6 953	655	22,3%
Total	379 877	393 100	797 233	(13 223)	-3,4%

5-2 Commissions en produits

Les commissions en produits totalisent 75 637 KDT au 30 juin 2025 contre 74 226 KDT KDT au 30 juin 2024, enregistrant ainsi une augmentation de 1 411 KDT.

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation	
				Montant	%
Chèques, effets, virements et tenue de compte	20 978	23 335	37 422	(2 357)	-10,1%
Vente Packs	22 404	19 175	40 354	3 229	16,8%
Opérations sur placement et titres	257	183	899	74	40,4%
Opérations de commerce extérieur	4 000	3 651	7 264	349	9,6%
Coffre-fort	12	11	24	1	9,1%
Gestion, études et Engagement	17 405	18 447	35 974	(1 042)	-5,6%
Opérations de change	1 440	1 374	1 941	66	4,8%
Monétique	8 813	7 758	16 553	1 055	13,6%
Banque Directe	233	203	404	30	14,8%
Bancassurance	95	89	8 763	6	6,7%
Total	75 637	74 226	149 598	1 411	1,9%

5-3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent, au 30 juin 2025, un montant de 36 235 KDT contre 31 706 KDT au 30 juin 2024, enregistrant ainsi une augmentation de 4 529 KDT.

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation	
				Montant	%
Gains net sur titres de transaction	660	313	5 711	347	110,9%
Gains net sur titres de placement	2 044	630	653	1 414	224,4%
Gains net sur opérations de change	33 531	30 763	62 128	2 768	9,0%
Total	36 235	31 706	68 492	4 529	14,3%

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation	
				Montant	%
Titres de transaction à revenu fixe.	-	-	5 711	-	-
Titres de transaction à revenu variable.	660	313	-	347	110,9%
Total	660	313	5 711	347	110,9%

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation	
				Montant	%
Titres de placement à revenu fixe.	24	32	54	(8)	-25,0%
Titres de placement à revenu variable.	2 020	598	599	1 422	237,8%
Total	2 044	630	653	1 414	224,4%

5.4 Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent 92 777 KDT au 30 juin 2025 contre 69 976 KDT au 30 juin 2024, soit une augmentation de 22 801 KDT.

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation	
				Montant	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	76 364	56 773	119 719	19 591	34,5%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations	3 097	700	4 417	2 397	342,4%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées.	9 781	6 676	7 582	3 105	46,5%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises associées	3 502	5 852	5 852	(2 350)	-40,2%
Dividendes et revenus assimilés sur titres participatifs	33	(25)	68	58	-
				232,0%	
Total	92 777	69 976	137 638	22 801	32,6%

5.5 Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent au 30 juin 2025 un solde de 218 952 KDT contre 210 104 KDT au 30 juin 2024, soit une augmentation de 8 848 KDT.

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation	
				Montant	%
Opérations avec les établissements bancaires	(3 949)	(410)	(2 632)	(3 539)	863,2%
Opérations avec la clientèle	(202 823)	(205 954)	(416 357)	3 131	-1,5%
Emprunt et ressources spéciales	(3 403)	(3 526)	(6 792)	123	-3,5%
Autres intérêts et charges	(8 777)	(214)	(272)	(8 563)	4001,4%
Total	(218 952)	(210 104)	(426 053)	(8 848)	4,2%

5.6 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement

Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement s'élèvent à 1 859 KDT au 30 juin 2025 contre 7 257 KDT au 30 juin 2024, enregistrant ainsi une diminution de 5 398 KDT.

DESIGNATION	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation juin/juin	
				Montant	%
Charges sur titres d'investissement	(151)	7 351	5 242	(7 200)	-97,9%
Charges dans les entreprises liées, co-entreprises, entreprises associées, titres de participation et actions en portage	(0)	0	(150)	(0)	-
Reprise / Dotation aux provisions sur titres d'investissement	1 708	(94)	(83)	(1 802)	-1910,0%
Dotation aux provisions sur entreprises liées, co-entreprises, entreprises associées, titres de participation et actions en portage	(0)	0	(55)	(0)	-
Total	1 859	7 257	4 954	(5 398)	-74,4%

5.7 Frais de personnel

Les frais du personnel s'élèvent à 131 753 KDT au 30 juin 2025 contre 121 149 KDT au 30 juin 2024, enregistrant ainsi une augmentation de 10 604 KDT.

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation	
				Montant	%
Rémunération du personnel titulaire	(87 457)	(79 062)	(160 424)	(8 395)	10,6%
Heures supplémentaires	(127)	(121)	(347)	(6)	5,0%
Primes allouées	(7 584)	(7 669)	(16 244)	85	-1,1%
Rémunération du personnel stagiaire	(32)	(42)	(85)	10	-23,8%
Rémunération du personnel saisonnier	(120)	(68)	(191)	(52)	76,5%
Charges fiscales	(2 540)	(2 006)	(4 418)	(534)	26,6%
Charges sociales	(26 282)	(23 362)	(46 880)	(2 920)	12,5%
Œuvres sociales	(732)	(565)	(2 140)	(167)	29,6%
Autres charges liées au personnel	(5 811)	(5 114)	(8 176)	(697)	13,6%
Provisions sur congés payés	(1 068)	(3 140)	(1 849)	2 072	-66,0%
Total	(131 753)	(121 149)	(240 754)	(10 604)	8,8%

5.8 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent un solde de 44 269 KDT au 30 juin 2025 contre 35 316 KDT au 30 juin 2024, enregistrant ainsi une augmentation de 8 953 KDT.

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation	
				Montant	%
Charges informatiques	(5 939)	(4 992)	(10 330)	(947)	19,0%
Charges de télécommunication	(1 471)	(1 482)	(2 918)	11	-0,7%
Charges de Communication	(3 529)	(2 962)	(6 670)	(567)	19,1%
Charges de logistiques	(8 386)	(8 292)	(17 705)	(94)	1,1%
Services traitement clients	(5 401)	(5 248)	(10 765)	(153)	2,9%
Honoraires et prestations externes	(1 094)	5 135	3 676	(6 229)	-121,3%
Autres charges d'exploitation	(3 821)	(3 855)	(7 650)	34	-0,9%
Contribution Fonds de Garantie	(14 628)	(13 620)	(27 241)	(1 008)	7,4%
Total	(44 269)	(35 316)	(79 603)	(8 953)	25,4%

5.9 : Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat de base par action au titre du premier semestre 2025 est de 2,32 DT.

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation	
				Montant	%
Résultat net de l'exercice	116 183	120 442	232 388	(4 259)	-3,5%
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	50 000 000	50 000 000	50 000 000		
Résultat de base par action (en DT)	2,32	2,41	4,65	(0,09)	-3,5%
Résultat dilué par action (en DT)	2,32	2,41	4,65	(0,09)	-3,5%

Suite à l'action de l'augmentation de capital approuvée par l'assemblée général extraordinaire du 04 avril 2025, le nombre d'actions au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2024 est ajusté de façon rétrospective d'où les calculs par action pour la période concernée et les périodes précédentes présentées doivent être faits sur la base du nouveau nombre d'actions.

Notes sur L'état des Flux De Trésorerie

6 Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période

Les liquidités et équivalents de liquidités qui s'élèvent à 1 920 693 KDT se détaillent comme suit :

DESIGNATION	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	Variation	
				Montant	%
Liquidités et équivalents de liquidités actif	2 228 214	2 136 144	1 859 186	369 028	19,8%
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	2 046 837	1 615 350	1 743 406	303 431	17,4%
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	181 377	520 794	115 780	65 597	56,7%
Liquidités et équivalents de liquidités passif	307 521	11 043	17 937	289 584	1614,4%
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	287 296	0	0	287 296	-
Liquidités et équivalents de liquidités sur les établissements financiers	20 225	11 043	17 937	2 288	12,8%
Liquidités et équivalents de liquidités	1 920 693	2 125 101	1 841 249	79 444	4,3%

Note sur les passifs éventuels (Eventualité)

Une affaire intentée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire, afférente au report des échéances pendant la pandémie du COVID-19. Jusqu'à la date de l'arrêté des états financiers par le conseil d'administration tenu le 01/08/2025, aucune décision n'est notifiée à la banque à cet égard, ainsi le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire. Cette situation est considérée comme étant une éventualité en application de la NCT 14 « relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture » dont l'exercice de suivi sera réalisé de façon continue pour déterminer si une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques est devenue probable.

Note sur les événements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 01/08/2025. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

A ce titre, aucun événement postérieur au 30 juin 2025 qui nécessite une note ou une modification des comptes n'est parvenu.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2025

Mesdames, messieurs les Actionnaires D'Attijari Bank Tunisie

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan d'Attijari Bank Tunisie, au 30 juin 2025 ainsi que de l'état des engagements hors bilan, de l'état de résultat, et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de **12 965 741** mille dinars et un bénéfice net de la période s'élevant à **116 183** mille dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque Attijari de Tunisie au 30 juin 2025, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptable appliqué en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

- La note « Note sur les passifs éventuels (Eventualité) » aux états financiers, décrit l'évolution de l'affaire intentée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire, afférente au report des échéances pendant la pandémie du COVID-19. A la date du présent rapport aucune décision n'a été notifiée à la banque à cet égard, ainsi le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 27 août 2025

Les Commissaires Aux Comptes

ECC MAZARS
Borhen CHEBBI

Consulting and Financial Firm
Walid BEN AYED

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIARES

Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

La Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2025 accompagnés du rapport d'examen limité du commissaire aux comptes, Mr Mohamed BAHLOUL.

Société Tunisienne du Marché de Gros

BILAN
AU 30 JUIN 2025
(Arrondi en dinar tunisien)

Actifs	Notes	Au 30/06/2025	Au 30/06/2024	Au 31/12/2024
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles	1	365 634	357 816	365 634
(-) Amortissements		-341 130	-323 215	-332 629
		24 504	34 601	33 005
Immobilisations corporelles	2	40 720 023	40 554 627	40 805 411
Amortissements		-33 394 873	-32 328 289	-33 016 015
(-) Provisions				
		7 325 150	8 226 338	7 789 396
Immobilisations financières	3	1 209 105	1 140 191	971 369
Total des actifs non courants		8 558 759	9 401 130	8 793 770
ACTIFS COURANTS				
Stocks		120 100	86 813	186 504
(-) Provisions		-18 342	-18 342	-18 342
		101 758	68 471	168 162
Clients et comptes rattachés		655 204	628 871	657 319
(-) Provisions		-623 953	-584 670	-624 219
		31 251	44 201	33 100
Autres actifs courants	4	2 489 608	2 396 544	2 170 476
(-) Provisions		-104 270	-71 097	-105 046
		2 385 338	2 325 447	2 065 430
Placement et autres actifs financiers	5	24 500 000	22 000 000	28 000 000
Liquidités et équivalents de liquidités	6	3 212 658	3 017 069	1 798 929
Total des actifs courants		30 231 005	27 455 188	32 065 621
Total des actifs		38 789 764	36 856 318	40 859 391
Société Tunisienne du Marché de Gros				

BILAN
AU 30 JUIN 2025
(Arrondi en dinar tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	Au 30/06/2025	Au 30/06/2024	Au 31/12/2024
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	7	13 200 000	13 200 000	13 200 000
Réserves	8	12 842 824	12 326 036	12 291 136
Résultats reportés		69	143	143
Subvention d'équipement		1 946 500	1 946 500	1 946 500
Total des capitaux propres avant résultat		27 989 393	27 472 679	27 437 779
Résultat de l'exercice		4 486 177	3 535 134	7 058 807
Total des capitaux propres avant affectation		32 475 570	31 007 813	34 496 586
PASSIFS				
Passifs non courants				
Autres passifs financiers	9	339 164	336 986	337 551
Total des passifs non courants		339 164	336 986	337 551
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés		1 044 122	1 371 949	1 291 017
Provisions pour litiges		381 405	376 492	381 405
Autres passifs courants	10	4 549 503	3 763 078	4 352 832
Total des passifs courants		5 975 030	5 511 519	6 025 254
Total des passifs		6 314 194	5 848 505	6 362 805
Total des capitaux propres et des passifs		38 789 764	36 856 318	40 859 391

Société Tunisienne du Marché de Gros**ETAT DE RESULTAT
AU 30 JUIN 2025
(Arrondi en dinar tunisien)**

	Notes	Au 30/06/2025	Au 30/06/2024	Au 31/12/2024
Produits d'exploitation				
Revenus	11	9 897 077	8 541 084	18 543 742
Reprise/provisions		1 042	0	0
Subvention d'exploitation		8 395	0	0
Production immobilisée		0	0	0
Total des produits d'exploitation		9 906 514	8 541 084	18 543 742
Charges d'exploitation				
Variation de stocks		66 404	47 947	-51 744
Achats marchandises		0	3 823	145 187
Achats d'approvisionnement consommés		297 768	310 469	665 109
Charges de personnel	12	3 815 418	3 947 656	8 094 143
Dotations aux amortissements et provisions	13	558 365	642 606	1 418 159
Autres charges d'exploitation	14	795 750	627 152	1 616 956
Total charges d'exploitation		5 533 705	5 579 653	11 887 810
Résultat d'exploitation		4 372 809	2 961 431	6 655 932
Produits de placements nets		1 226 107	1 230 618	2 333 406
Autres gains ordinaires		105 715	10 784	19 836
Autres pertes ordinaires		0	-2	-3
Résultat des activités ordinaires avant impôts		5 704 631	4 202 831	9 009 171
Impôts sur les bénéfices	15	-1 218 454	-667 697	-1 950 364
Résultat des activités ordinaires après impôts		4 486 177	3 535 134	7 058 807
Résultat net de l'exercice		4 486 177	3 535 134	7 058 807

Société Tunisienne du Marché de Gros

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE AU 30 JUIN 2025 (Arrondi en dinar tunisien)

	Note	Au 30/06/2025	Au 30/06/2024	Au 31/12/2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultat de l'exercice		4 486 177	3 535 134	7 058 807
Ajustement pour amortissements et provisions		558 365	642 606	1 418 159
Reprise sur provision		-1 042	0	0
Variation des stocks	16	66 404	47 947	-51 744
Variation des clients	17	2 115	7 400	-21 048
Variation des autres actifs	18	-319 132	-685 246	-459 178
Variation des passifs courants	19	9 618	-446 782	-65 946
Plus values sur cession d'immob.		-104 142	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités de l'exploitation		4 698 363	3 101 059	7 879 050
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements				
Décaiss. provenant de l'acquisition d'immob corp. et incorp.	20	-145 570	-126 870	-257 487
Encaiss. provenant de la cession d'immob corp. et incorp.		104 142	0	0
Encaiss./Décaiss provenant de rembour des prêts aux personnels		-237 736	-103 584	65 238
Variation des cautionnements reçus	21	1 613	-241	324
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-277 551	-230 695	-191 925
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Distribution de dividendes		-6 335 890	-6 863 880	-6 863 880
Alimentation fonds social		-705 881	-765 086	-765 086
Décaiss./Encaiss. sur fonds social		534 688	573 408	538 507
Encaissement subvention d'investissement		0	0	0
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		-6 507 083	-7 055 558	-7 090 459
Variation de trésorerie		-2 086 271	-4 185 194	596 666
Trésorerie au début de période		29 798 929	29 202 263	29 202 263
Trésorerie à la fin de la période		27 712 658	25 017 069	29 798 929

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

AU 30/06/2025

A – PRESENTATION DE LA SOCIETE :

A. 1 – Fiche signalétique de la Société :

Exercice	: du 1 ^{er} Janvier au 30 Juin 2025
Raison sociale	: La Société Tunisienne des Marches de Gros « SOTUMAG »
Forme juridique	: Société anonyme
N° registre de Commerce	: B 193791996
Mle. Fiscal	: 012748 / E
Identifiant Unique RNE	: 0012748E
Date de création	: 04 Décembre 1980
Adresse	: Route de Nâassen Bir – Kassâa Ben Arous

A. 2 – Caractéristiques :

- Activité principale	: Gestion du MIN de Bir - Kassâa
- Nombre d'établissement	: 01
- Montant du capital	:13.200.000 dinars Tunisiens.
- Répartition du capital :	
Etat Tunisien	: 37,50 %
Public	: 49,96 %
O.C.T.	: 07,55 %
O.T.D.	: 0,5 %
Autres	: <u>04,49 %</u>
Total	100,00%

B-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

B.1 – Respect des normes comptables Tunisiennes :

Les états financiers de la société ont été élaborés en application des dispositions de la loi 96-112 du 31/12/1996 relative au nouveau système comptable des entreprises.

B.2 – Base de mesure et principes comptables pertinents appliqués :

B.2 -1 : Immobilisations incorporelles :

Les éléments incorporels figurant au bilan sont des actifs non monétaires identifiables, sans substance physique, destinés à être utilisés pendant plus d'une période comptable pour les besoins propres de la société.

Ils contribuent à l'augmentation des avantages économiques futurs de la société et peuvent être mesurés de façon fiable.

Les logiciels sont amortis d'une manière linéaire sur une période de trois (03) ans, la règle du prorata temporis est appliquée pour les acquisitions faites au cours de l'exercice.

B.2 -2. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont inscrites parmi les actifs conformément à la norme comptable Tunisienne n° 5.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition T.T.C. Sont inclus dans le coût d'acquisition, le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables, ainsi que les autres frais engagés pour mettre le bien en état de marche en vue de l'utilisation prévue.

Les dépenses postérieures relatives aux immobilisations corporelles prises en compte sont ajoutées aux valeurs comptables de celle-ci quand elles contribuent à l'amélioration des avantages futurs attendus.

La société pratique la méthode de l'amortissement linéaire.

Les taux retenus sont ceux prévus par le décret n°2008-492 du 25 février 2008, fixant les taux maximum d'amortissements linéaires. La base d'amortissement est le coût d'acquisition.

B. 2 -3 Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont constituées, essentiellement, des éléments suivants :

- Les prêts à plus d'un an accordés au personnel dans le cadre du fonds social ;
- Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banques sont exclus. Ils font l'objet d'un réajustement en fin d'exercice à leur juste valeur. Les moins values dégagées sont provisionnées.
- Les placements à long terme auprès des institutions financières.

B. 2 -4 Revenus :

Les produits sont constatés quotidiennement pour les redevances sur chiffre d'affaires et mensuellement pour les loyers.

B . 2 -5 Les placements :

Les placements de la SOTUMAG sont des placements à très court terme et très liquides. Ils sont constitués principalement par des dépôts à terme et des bons de trésor.

A l'arrêté des comptes les intérêts courus et non encore échus sont comptabilisés en tant que produits à recevoir.

NOTE 1 : Immobilisations incorporelles :

Ce poste est composé de logiciels informatiques :

DESIGNATIONS	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS			V.N.C. 30/06/25
	Solde au 31/12/24	Acquisition 1sem.2025	Cessions 1sem.2025	Solde au 30/06/25	solde au 31/12/24	Dotation 1sem.2025	Solde 30/06/25	
Logiciel	365 634			365 634	332 629	8 501	341 130	24 504
Total	365 634	0	0	365 634	332 629	8 501	341 130	24 504

NOTE 2 : Immobilisations corporelles

DESIGNATIONS	IMMOBILISATIONS					AMORTISSEMENTS / PROVISIONS					V.N.C 30/06/25
	Au 31/12/24	Acquisition s 1sem.2025	Sortie d'actif	reclass.	Au 30/06/25	au 31/12/24	Dotation 1sem.2025	reclass.	reprise Amort.	au 30/06/25	
Terrains et aménagement terrains	158 655			0	158 655	45 246	0			45 246	113 409
Constructions	30 368 082			45 739	30 413 821	26 262 854	402 109	22 500		26 687 463	3 726 358
Inst. Génér. Agenc. et amén. Construction	2 535 198	84 739		-45 739	2 574 198	2 236 682	45 848	-22 500		2 260 030	314 168
Inst. Tech. Matériel et outillage industriel	579 564	808	-27 527	0	552 845	532 972	6 317		-27 526	511 763	41 082
Equipements frigorifiques	931 942				931 942	895 371	7 511			902 882	29 060
Matériel de transport	1 866 268		-143 480		1 722 788	1 719 911	54 617		-143 480	1 631 048	91 740
Inst. Génér. Agenc. et amén. Divers	37 752	71			37 823	37 752	29			37 781	42
Equipements de bureau	362 882				362 882	344 789	2 979			347 768	15 114
Matériel informatique	1 065 652				1 065 652	940 438	30 454			970 892	94 760
Immobilisations en cours (voir note 2.1)	2 899 416				2 899 416	0	0			0	2 899 416
Total des immobilisations corporelles	40 805 411	85 617	-171 006	0	40 720 023	33 016 015	549 864	0	-171 006	33 394 873	7 325 150

Note 2 . 1 : Immobilisations en cours :

DESIGNATIONS	IMMOBILISATIONS EN COURS				PROVISIONS			VALEUR COMPTABLE NETTE	
	solde au 31/12/2024	Travaux 2025	Reclassement 2025	Solde au 30/06/25	solde au 31/12/24	Reprise/Provision au 30/06/25	Solde 30/06/25	31/12/2024	30/06/2025
- Construction en cours station valorisation des déchets	2 899 416			2 899 416	0	0	0	2 899 416	2 899 416
Total	2 899 416	0	0	2 899 416	0	0	0	2 899 416	2 899 416

NOTE 3 : Immobilisations financières :

DESIGNATIONS	Solde au 31/12/24	Mouvements 2025	Solde au 30/06/25
- Titres de participation (Foire Internationale de Tunis)	40 000		40 000
- Dépôts et cautionnement	2 780		2 780
- Prêts à plus d'un an au personnel	928 589	237 736	1 166 325
TOTAL	971 369	237 736	1 209 105

NOTE 4 : Autres actifs courants :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
- Personnel, Prêts à mois d'un an	436 099	376 836	498 918
- Débiteurs divers	535 807	470 335	506 455
- Produits à recevoir (1)	1 389 286	1 441 197	1 010 986
- Charges constatées d'avance (2)	126 770	106 530	152 471
- Fournisseurs d'immo. Av/commandes	1 646	1 646	1 646
Total	2 489 608	2 396 544	2 170 476
Provisions	-104 270	-71 097	-105 046
Total	2 385 338	2 325 447	2 065 430

1. Le compte "produits à recevoir" enregistre principalement les loyers à recevoir sur les mandataires et locataires de divers locaux pour un montant de **348 627 DT**, les produits financiers sur placements et comptes courants à recevoir pour un montant de **1 040 659 DT**.
2. Les charges constatées d'avances représentent essentiellement les stocks de fournitures de bureau, de fournitures électriques et de pièces de rechanges.

NOTE 5 : Placements et autres actifs financiers :

Les placements de la SOTUMAG totalisent au 30/06/2025 **24 500 000DT**. L'excédent de trésorerie de la SOTUMAG est placé en certificats de dépôt et des comptes à terme auprès des institutions financières.

Un montant de 17 Millions DT a été placé auprès de la Trésorerie Générale de Tunisie depuis le 04 Septembre 2023. Les intérêts sont perçus au terme de chaque année.

NOTE 6 : Liquidités et équivalents de liquidités :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
- Banques	3 207 552	3 014 813	1 797 573
- Caisse	5 106	2 256	1 356
Total	3 212 658	3 017 069	1 798 929

NOTE 7 : Capital social :

Nombre d'actions : 13 200.000

Valeur nominale de l'action : 1 DT

La répartition des actions se présente comme suit :

Etat Tunisien	37,5 %
Public	49,96 %
O.C.T.	7,55 %
O.T.D.	0,5 %
Autres	4,49 %
Total	100 %

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2025

Désignation	Total des capitaux propres	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fonds social	Réserves Extra-ordinaires	Autres réserves	Résultats 2024	Résultats 1sem 2025	Résultats reportés	subventions d'investissements
Solde au 31/12/24 (avant affectation)	34 496 586	13 200 000	1 320 000	2 683 268	8 247 867	40 000	7 058 807	0	143	1 946 500
Affectation du résultat 2023 :										
Réserves légales										
Réserves pour fonds social				705 881			-705 881			
Dividendes exercice 2024							-6 336 000			
Réserves extra ordinaires					17 000		-17 000			
Variation des résultats reportés							74		-74	
Dons octroyés FS 1 sem 2025				-197 320						
Intérêts encaissés sur prêts FS 1 sem 2025				26 128						
Résultat au 30/06/2025								4 477 192		
Subventions d'investissements encaissées										
Solde au 30/06/2025 (après affectation)	32 466 585	13 200 000	1 320 000	3 217 957	8 264 867	40 000	0	4 477 192	69	1 946 500

NOTE 8 : Réserves :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Réserves légales	1 320 000	1 320 000	1 320 000
Réserves Extraordinaires	8 264 867	8 247 867	8 247 867
Réserves pour fonds social	3 217 957	2 718 168	2 683 269
Autres réserves	40 000	40 000	40 000
Total	12 842 824	12 326 035	12 291 136

NOTE 9 : Autres passifs financiers :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Cautionnements reçus	339 164	336 986	337 551
Total	339 164	336 986	337 551

Cette rubrique présente au 30 Juin 2025 un solde créditeur de **339 164 DT** représentant les cautionnements pris en garantie par la « SOTUMAG » sur les opérateurs du MIN.

NOTE 10 : Autres passifs courants :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Personnel – Rémunération due	115 972	0	0
Personnel - provisions pour congés à payer	352 980	326 603	306 162
Etat, impôts et taxes	2 905 202	2 437 350	3 002 856
Organismes de sécurité sociale	391 187	388 312	536 530
Créditeurs divers	84 450	88 787	67 329
Pharmacie et Labo. Conventionnés	103 032	108 681	126 478
Comptes de régularisation passifs	594 884	411 659	311 791
Associés dividendes à payer	1 796	1 686	1 686
Total	4 549 503	3 763 078	4 352 832

NOTE 11 : Revenus :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Redevances fruits et légumes	7 115 782	5 870 348	12 991 231
Redevances poissons	1 883 173	1 745 509	3 716 454
Vente Glace	43 194	45 837	108 442
Ventes imprimés spécifiques	82 522	84 304	171 034
Ventes imprimantes thermiques et toners	1 100	1 100	2 200
Loyer fruits et légumes	331 303	328 826	658 399
Loyer poissons	48 000	49 998	99 663
Loyer Magasins dattes	32 069	33 090	66 181
Loyer entrepôt emballages	65 207	77 473	146 420

Loyer divers	224 871	239 062	436 789
Produits assistance informatique	49 439	44 489	93 727
Autres revenus	20 417	20 626	52 862
Ventes liées à une modification comptable	0	422	340
Total revenus	9 897 077	8 541 084	18 543 742

Les revenus ont enregistré une augmentation de **1 355 993 DT** (+15,8%) par rapport au 1er semestre 2024. Les redevances sur fruits et légumes ont enregistrées une évolution de **1 245 434 DT** alors que les redevances poissons ont augmenté de **137 664 DT**.

NOTE 12 : Charges de personnel :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Salaire	2 551 282	2 538 865	5 122 862
Prime de rendement et productivité	276 015	300 420	825 747
13 ^{ème} mois	115 869	130 866	241 495
Avantages en nature	124 464	114 224	249 618
Congés payés	46 818	95 139	74 697
Charges sociales	534 724	553 956	1 139 365
Autres charges sociales	267 433	271 627	556 986
Charge de perso. liées à une mod. Compt.	2 417	16 941	19 761
Total	3 919 022	4 022 038	8 230 838
Transfert de charges salaires/primes	-79 866	-51 065	-99 458
Transfert de charges CNSS	-12 247	-8 467	-17 911
Transfert de charges Assurance groupe	-11 491	-14 850	-19 326
Total	3 815 418	3 947 656	8 094 143

NOTE 13 : Dotations aux amortissements et aux provisions :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Dotations aux amortis. des immob. Incorporelles	8 501	8 037	17 451
Dotations aux amortis. des immob. Corporelles	549 181	609 191	1 296 918
Dotations aux prov. pour dépréciation clients	0	0	39 548
Dotations aux prov. Dépréc. des autres actifs courants	0	0	33 950
Dotations aux prov. Pour litiges	0	25 378	30 292
Dotations aux amortis. des immob. Liées à mod.cpbles	683	0	0
Total	558 365	642 606	1 418 159

NOTE 14 : Autres charges d'exploitation :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Services extérieurs (1)	527 749	394 669	1 054 848
Charges diverses ordinaires	12 500	10 678	24 187
Impôts, taxes et versements assimilés.	296 716	253 976	547 695
Charges diverses liées à modif.compble	0	0	0
Total	836 965	662 323	1 626 730
Transfert de charges	-41 215	-32 171	-9 774
Total	795 750	627 152	1 616 956

NOTE 14 - 1 : Services extérieurs :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Entretiens et réparations patrimoine du MIN	138 953	157 189	307 017
Primes d'assurance	51 803	48 626	110 678
Etudes et recherches et divers services exter.	26 027	17 992	44 098
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	41 491	51 284	124 307
Publicité et relations publiques	62 407	72 480	110 384
Subventions et dons	160 000	0	275 000
Missions et réceptions	15 290	8 174	15 008
Frais postaux et de télécommunications	24 305	20 405	45 404
Services bancaires et assimilés	710	14 630	15 548
Services extérieurs liés à une mod. comptable	17 407	3 889	7 528
Total	538 393	394 669	1 054 974
Transfert de charges	-10 644	0	-126
Total	527 749	394 669	1 054 848

NOTE 15 : Impôt sur les bénéfices :

Bénéfice brut comptable :	5 887 400
Réintégrations	+245 707
Déductions	- 40 836
Bénéfice imposable	6 092 271
Impôt sur bénéfices 20%	1 218 454

NOTE 16 : Variation des stocks :

Cette rubrique totalise au 30/06/2025 une variation positive de **66 404** DT détaillée comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
- Stock au N	-120 100	-86 813	-186 504
- Stock au N-1	186 504	134 760	134 760
TOTAL	66 404	47 947	-51 744

NOTE 17 : Variation des clients :

Les créances clients accuse au 30 juin 2025 une variation positive de **2 115** DT et se détaille ainsi :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
- Créances clients au N	-655 204	-628 871	-657 319
- Créances clients au N - 1	657 319	636 271	636 271
TOTAL	2 115	7 400	-21 048

NOTE 18 : Variation des autres actifs :

Les autres actifs totalise au 30 juin 2025 une variation négative de **319 132** DT et se détaille ainsi :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
- Autres actifs courants au N	-2 489 608	-2 396 544	-2 170 476
- Autres actifs courants au N - 1	2 170 476	1 711 298	1 711 298
TOTAL	-319 132	- 685 246	-459 178

NOTE 19 : Variation des passifs courants :

La variation des passifs courants totalise au 30 juin 2025 la somme de **9 618** DT ventilée comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Passifs courants au N	5 975 030	5 511 519	6 025 254
Fournisseurs d'immob. au N	-594 417	-557 355	-682 194
Fournis. d'immo. Retenue de garantie au N	-62 049	-31 595	-34 742
Fournis. d'immo. caution au N	-518	0	0
Passifs courants au N - 1	-6 025 254	-6 055 451	-6 055 451
Fournisseurs d'immo. Au N - 1	682 194	676 302	676 302
Fournis. d'immo. Retenue de garantie au N - 1	34 742	35 296	35 296
Actionnaire dividendes à payer N	-1 796	-1 685	-1 685
Actionnaire dividendes à payer N- 1	1 685	1 566	1 566
Provision pour litiges N	381 405	-376 492	-381 405

Provision pour litiges N-1	381 405	351 113	351 113
TOTAL	9 618	- 446 782	-65 946

NOTE 20 : Décaissements provenant de l'acquis. des immob. corp. et incorp. :

Les décaissements sur acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent au 30 juin 2025 à **-145 570 DT** et se détaillent comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Immob. Corporelle et incorporelle au N	-41 085 657	-40 912 443	-41 171 045
Immob. Corporelle et incorporelle au N - 1	41 171 045	40 946 547	40 946 547
Fournisseurs d'immob. Au N	594 417	557 355	682 194
Fournis. d'immob. retenue de garantie au N	62 049	31 595	34 742
Fournis. d'immo. caution au N	518	0	0
Fournisseurs d'immob. Au N - 1	-682 194	-676 302	-676 302
Fournis. d'immob. retenue de garantie au N - 1	-34 742	-35 296	-35 296
Sortie d'actif	-171 006	-38 326	-38 327
TOTAL	-145 570	-126 870	-257 487

NOTE 21 : Encaissement des cautionnements reçus :

La variation des cautionnements reçus au 30/06/2025 s'élève à **-1 613 DT** et se ventile comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
- Autres passifs financiers au N	339 164	336 986	337 551
- Autres passifs financiers au N - 1	-337 551	-337 227	-337 227
TOTAL	- 1 613	-241	324

NOTE 22. Engagements hors bilan :

Les engagements reçus par la SOTUMAG au 30/06/2025 s'élève à **228 370** DT et se détaillent comme suit :

Titulaire du marché	Objet du marché	Désignation	Montant	Banque
SES	Implantation d'une unité de valorisation des déchets organiques	définitive	75 298	Amen BANK
		définitive	31 724	Amen BANK
Med EQUIPEMENT	Acquisition matériel de balayage	définitive	11 353	BIAT
SERVITRA	Aménagement extérieur et rénovation des chaussées	définitive	42 119	QNB
GAT	Souscription des contrats d'assurance	définitive	8 221	BIAT
Zitouna takaful	Assurance du groupe 20-21-22	définitive	16 800	Zitouna takaful
SODEXO	Tickets Habillement	définitive	4 358	UIB
ARTYPO	Acquisition imprimés spécifiques	définitive	1 470	BNA
GAT	Souscription des contrats d'assurance 2016	définitive	9 604	BIAT
GAT	Souscription des contrats d'assurance à partir du 13/09/2024	définitive	16 368	BIAT
STE UP TUN	Tickets Habillement 2023	définitive	4 050	Amen Bank
ITALCAR	Acquisition 2 voitures de service	définitive	4 518	BIAT
MAAREFA	Acquis. rouleaux papiers Thermiques	définitive	2487	ELBARAKA
TOTAL			228 370	

Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2025**

Mesdames, messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros (SOTUMAG),

1- Introduction :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Société arrêtés au 30 Juin 2025.

Ces états financiers font apparaître un total net du bilan de D : 38 789 764 et un résultat bénéficiaire de D : 4 486 177.

2- Responsabilité de l'établissement des états financiers intermédiaires :

La Direction de la SOTUMAG est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

3- Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste essentiellement en des demandes d'informations auprès des responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendu d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit et en conséquence ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

4- Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve des remarques développées dans les paragraphes qui suivent nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société Tunisienne des Marchés de Gros au 30 Juin 2025, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période allant du premier Janvier 2025 au 30 Juin 2025, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4-1- La société possède 42 chambres froides, mais au lieu que ces chambres soient exploitées dans son objectif principal, elles ont été louées en tant que boxe d'emballages jusqu'à le mois d'avril 2024. Parallèlement, fin 2024 ces chambres ont fait l'objet d'une expertise afin qu'elles soient exploitées de nouveau dans son objectif principal.

Par conséquent, nous ne pouvons exprimer au sujet de ce manque à gagner pour la société aucune opinion.

4-2- La société procède annuellement à un inventaire physique des immobilisations. Les travaux de rapprochement ont cependant signalé l'absence de quelques équipements totalement amorties se rattachant aux chambres froides tel que condenseur avec 02 ventilateurs, 12 motos compresseurs, réservoir de liquide, 42 caches, une armoire électrique, 03 Bac d'eau et 14 ventilateurs.

Par conséquent, nous ne pouvons exprimer au sujet de ces équipements aucune opinion.

4-3- La rubrique Pharmacies et laboratoires conventionnés accuse au 30 juin 2025 un solde créditeur de D : 103 032. Cette rubrique englobe plusieurs soldes non justifiés surtout en ce qui concerne les pharmacies.

5- Paragraphes d'observations :

Sans remettre en cause notre conclusion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

5.1- La Société continue d'engager les procédures légales nécessaires au recouvrement des créances dues par trois mandataires de vente figurant parmi les personnes concernées par la procédure de confiscation prévue par le décret-loi n° 2011-13 du 14 Mars 2011 portant confiscation d'avoirs et de biens meubles et immeubles.

Ces créances s'élevaient à 909 175 DT dont 851 251 DT non comptabilisées et ne sont pas par conséquent provisionnées.

5.2- La Société a entamé depuis l'année 2010 des travaux de construction d'une station de traitement et de valorisation de déchets. Toutefois, ces travaux figurant à l'actif pour une valeur de

2 899 416 DT sont suspendus et la station n'est pas encore entrée en exploitation.

La subvention d'investissement versée par le ministère de l'environnement et d'autres organismes sous sa tutelle au profit de la Société pour une valeur de 1 946 500 DT figure parmi les capitaux propres, et n'a pas encore subi d'amortissement.

Le 03 décembre 2019 un expert judiciaire a été désigné, après requête adressée au président du tribunal de première instance, pour effectuer le diagnostic de l'état actuel de cette station.

Le rapport d'expertise a été communiqué au cours de l'exercice 2020.

La SOTUMAG a notifié en date du 13 Novembre 2020 la résiliation du contrat au représentant légal de la société chargée du projet et a demandé de mettre la station en sa possession.

Cette dernière a notifié à la SOTUMAG une ordonnance de paiement et a entamé une action en justice devant le tribunal administratif pour l'annulation de la décision de résiliation.

En date du 24 Février 2022, le tribunal de première instance de Ben Arous a annoncé un jugement commercial qui met en cause l'ordonnance de paiement réclamé par la société chargée du projet. Ce jugement a été notifié pour cette dernière en date du 14 Juin 2022 qui a fait projeter l'affaire devant la cours d'appel.

Suite au rapport envoyé par l'administrateur délégué en date du 30 Juin 2022, le gouverneur de Ben Arous a ordonné la société chargée du projet de quitter l'espace revenant à la SOTUMAG et occupé par cette dernière illégalement.

En date du 09 janvier 2024, l'avocat chargé de l'affaire a informé la société de la nomination de trois experts. A cet effet, la société a été convoquée à une réunion de travail en date du 09 février 2024 avec les experts désignées et le représentant légal de la société chargée du projet.

De même le ministère du commerce et du développement des exportations a décidé à la fin de l'année 2024, la création d'une comité de direction afin de trouver une solution adéquate pour redémarrer le projet.

5.3- L'arrêté du 15 août 2019, modifiant le règlement général de la Bourse a rendu obligatoire pour les sociétés cotées à la bourse de Tunis, la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et la nomination de deux administrateurs indépendants.

- En ce qui concerne la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général la société n'a pas encore achevé la mise à jour son statut selon les dispositions en vigueur afin de le soumettre à une Assemblée Générale Extraordinaire.

- Concernant la nomination de deux administrateurs indépendants conformément à la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020, votre société a reçu en date du 09 Mai 2023 une notification auprès du CMF afin de l'inviter à régulariser cette situation avant la tenue de l'AGO

statuant sur l'exercice 2022 à l'effet de se conformer à la réglementation en vigueur sous peine d'encourir les sanctions prévues par les articles 40 et 82 nouveau de la loi n°94-117.

En réponse à cette notification, votre société a envoyé une lettre au CMF en date du 10 Mai 2023 pour lui expliquer sa volonté de régulariser cette situation dans les brefs délais tout en rappelant des dispositions des articles 21, 22 et 23 du décret Présidentiel n° 2022-303 du 29 mars 2022, fixant les principes relatifs au choix, à l'évaluation des performances des administrateurs représentant les participants publics et des administrateurs indépendants et à leur révocation ainsi que l'arrêté de la Cheffe du Gouvernement du 18 août 2022, fixant le calendrier modifiant la composition des conseils d'administration ou des conseils de surveillance des entreprises publiques mentionnées dans l'article 22 du décret Présidentiel n° 2022-303 du 29 mars 2022.

Votre société a reçu en date du 25 Octobre 2024 une notification auprès du CMF afin de l'inviter de publier un appel à candidature pour le poste d'administrateur indépendant.

En réponse à cette notification, votre société a envoyé une lettre au CMF en date du 30 Octobre 2024 pour lui informer qu'elle attend encore la publication des arrêtés d'applications mentionnés dans les articles 12 et 13 du décret Présidentiel n° 2022-303 du 29 mars 2022.

Tunis le 14 Août 2025

Le commissaire aux comptes

Mohamed BAHLOUL

FCC BIAT CREDIMMO 1

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le solde de liquidation de l'exercice et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 4.729.349 et un solde de liquidation positif de l'exercice de D : 580.017 et une trésorerie positive à la clôture de l'exercice de D : 352.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 38 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux fonds communs de créances et aux sociétés de gestion desdits fonds, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par

référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de créances est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de créances de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie, par les textes réglementaires en vigueur en la matière et par les dispositions du prospectus d'émission du fonds.

Conformité aux dispositions du prospectus d'émission

Courant l'année 2016, le ratio de perte nette a dépassé 7%, seuil au-dessus duquel le passage à l'amortissement accéléré des parts est préconisé. Ainsi et en application de la décision du conseil d'administration réuni le 29 mars 2017, le fonds est entré en période d'amortissement accéléré à partir du paiement trimestriel du 15 mai 2017 et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 4.1.3 du prospectus d'émission. A cet effet, toutes les parts du fonds ont été amorties à l'exception de la part résiduelle revenant à la BIAT qui s'élève, au 31 décembre 2024, à D : 1.518.711.

Par ailleurs, le conseil d'administration réuni le 21 juin 2024 a autorisé la convention de rétrocession des créances déchuës à la Banque Internationale Arabe de Tunisie. Cette convention a pour objectif l'extinction des dernières créances par la rétrocession à la « BIAT » de neuf créances déchuës figurant au niveau de l'actif du « FCC BIAT-CREDIMMO 1 » pour un prix de cession de D : 190.704 représentant le capital restant dû en principal et intérêts. Cette convention stipule que le montant à régler par la Banque Internationale Arabe de Tunisie s'élève à D : 135.216 et ce, après la déduction des montants avancés qui s'élèvent à D : 55.489.

La situation des créances objet de rétrocession est arrêtée à la date du conseil d'administration sus-visée.

Ainsi et comme il est indiqué au niveau de la note A-1 « Créances nées », le fonds ne dispose, au 31 décembre 2024, d'aucune créance titrisée.

L'article 41 du Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux sociétés de gestion des FCC ainsi que l'article 6.3.2 du prospectus d'émission de Mai 2006, prévoient l'obligation de liquidation du fonds, par la société de gestion, dans les six mois suivant l'extinction de la dernière créance figurant à l'actif.

Le conseil d'administration, réuni le 21 juin 2024, a également décidé la liquidation du fonds et la désignation de la société Tunisie Titrisation en qualité de liquidateur. Ledit conseil a décidé, en outre, de nommer M. Mohamed MZID en tant que chargé de ladite liquidation.

En date du 13 novembre 2024, la société « Tunisie Titrisation », gestionnaire du « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », a reçu la notification de la décision du Conseil du Marché Financier n°61-2024 portant agrément pour la liquidation dudit fonds.

Le conseil d'administration réuni le 10 juillet 2025 a approuvé les états financiers de liquidation dudit fonds arrêtés au 30 juin 2025, ainsi que les modalités de clôture des opérations de sa liquidation.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de créances.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 21 juillet 2025

Le Commissaire aux Comptes

FINOR

Karim DEROUCHE

BILAN AU 31/12/2024

<i>Actif</i>	<i>Note</i>	<i>31-déc-24</i>	<i>31-déc-23</i>
<i>Créances Nées</i>	<i>A-1</i>	<i>-</i>	<i>11 708,991</i>
<i>Créances Titrisées</i>		<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Créances Titrisées Douteuses en Principal</i>		<i>-</i>	<i>186 947,332</i>
<i>Créances Titrisées Douteuses en Intérêts</i>		<i>-</i>	<i>11 708,991</i>
<i>Provisions sur créances</i>		<i>-</i>	<i>- 186 947,332</i>
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	<i>A-2</i>	<i>4 488 886,288</i>	<i>3 901 646,048</i>
<i>Débiteurs divers et autres actifs</i>	<i>A-3</i>	<i>240 110,940</i>	<i>86 989,392</i>
<i>Disponibilités</i>	<i>A-4</i>	<i>352,121</i>	<i>138 566,686</i>
<i>Total des actifs</i>		<i>4 729 349,349</i>	<i>4 138 911,117</i>

<i>Passif</i>	<i>Note</i>	<i>31-déc-24</i>	<i>31-déc-23</i>
<i>Solde de liquidation cumulé de l'exercice</i>	<i>L-1</i>	<i>2 172 318,914</i>	<i>1 592 301,835</i>
<i>Solde de liquidation de départ</i>		<i>1 592 301,835</i>	<i>1 324 750,874</i>
<i>Variation du Solde de liquidation</i>		<i>580 017,079</i>	<i>267 550,961</i>
<i>Parts Emises</i>	<i>L-2</i>	<i>1 518 711,211</i>	<i>1 518 711,211</i>
<i>Part Résiduelle</i>		<i>1 518 711,211</i>	<i>1 518 711,211</i>
<i>Provisions pour risque</i>	<i>L-3</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Dépôts de garantie</i>	<i>L-4</i>	<i>1 000 374,224</i>	<i>1 000 374,224</i>
<i>Créditeurs Divers et autres passifs</i>	<i>L-5</i>	<i>37 945,000</i>	<i>27 523,847</i>
<i>Total des passifs</i>		<i>4 729 349,349</i>	<i>4 138 911,117</i>

TABLEAU DE FORMATION DU SOLDE DE LIQUIDATION

Solde de Liquidation	Note	31-déc-24	31-déc.-23
Opérations sur créances titrisées	S-1	186 947,332	-
Revenus nets des créances		-	-
Pénalité de retard / impayées		-	-
Dotation aux provisions nettes		186 947,332	-
Opérations sur parts émises nets de trésorerie	S-2	-	-
Intérêts / parts		-	-
Couvertures de risque par instrument financiers		-	-
Opérations Sur placement	S-3	431 845,214	275 765,161
Produits nets sur placement		431 845,214	275 765,161
Opérations de gestion	S-4	(38 775,467)	(8 214,200)
Charges de gestion du FCC		(37 356,054)	(8 000,000)
Autres charges d'exploitation		(1 419,413)	(214,200)
Opérations exceptionnelles		-	-
Solde de liquidation de l'exercice		580 017,079	267 550,961

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Flux de Trésorerie	31-déc-24	31-déc-23
Flux de trésorerie net provenant des créances	135 216,094	33 660,412
Acquisition de créances Principal perçu sur créances Intérêt perçus sur créances Variation Avance Technique	135 216,094	33 660,412
Flux net de trésorerie provenant des parts émises	0,000	0,000
Emission de parts Remboursement de parts Intérêts versés aux parts		
Flux de trésorerie provenant des activités de placement net	-258 494,056	43 197,354
Acquisition de valeurs mobilières Cession de valeurs mobilières	-4 482 201,305 4 223 707,249	-235 674,377 278 871,731
Flux de trésorerie sur opération de gestion	-14 936,603	-73,187
Frais de gestion bancaires Frais de gestion État retenue à la source versée	-216,200 -14 720,403	-73,187 0,000
Opérations sur Fonds de garantie	0,000	0,000
Variation nette des disponibilités de l'exercice	-138 214,565	76 784,579
Trésorerie début d'exercice Trésorerie de fin d'exercice	138 566,686 352,121	61 782,107 138 566,686

Les états financiers du fonds commun de créances ont été établis conformément au système comptable Tunisien.

Par ailleurs, vu les particularités et spécificités que présente le fonds commun de créances, le principe de l'élaboration de ses états financiers s'est basé en grande partie sur les normes et usages en vigueur en la matière.

PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables appliqués aux Fonds Communs de Créances visent à tenir compte des spécificités de ces dits fonds portant principalement sur les points suivants :

1 - Actif

1.1 – Créances nées

Le poste " Créances nées " qui figure à l'actif du bilan comprend les créances cédées par l'établissement de crédit « BIAT » dénommé ci-après le cédant.

Comptabilisation à la date d'acquisition

Les créances acquises sont enregistrées à leur valeur nominale.

L'écart entre la valeur nominale et le prix d'achat des créances, correspondant à une décote ou surcote, est inscrit à l'actif du bilan dans un compte de surcote/décote en valeur positive ou négative.

Dans le cadre de l'opération de Titrisation, il n'y a eu ni surcote ni décote, en effet, le FCC BIAT-CREDIMMO 1 a acquis les créances à leur capital restant dû.

Traitement comptable des intérêts sur créances

Les intérêts courus non échus sur les créances sont enregistrés à l'actif du fonds en créances rattachées.

Dans le tableau de formation du solde de liquidation, ils sont enregistrés en « revenus nets de créances » au prorata temporis.

Créances irrécouvrables

Le montant d'une créance devenue irrécouvrable est porté en charge, et contribue à la formation du solde de liquidation par une réduction de celui-ci.

1.2 - Comptes financiers

Les comptes financiers incluent les valeurs mobilières de placement, les instruments de trésorerie et les disponibilités.

2 - Passif

2.1 – Parts

Les parts sont enregistrées pour leur valeur nominale et présentées distinctement par types de part au passif du bilan.

Les intérêts courus sur les parts prioritaires et subordonnées, calculés conformément au règlement du fonds, sont enregistrés au passif du bilan en dettes rattachées.

Le solde de liquidation est réduit à hauteur des charges financières constatées.

2.2 – Dépôts de garantie

Les fonds reçus en dépôts de garantie, sont inscrits sur une ligne spécifique au passif du bilan intitulée « Dépôts de garantie ».

NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET LE SOLDE DE LIQUIDATION DU FONDS COMMUN DE CREANCES

Notes sur le BILAN

1.1 Notes sur l'actif

A-1/ Créances Nées

Les Créances Nées présentent un solde nul à la date du 31-12-2024. En effet, les créances déchues détenues par FCC BIAT – CREDIMMO 1 ont été rétrocédées à la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » en vertu de la convention de rétrocession de créances du 24 Juin 2024.

A-2/ Valeurs mobilières de placement

Cette classe d'actif fait référence aux placements effectués sur les comptes du fonds à savoir le compte d'accueil et le compte de réserve.

Le solde de ce poste s'élève à **4 488 886,288** détaillé comme suit

Libellé	2024
Sicav Patrimoine Obligataire sur Compte d'accueil	2 652 295,280
Sicav Patrimoine Obligataire sur Compte de réserve	1 836 591,008
TOTAL	4 488 886,288

A-3/ Débiteurs Divers et autres actifs

Ce poste représente le montant des retenues à la source non imputée sur la retenue à déclarer.

Ce poste s'élève à 240 110,940 dinars au 31-12-2024 contre 86 989,392 au 31-12-2023.

A-4/ Disponibilités

Ce poste représente les montants disponibles sur les comptes du fonds communs de créances au 31-12-2024 et réparti comme suit :

Libellé	2024	2023
Compte d'accueil	213,683	138 466,614
Compte de réserve	138,438	100,000
TOTAL	352,121	138 566,614

1.2 Notes sur le passif

L-1/ Solde de liquidation cumulé de l'exercice

Ce poste reflète le solde de liquidation cumulé atteint par le fonds commun de créances au 31-12-2024 et qui s'élève à cette même date à 2 172 318,914 dinars

	2024	2023
Solde de liquidation cumulé de l'exercice	2 172 318,914	1 592 301,835
Solde de liquidation de départ	1 592 301,835	1 324 750,874
Variation du Solde de liquidation	580 017,079	267 550,961

Pour plus d'information sur ce poste, notamment la variation du solde de liquidation, le détail est présenté au niveau des notes relatives au tableau de formation du solde de liquidation.

L-2/ Parts Emises

Ce poste de passif englobe le montant de Capital Restant Dû des parts au 31-12-2024 suite aux amortissements trimestriels opérés lors du paiement

Libellé	2024	2023
Part Résiduelle	1 518 711,211	1 518 711,211
TOTAL	1 518 711,211	1 518 711,211

L-3/ Provision pour risques et charges

Aucune provision pour risque n'a été constituée durant l'exercice 2024.

L-4/ Dépôts de garantie

Ce poste s'élève à 1 000 374,224 dinars et représente 2% du Capital Restant Dû des créances à la cession, c'est la valeur de la retenue de garantie qu'a opéré le fonds commun de créances à la date de sa création.

L-5/ Créiteurs divers et autres passifs

Ce poste s'élève au 31-12-2024 à 37 945,000 dinars contre 27 523,847 au 31-12-2023 et englobe les charges que supporte le fonds et qui sont relatives à la rémunération des bénéficiaires des commissions détaillées comme suit :

Libellé	2024	2023
Charge à payer	37 750,000	14 195,000
Intérêts échus en impayés	-	26 247.562
Recouvreur Compte d'Attente à payer	195,000	1 276,285
TOTAL	37 945,000	27 523,847

NOTES SUR LE TABLEAU DE FORMATION DU SOLDE DE LIQUIDATION

Le solde de liquidation accusé courant l'exercice 2024 s'élève à 580 017,079 dinars et se définit comme étant la différence entre les revenus nets perçus sur les créances ainsi que les produits de placement et intérêts distribués entre porteurs de parts notamment le porteur de la part résiduelle et bénéficiaires des commissions.

S-1/ Opérations sur placements nets de trésorerie

Ce poste met en évidence les produits nets réalisés par le fonds sur les placements qu'il a effectué en Bons du Trésor et les actions SICAV majoré des intérêts bancaires créditeurs.

Le détail de ses produits est détaillé comme suit :

Libellé	2024	2023
Revenus nets sur les placements	431 089,420	275 588,894
Intérêts bancaires créditeurs	755,794	176,267
TOTAL	431 845,214	275 765,161

S-2/ Opérations de Gestion

Ces opérations relèvent des rémunérations effectuées pour les différents intervenants durant l'exercice 2024 et détaillée comme suit :

Libellé	2024	2023
Charges diverses	37 356,054	8 000,000
Autres Charges d'exploitation	1 419,413	214,200
TOTAL	38 775,467	8 214,000

PRESENTATION DE FCC BIAT-CREDIMMO 1

Caractéristiques du fonds à l'émission :

Le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 » est constitué de créances titrisées entièrement saines, c'est-à-dire, qui sont ni immobilisées, ni douteuses, ni litigieuses au sens de la réglementation bancaire en vigueur. De même ces créances répondent aux critères de sélections énoncés à l'article 35 du Code des Organismes de Placements Collectifs et à l'article 6 du règlement intérieur du Fonds Commun de créances tel que présenté dans le tableau suivant :

DATE DE CONSTITUTION	22 MAI 2006
CRD TOTAL	50 019 MILLE DINARS
NOMBRE DE PRETS	1592
CRD MOYEN	31,4 MILLE DINARS
CRD MINIMUM	2,7 MILLE DINARS
CRD MAXIMUM	342,7 MILLE DINARS
TAUX MOYEN	8,41%
TAUX PONDERE	8,21%
DUREE RESIDUELLE MINIMALE	41 MOIS
DUREE RESIDUELLE MAXIMALE	171 MOIS

Caractéristiques des parts à l'émission :

Lors de sa création, le FCC BIAT-CREDIMMO 1 a émis quatre catégories de parts pour financer cette acquisition pour un montant total de 50 019 mille Dinars.

Les caractéristiques des parts sont comme suit :

	Parts P1	Parts P2	Parts S	Part R
Nombre de parts	36 000	10 000	2 500	1
Nominal. unit (en TND)	1 000	1 000	1 000	1 518 711,211
Taux d'intérêt	TMM + 0.5%	TMM + 1.2%	TMM + 2.2%	-
Date de maturité	Mai 2011	Mai 2015	Mai 2015	Février 2016
Rythme d'amortissement	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel	
Notation des parts	Aaa.tn	Aaa.tn	A3.tn	-

Les parts prioritaires sont protégées contre les risques de défaillance des débiteurs par :

- L'émission des parts subordonnées S et de la part résiduelle.
- La constitution d'un dépôt de garantie¹.
- La marge excédentaire égale à la différence positive entre le rendement des créances et le coût du passif.
- Le mécanisme des avances techniques².

Présentation des porteurs de parts du fonds :

A l'émission, le plus grand pourcentage³ des parts du fonds a été détenu par les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) suivi en deuxième position par les banques, puis les Assurances et par la suite les sociétés d'investissement.

Au 31 Décembre 2024, ce pourcentage a été brisé et toutes les parts ont été totalement amorties.

En effet, le pourcentage de détention par catégories d'investisseurs a changé en premier lieu, suite à l'amortissement complet de la part P1, et ce, depuis le paiement trimestriel du 15.02.2012, puis, encore une fois après total amortissement de la part P2 au paiement trimestriel du 15.02.2018 et finalement après l'amortissement complet de la part S, et ce, depuis le paiement trimestriel du 15.05.2018

A. NATURE, MONTANT ET POURCENTAGE DES DIVERS FRAIS ET COMMISSIONS SUPPORTES PAR LE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE :

Les recouvrements alimentant le compte d'accueil, ont permis de rémunérer chacun des intervenants de l'activité du Fonds Commun de Créances.

Par ailleurs, le fonds est tenu de payer trimestriellement et à chaque date de paiement la commission due à la société de gestion au taux de 0.4% H.T l'an du Capital Restant Dû des créances vivantes, celle due au recouvreur rémunéré au taux de 0.4% H.T l'an et celle due au dépositaire au taux égal à 0.05% H.T l'an. Le tableau suivant présente la rémunération nette en dinars de l'ensemble des intervenants :

Au 31/12/2024 aucune commission n'a été avancée puisque le FCC est totalement amorti.

B. INFORMATION PORTANT SUR LES CREANCES :

Au 31-12-2024, le portefeuille de prêts à taux variable, accordés aux personnes physiques, à des fins d'acquisition ou de construction de logement, détenus par le « FCC BIAT-CREDIMMO 1 » est totalement amorti

¹ Le fonds de réserve a été constitué à raison de 2% du montant de CRD des créances à la cession et doit être plafonné jusqu'à 3% durant les premiers paiements.

² Les avances techniques quant à elles ne doivent pas dépasser le plafond des 4.5% du montant du CRD des créances à la cession, ce plafond sera réduit à 3% une fois le compte de réserve aurait atteint son plafond.

³ Le pourcentage est établi par rapport au nombre de parts détenus par les copropriétaires.

C. INDICATEURS DE GESTION PAR RAPPORT A LA SITUATION INITIALE :

	22/05/2006	31/12/2023	Variation
Capital Restant Dû (en md)	50 019	0	50 019 100%
Nombre de prêts	1592	0	1 592 -695 prêts remboursés par anticipation dont le CRD global est de l'ordre de 9 589 mille dinars soit l'équivalent de 19.17% du CRD initial. - 37 créances déchues. - 860 créances échues.

D. INFORMATION PORTANT SUR LES PARTS :

La société de gestion a procédé au paiement des porteurs de parts prioritaires, subordonnées et résiduelle selon le détail ci-après :

Données unitaires :*Parts prioritaires P1 :*

La Part Prioritaire **P1** est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.02.2012.

Parts prioritaires P2 :

La Part Prioritaire **P2** est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.02.2018.

Parts subordonnées S :

La Part Prioritaire **S** est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.05.2018.

Part Résiduelle :

Aucun paiement des intérêts sur la part résiduelle n'a été effectué durant l'année 2024.

Le remboursement de cette part est reporté à la date du remboursement complet et sera matérialisé par le boni de liquidation.

E. INFORMATION PORTANT SUR LE FONDS DE RESERVE :

A la date de Constitution du Fonds, la Société de Gestion a retenu sur le prix de cession dû au Cédant, un montant égal à 2 % du CRD des Créances soit **1 000 mD**.

A chaque date de paiement, le fonds alimente le Fonds de réserve du reliquat restant au crédit du compte d'Accueil pour qu'il atteigne le seuil de 3% du CRD des créances soit **1 500 mD** tel que précisé dans le prospectus d'émission.

A la date du 31 Décembre 2024, le fonds de réserve reste plafonné.

F.MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES :

A la date du 31 Décembre 2024, la société de gestion du FCC BIAT-CREDIMMO 1 a procédé à la mise en jeu de garanties constituées selon les événements ci-après:

ANNEE	DATE DE DECHEANCE	NOTES
2008	31/07/2008	Mise en jeu de garantie réelle
	30/09/2008	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
2009	30/06/2009	Mise en jeu de garantie réelle
2011	31/07/2011	Mise en jeu de garantie réelle
	31/07/2011	
2013	30/04/2013	Garantie en attente de mise en jeu
	30/09/2013	Récupération partielle
2015	30/09/2015	Récupération partielle
2017	31/08/2017	Garantie en attente de mise en jeu
2020	31/03/2020	Garantie en attente de mise en jeu

G. CLAUSE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE :

Toutes les créances du **FCC BIAT-CREDIMMO 1** disposent d'une clause de remboursement anticipé.

H. COTATION DES PARTS :

A la date du 31 Décembre 2024, le Fonds Commun de Créance **FCC BIAT-CREDIMMO 1** ne dispose plus de part cotée et séjournée à la Cote de la Bourse.

En effet, la Part Prioritaire P1, est totalement amortie depuis le 15 Février 2012.

Quant à la Part Prioritaire P2, elle est totalement amortie depuis le paiement trimestriel du 15 Février 2018.

Ci-après un état récapitulant la cotation et l'amortissement des parts émises par le **FCC BIAT-CREDIMMO 1**.

Part	Date de Cotation	Cotée	Amortie
Parts Prioritaires P1	05 Janvier 2009	Oui	Oui
Parts Prioritaires P2	05 Janvier 2009	Oui	Oui

Liquidation Anticipé du Fonds :

Le Conseil d'Administration de de la Société Tunisie Titrisation réuni en date du 21 juin 2024 après avoir pris acte de l'extinction des dernières créances figurant à l'actif du fonds a décidé la liquidation par anticipation de Fonds Commun de Créances « FCC BIAT- CREDIMMO 1 ».

Par conséquent, et en application des dispositions de l'article 27 du règlement intérieur du fonds et de l'article 45 du Code des Organismes de Placement Collectif, la Société Tunisie Titrisation a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier de liquidation anticipée du fonds en date du 12 novembre 2024.

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de créances « FCC BIAT- CREDIMMO 2 », comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le solde de liquidation de l'exercice et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 2.635.652, un solde de liquidation positif de l'exercice de D : 402.500 et une trésorerie positive à la clôture de l'exercice pour D : 224.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 38 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux fonds communs de créances et aux sociétés de gestion desdits fonds, notre

responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de créances est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de créances de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie, par les textes réglementaires en vigueur en la matière et par les dispositions du prospectus d'émission du fonds.

Conformité aux dispositions du prospectus d'émission

Courant l'année 2016, le ratio de perte nette a dépassé 7%, seuil au-dessus duquel le passage à l'amortissement accéléré des parts est préconisé. Ainsi et en application de la décision du conseil d'administration réuni le 29 mars 2017, le fonds est entré en période d'amortissement accéléré à partir du paiement trimestriel du 15 mai 2017 et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 4.1.3 du prospectus d'émission.

A cet effet, toutes les parts du fonds ont été amorties à l'exception de la part résiduelle revenant à la BIAT qui s'élève, au 31 décembre 2024, à D : 1.503.290.

Par ailleurs, le conseil d'administration réuni le 21 juin 2024 a autorisé la convention de rétrocession des créances déchues à la Banque Internationale Arabe de Tunisie. Cette convention a pour objectif l'extinction des dernières créances par la rétrocession à la « BIAT » de neuf créances déchues figurant au niveau de l'actif du « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » pour un prix de cession de D : 144.611 représentant le capital restant dû en principal et intérêts. Cette convention stipule que le montant à régler par la Banque Internationale Arabe de Tunisie s'élève à D : 75.068 et ce, après la déduction des montants avancés qui s'élèvent à D : 69.543.

La situation des créances objet de rétrocession est arrêtée à la date du conseil d'administration sus-visée.

Ainsi et comme il est indiqué au niveau de la note A-1 « Créances nées », le fonds ne dispose, au 31 décembre 2024, d'aucune créance titrisée.

L'article 41 du Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux sociétés de gestion des FCC ainsi que l'article 6.3.2 du prospectus d'émission de Mai 2007, prévoient l'obligation de liquidation du fonds, par la société de gestion, dans les six mois suivant l'extinction de la dernière créance figurant à l'actif.

Le conseil d'administration, réuni le 21 juin 2024, a également décidé la liquidation du fonds et la désignation de la société Tunisie Titrisation en qualité de liquidateur. Ledit conseil a décidé, en outre, de nommer M. Mohamed MZID en tant que chargé de ladite liquidation.

En date du 13 novembre 2024, la société « Tunisie Titrisation », gestionnaire du « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », a reçu la notification de la décision du Conseil du Marché Financier n°62-2024 portant agrément pour la liquidation dudit fonds.

Le conseil d'administration réuni le 10 juillet 2025 a approuvé les états financiers de liquidation dudit fonds arrêtés au 30 juin 2025, ainsi que les modalités de clôture des opérations de sa liquidation.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de créances.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 21 juillet 2025

Le Commissaire aux Comptes

Walid BEN SALAH

BILAN

Actif	Note	31/12/2024	31/12/2023
Créances Nées	A-1	-	39 555,278
Créances Titrisées		-	223,304
Créances Titrisées Douteuses en Principal		-	223 850,661
Créances Titrisées Douteuses en Intérêts		-	13 265,347
Provisions sur créances		-	- 197 784,034
Valeurs mobilières de placement	A-2	2 517 644,288	2 259 703,722
Débiteurs divers et autres actifs		117 784,021	17 659,089
Disponibilités	A-3	223,734	45 623,131
Total des Actifs		2 635 652,043	2 362 541,220

Passif	Note	31/12/2024	31/12/2023
Solde de liquidation cumulé de l'exercice	L-1	844 400,691	441 900,508
Solde de liquidation de départ		441 900,508	258 928,705
Variation du Solde de liquidation		402 500,183	182 971,803
Parts Emises	L-2	1 503 289,903	1 503 289,903
Part Résiduelle		1 503 289,903	1 503 289,903
Intérêts courus		-	-
Provisions pour risque	L-3	-	-
Dépôts de garantie	L-4	250 016,449	250 016,449
Créditeurs Divers et autres passifs	L-5	37 945,000	167 334,360
Total des passifs		2 635 652,043	2 362 541,220

TABLEAU DE FORMATION DU SOLDE DE LIQUIDATION

Solde de Liquidation	Note	31/12/2024	31/12/2023
Opérations sur créances titrisées	S-1	197 784,034	-
Revenus nets des créances		-	-
Pénalité de retard / impayées		-	-
Dotation aux provisions		197 784,034	-
Opérations sur parts émises	S-2	-	-
Intérêt des Parts		-	-
Opérations Sur Placement nets de trésorerie	S-3	240 136,852	191 971,803
Produits nets sur placement		240 136,852	191 971,803
Opérations de gestion	S-4	- 35 420,703	- 9 000,000
Charges de gestion du FCC		- 34 354,374	- 9 000,000
Autres charges d'exploitation		- 1 066,329	-
Opérations exceptionnelles		-	-
Solde de liquidation de l'exercice		402 500,183	182 971,803

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	31/12/2024	31/12/2023
Flux de trésorerie net provenant des créances	29 933,991	-
Acquisition de créances Principal Perçue sur créances Intérêts perçus sur créances Variation Avance Technique	29 933,991	
Flux net de trésorerie provenant des parts émises	-	-
Emission de parts Remboursement de parts Intérêts versés aux parts		
Flux de trésorerie provenant des activités de placement net	- 3 323,934	23 121,742
Acquisition de valeurs mobilières cession de valeur mobilière	- 2 498 195,280 2 494 871,346	- 426 585,991 449 707,733
Flux de trésorerie sur opération de gestion	- 72 009,454	150,483
Frais de gestion bancaires Frais de gestion Etat retenue à la source versée	- - 10 286,304 - 61 723,150	150,483 - -
Opérations sur Fonds de garantie	-	-
Variation nette des disponibilités de l'exercice	- 45 399,397	23 272,225
Trésorerie début d'exercice Trésorerie de fin d'exercice	45 623,131 223,734	22 350,906 45 623,131

Les états financiers du Fonds Commun de Créances FCC BIAT-CREDIMMO 2 ont été établis conformément au Système Comptable Tunisien.

Par ailleurs, vu les particularités et spécificités que présente le fonds commun de créances, le principe de l'élaboration de ses états financiers s'est basé en grande partie sur les normes et usages en vigueur en la matière.

Indemnité

PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables appliqués aux Fonds Communs de Créances visent à tenir compte des spécificités de ces dits fonds portant principalement sur les points suivants :

1 - Actif

1.1 – Créances nées

Le poste " Créances nées " qui figure à l'actif du bilan comprend les créances cédées par l'établissement de crédit « BIAT », dénommé ci-après le cédant.

Comptabilisation à la date d'acquisition

Les créances acquises sont enregistrées à leur valeur nominale.

L'écart entre la valeur nominale et le prix d'achat des créances, correspondant à une décote ou surcote, est inscrit à l'actif du bilan dans un compte de surcote/décote en valeur positive ou négative.

Dans le cadre de l'opération de Titrisation, il n'y a eu ni surcote ni décote, en effet le **FCC BIAT-CREDIMMO 2** a acquis les créances à leur capital restant dû.

Traitement comptable des intérêts sur créances

Les intérêts courus non échus sur les créances sont enregistrés à l'actif du fonds en créances rattachées. Dans le tableau de formation du solde de liquidation, ils sont enregistrés en " revenus nets de créances " au prorata temporise.

Créances irrécouvrables

Le montant d'une créance devenue irrécouvrable est porté en charge, et contribue à la formation du solde de liquidation par une réduction de celui-ci.

1.2 - Comptes financiers

Les comptes financiers incluent les valeurs mobilières de placement, les instruments de trésorerie et les disponibilités.

2 - Passif

2.1 – Parts

Les parts sont enregistrées pour leur valeur nominale et présentées distinctement par types de part au passif du bilan.

Les intérêts courus sur les parts prioritaires et subordonnées, calculés conformément au règlement du fonds, sont enregistrés au passif du bilan en dettes rattachées.

Le solde de liquidation est réduit à hauteur des charges financières constatées.

2.2 – Dépôts de garantie

Les fonds reçus en dépôts de garantie, sont inscrits sur une ligne spécifique au passif du bilan intitulée " Dépôts de garantie ".

NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET LE SOLDE DE LIQUIDATION DU FONDS COMMUN DE CREANCES

NOTES SUR LE BILAN

1.1- Notes sur l'actif

A-1/ Créances Nées

Les Créances Nées présentent un solde nul à la date du 31-12-2024. En effet, les créances déchues détenues par FCC BIAT – CREDIMMO 2 ont été rétrocédées à la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » en vertu de la convention de rétrocession de créances du 24 Juin 2024.

A-2/ Valeurs mobilières de placement

Cette classe d'actif fait référence aux placements effectués sur les comptes du fonds à savoir le compte d'accueil et le compte de réserve.

Le solde de ce poste s'élève à **2 517 644,288** détaillé comme suit

Libellé	2024
Sicav Patrimoine Obligataire sur Compte d'accueil	2 075 566,192
Sicav Patrimoine Obligataire sur Compte de réserve	442 078,096
TOTAL	2 517 644,288

A-3/ Disponibilités

Ce poste représente les montants disponibles sur les comptes du fonds commun de créances au 31-12-2024 et réparti comme suit :

Libellé	2024	2023
Compte d'Accueil	118,383	45 461,878
Compte de Réserve	105,352	161,253
TOTAL	223,735	45 623,131

1.2- Notes sur le passif

L-1/ Solde de liquidation cumulé de l'exercice

Ce poste reflète le solde de liquidation cumulé atteint par le fonds commun de créances au 31-12-2024, et qui s'élève à **844 400,691 dinars** contre **441 900,508 dinars** au 31-12-2023.

Libellé	2024	2023
Solde de Liquidation cumulé de l'Exercice	844 400,691	441 900,508
Solde de Liquidation Départ	441 900,508	258 928,705
Variation du Solde de Liquidation	402 500,183	182 971,803

Pour plus d'information sur ce poste, notamment la variation du solde de liquidation, le détail est présenté au niveau des notes relatives au tableau de formation du solde de liquidation.

L-2/ Parts Emises

Cette classe de passif englobe le montant du capital restant dû des parts au 31-12-2024 suite aux amortissements trimestriels opérés lors du paiement ainsi que les intérêts courus sur les parts au 31-12-2024, le détail est dans le tableau ci-dessous :

	Libellé	2024	2023
Part Résiduelle		1 503 289,903	1 503 289,903
	TOTAL	1 503 289,903	1 503 289,903

L-3/ Provision pour risques et charges

Aucune provision pour risque n'a été constituée durant l'exercice 2024.

L-4/ Dépôts de garantie

Ce poste s'élève à **1 000 065,798 dinars** et représente 2% du capital restant dû des créances à la cession, c'est la valeur de la retenue de garantie qu'a opéré le fonds commun de créances à la date de sa création.

Par ailleurs, exception faite pour le fonds de réserve du FCC 2 le seuil de réserve sera maintenu à raison de 3% du capital restant dû lors de la cession et sera révisé à la baisse après amortissement des parts prioritaires P1 jusqu' à 1.5% puis à raison de 0.75% une fois les parts prioritaires P2 ont été entièrement amorties.

Au 31-12-2024, ce poste s'établit à **250 016,449 dinars** suite à l'amortissement complet de la part P1, P2, P3 et PS.

L-5/ Créiteurs divers et autres Passifs

Ce poste englobe les charges que supporte le fonds dont le détail se présente comme suit :

	Libellé	2024	2023
TVA à payer		0,000	1 104,184
Recouvreur		0,000	107 748,613
Charge à payer		37 750,000	14 000,000
Intérêts échus en impayés		0,000	13 265,347
Compte Tunisie Titrisation		195,000	195,000
Recouvreur Compte d'attente à payer		0,000	31 021,216
	TOTAL	37 945,000	167 334,360

NOTES SUR LE TABLEAU DE FORMATION DU SOLDE DE LIQUIDATION

Le solde de liquidation s'élève à la clôture de cet exercice à **402 500,183 dinars** et se définit comme étant la différence entre les revenus nets perçus sur les créances ainsi que les produits de placement et intérêts distribués entre porteurs de parts notamment le porteur de la part résiduelle et les bénéficiaires des commissions.

S-1/ Opérations sur placements nets de trésorerie

Ce poste met en évidence les produits nets réalisés par le fonds sur les placements qu'il a effectué en Bons du Trésor majoré des intérêts bancaires créditeurs.

Le détail de ces produits est détaillé comme suit :

Libellé	2024	2023
Revenus nets sur les Placements	239 432,481	191 783,699
Intérêts bancaires créditeurs	704,371	188,104
TOTAL	240 136,852	191 971,803

S-2/ Opérations de Gestion

Ces opérations relèvent des rémunérations effectuées pour les différents intervenants durant l'exercice 2023 et détaillée comme suit :

Libellé	2024	2023
Charges diverses	34 354,374	9 000,000
Autres charges	1 066,329	0,000
TOTAL	35 420,703	9 000,000

PRESENTATION DE FCC BIAT-CREDIMMO 2

Caractéristiques du fonds à l'émission :

Le Fonds Commun de créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » est constitué de créances titrisées entièrement saines, c'est-à-dire, qui sont ni immobilisées, ni douteuses, ni litigieuses au sens de la réglementation bancaire en vigueur. De même, ces créances répondent aux critères de sélections énoncés à l'article 35 du Code des Organismes de Placements Collectifs et à l'article 6 du règlement intérieur du Fonds Commun de Créances tel que présenté dans le tableau suivant:

DATE DE CONSTITUTION	28 Mai 2007
CRD TOTAL	50 003 MILLE DINARS
NOMBRE DE PRETS	1270
CRD MOYEN	39,4 MILLE DINARS
CRD MINIMUM	4 MILLE DINARS
CRD MAXIMUM	269,7 MILLE DINARS
TAUX MOYEN	8,34%
TAUX PONDERE	8,14%
DUREE RESIDUELLE MINIMALE	49 MOIS
DUREE RESIDUELLE MAXIMALE	174 MOIS

Caractéristiques des parts à l'émission :

Lors de sa création, le FCC BIAT-CRDIMMO 2 a émis cinq catégories de parts pour financer cette acquisition pour un montant total de 50 003 mille Dinars, les caractéristiques des parts sont comme suit :

	Parts P1	Parts P2	Parts P3	Parts S	Part R
Nombre de parts	30 000	10 500	4 000	4 000	1
Nominal. unit (en TND)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 503 289,903
Taux d'intérêt	TMM + 0.5%	TMM + 1%	TMM + 1.7%	TMM + 2%	-
Date de maturité	Juillet 2013	Juillet 2016	Avril 2020	Avril 2020	Janvier 2022
Rythme d'amortissement	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel	
Notation des parts	Aaa.tn	Aaa.tn	Aaa.tn	A3.tn	-

Les parts prioritaires sont protégées contre les risques de défaillance des débiteurs par :

- L'émission des parts subordonnées S et de la part résiduelle.
- La constitution d'un dépôt de garantie¹.
- La marge excédentaire égale à la différence positive entre le rendement des créances et le coût du passif.
- Le mécanisme des avances techniques².

Présentation des porteurs de parts du fonds :

Le plus grand pourcentage³ des parts du fonds est détenu par les banques soit un pourcentage de 75%, suivi en deuxième position par les Assurances avec 25%.

Au 31 Décembre 2023, ce pourcentage a été brisé et toutes les parts ont été totalement amorties

En effet, le pourcentage de détention par catégories d'investisseurs a changé en premier lieu, suite à l'amortissement complet de la part P1, et ce, depuis le paiement trimestriel du 15.08.2012, puis, encore une fois après total amortissement de la part P2 au paiement trimestriel du 15.05.2015 et finalement après l'amortissement complet de la part P3, et ce, depuis le paiement trimestriel du 15.05.2018.

A. NATURE, MONTANT ET POURCENTAGE DES DIVERS FRAIS ET COMMISSIONS SUPPORTES PAR LE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE :

Les recouvrements alimentant le compte d'accueil, ont permis de rémunérer chacun des intervenants de l'activité du Fonds Commun de Créances.

Par ailleurs, le fonds est tenu de payer trimestriellement et à chaque date de paiement la commission due à la société de gestion au taux de 0.4% H.T l'an du capital restant dû des créances vivantes, celle due au recouvreur rémunéré au taux de 0.4% H.T l'an et celle due au dépositaire au taux égal à 0.05% H.T l'an.

Au 31/12/2024 aucune commission n'a été avancée puisque le FCC est totalement amorti.

B. INFORMATION PORTANT SUR LES CREANCES :

Au 31-12-2024, le portefeuille de prêts à taux variable, accordés aux personnes physiques, à des fins d'acquisition ou de construction de logement, détenus par le « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » est totalement amorti

¹ Le fonds de réserve a été constitué à raison de 2% du montant de CRD des créances à la cession et doit être plafonné jusqu'à 3%.

² Les avances techniques quant à elles ne doivent pas dépasser le plafond des 4.5% du montant du CRD des créances à la cession, ce plafond sera réduit à 3% une fois le compte de réserve aurait atteint son plafond.

³ Le pourcentage est établi par rapport au nombre de parts détenus par les copropriétaires.

C. INDICATEURS DE GESTION PAR RAPPORT A LA SITUATION INITIALE :

	28-05-2007	31-12-2023	Variation
Capital Restant Dû (en md)	50 003		0 100.%
Nombre de prêts	1270	0	➤ 542 prêts remboursés par anticipation dont le capital restant dû global est de l'ordre de 10 417⁴ mille dinars soit l'équivalent de 20.83% du Capital Restant Dû initial. ➤ 52 créances déchuës. ➤ 676 créances échues.

D. INFORMATION PORTANT SUR LES PARTS :

La société de gestion a procédé au paiement des porteurs de parts prioritaires, subordonnées et résiduelle, selon le détail ci-après :

Données unitaires :**PARTS PRIORITAIRES P1 :**

La Part Prioritaire P1 est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.08.2012.

PARTS PRIORITAIRES P2 :

La Part Prioritaire P2 est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.05.2015.

PARTS PRIORITAIRES P3 :

La Part Prioritaire P3 est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.08.2018.

PARTS SUBORDONNEES S :

La Part Prioritaire P3 est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.11.2019.

A la date du 31 Décembre 2023, toutes les parts prioritaires et subordonnées ont été totalement amorties

PART RESIDUELLE :

Aucun paiement des intérêts sur la part résiduelle n'a été effectué durant l'année 2024.

Le remboursement de cette part est reporté à la date du remboursement complet et sera matérialisé par le boni de liquidation.

E. INFORMATION PORTANT SUR LE FONDS DE RESERVE :

A la Date de Constitution du Fonds, la Société de Gestion a retenu sur le prix de cession dû au Cédant, un montant égal à 2 % du CRD des Créances soit **1 000 mD**.

A chaque date de paiement, le fonds alimente le Fonds de réserve du reliquat restant au crédit du compte d'Accueil, pour qu'il atteigne le seuil de 3% du CRD des créances soit **1 500 mD** tel que précisé dans le prospectus d'émission.

A l'occasion de l'amortissement complet de la part prioritaire P1 en date du 15.08.2012 et aussi l'amortissement complet de la part prioritaire P2 le 15.05.2015 du FCC BIAT-CREDIMMO 2 et conformément au prospectus d'émission qui stipule que « le seuil de réserve est égal, à chaque date de versement trimestrielle en période d'amortissement normal à 3% du montant nominal des créances

⁴ Compte tenu de l'effet en principal du mois de référence.

à la date de cession jusqu'à amortissement de la part P1, à 1,5% jusqu'à amortissement de la part P2 et à 0,75% jusqu'à amortissement de la part P3 et S.... », Le seuil de réserve est amené à son nouveau seuil, à savoir 0,75% du montant nominal des créances à la date de cession soit **375 mD**.

A la date du 31 Décembre 2024, le fonds de réserve a été plafonné.

F. MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES :

A la date du 31 Décembre 2024, la société de gestion du FCC BIAT-CREDIMMO 2 a procédé à la mise en jeu des garanties constituées selon les événements ci-après :

ANNEE	DATE DE DECHEANCE	NOTES
2010	31-mars-10	Mise en jeu de garantie réelle
2011	30-nov.-11	Mise en jeu de garantie réelle
2012	31-mai-12	Mise en jeu de garantie réelle
		Récupération partielle
	30-sept.-12	Récupération partielle
2013	30-juin-13	Mise en jeu de garantie réelle
2014	31-mars-14	Récupération partielle
	30-juin-14	Mise en jeu de garantie réelle
	30-avr.-15	Garantie en attente de mise en jeu
2017	30-avr.-17	Garantie en attente de mise en jeu
	30-sept-17	Garantie en attente de mise en jeu
2019	30-avr.-19	Garantie en attente de mise en jeu
2020	31-Jan-20	Garantie en attente de mise en jeu

G. MODIFICATIONS APPORTEES AUX DOCUMENTS DE NOTATION ET AUX ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU PROSPECTUS :

A la date du 31 Décembre 2024, la notation **nationale** des parts subordonnées émises n'a pas été remise en cause par l'agence de notation Moody's et ce, **depuis Mai 2016**.

H. CLAUSE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE :

Toutes les créances du **FCC BIAT-CREDIMMO2** disposent d'une clause de remboursement anticipé.

I. COTATION DES PARTS :

A la date du 31 Décembre 2024, le Fonds Commun de Créances **FCC BIAT-CREDIMMO 2** ne dispose plus de part cotée et séjournée à la Cote de la Bourse.

- en date du 15 Août 2012 les parts prioritaires P1 ont été totalement amorties ;
- en date du 15 Mai 2015 les parts prioritaires P2 ont été totalement amorties ;
- en date du 15 Août 2018 les parts prioritaires P3 ont été totalement amorties ;

Ci-après un état récapitulatif la cotation et l'amortissement des parts émises par le FCC BIAT₁ CREDIMMO 2.

Part	Date de Cotation	Cotée	Amorti
Parts Prioritaires P1	05 Janvier 2009	Oui	Oui
Parts Prioritaires P2	05 Janvier 2009	Oui	Oui
Parts Prioritaires PS	05 Janvier 2009	Oui	Oui

Liquidation Anticipé du Fonds :

Le Conseil d'Administration de de la Société Tunisie Titrisation réuni en date du 21 juin 2024 après avoir pris acte de l'extinction des dernières créances figurant à l'actif du fonds a décidé la liquidation par anticipation de Fonds Commun de Créances « FCC BIAT- CREDIMMO 1 ».

Par conséquent, et en application des dispositions de l'article 27 du règlement intérieur du fonds et de l'article 45 du Code des Organismes de Placement Collectif, la Société Tunisie Titrisation a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier de liquidation anticipée du fonds en date du 12 novembre 2024.

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2025

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 100.656.656, un actif net de D : 100.084.035 et un bénéfice de la période de D : 1.345.522.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 49,97% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Nous attirons l'attention sur la note 6 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations émises en 2016 par la société SERVICOM qui connaît des difficultés financières. La SICAV a procédé au reclassement de la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à D : 200.000, parmi les créances d'exploitation. Aussi, elle a suspendu la constatation des intérêts et a enregistré une dépréciation intégrale du principal.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 28 juillet 2025

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2025

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	50 294 485	42 150 838	44 781 286
Obligations et valeurs assimilées		45 281 930	38 268 163	41 488 277
Titres OPCVM		5 012 554	3 882 675	3 293 009
Placements monétaires et disponibilités		50 311 227	36 044 227	23 988 646
Placements monétaires	5	43 512 671	27 919 820	20 931 119
Disponibilités		6 798 556	8 124 407	3 057 526
Créances d'exploitation	6	50 945	674 085	17 712
TOTAL ACTIF		100 656 656	78 869 150	68 787 644
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	193 563	154 658	148 726
Autres créditeurs divers	8	379 058	6 108	5 106
TOTAL PASSIF		572 621	160 766	153 832
ACTIF NET				
Capital	9	96 674 038	75 863 012	64 042 612
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieures		774	637	537
Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 409 223	2 844 735	4 590 663
ACTIF NET		100 084 035	78 708 384	68 633 811
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		100 656 656	78 869 150	68 787 644

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/04 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	10	1 014 828	1 709 614	875 409	1 623 229	3 117 669
Revenus des obligations et valeurs assimilées		753 045	1 447 831	676 634	1 424 454	2 918 894
Revenus des titres OPCVM		261 783	261 783	198 775	198 775	198 775
Revenus des placements monétaires	11	547 535	973 190	192 842	369 577	859 211
Revenus des prises en pension		189 856	374 026	451 056	724 057	1 293 829
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 752 219	3 056 830	1 519 308	2 716 863	5 270 709
Charges de gestion des placements	12	(194 156)	(358 005)	(155 251)	(299 573)	(603 943)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 558 063	2 698 825	1 364 056	2 417 290	4 666 766
Autres charges	13	(26 342)	(48 161)	(25 632)	(46 914)	(92 090)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 531 722	2 650 664	1 338 424	2 370 376	4 574 676
Régularisation du résultat d'exploitation		648 330	758 558	410 089	474 359	15 986
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 180 052	3 409 223	1 748 513	2 844 735	4 590 663
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(648 330)	(758 558)	(410 089)	(474 359)	(15 986)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		22 789	72 477	26 120	81 424	154 732
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		(208 989)	(191 510)	(170 670)	(164 829)	(115 528)
RESULTAT DE LA PERIODE		1 345 522	2 531 631	1 193 874	2 286 971	4 613 880

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2025</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2024</i>	<i>Année 2024</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	1 345 522	2 531 631	1 193 874	2 286 971	4 613 880
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	1 531 722	2 650 664	1 338 424	2 370 376	4 574 676
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		72 477	26 120	81 424	154 732
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(208 989)	(191 510)	(170 670)	(164 829)	(115 528)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(5 950 357)	(5 950 357)	(5 036 194)	(5 036 194)	(5 036 194)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	22 432 690	34 868 949	12 895 758	21 104 189	8 702 707
Souscriptions					
- Capital	61 989 021	137 053 579	84 545 792	122 031 589	256 086 820
- Régularisation des sommes non distribuables	(19 397)	7 557	(25 470)	(7 966)	(28 912)
- Régularisation des sommes distribuables	4 252 969	10 095 221	5 222 683	8 115 130	15 527 438
Rachats					
- Capital	(40 715 142)	(104 284 092)	(72 688 752)	(102 558 321)	(248 569 011)
- Régularisation des sommes non distribuables	(5 936)	(26 584)	23 616	10 384	43 780
- Régularisation des sommes distribuables	(3 068 826)	(7 976 731)	(4 182 112)	(6 486 628)	(14 357 409)
VARIATION DE L'ACTIF NET	17 827 855	31 450 224	9 053 438	18 354 965	8 280 393
ACTIF NET					
En début de période	82 256 180	68 633 811	69 654 946	60 353 419	60 353 419
En fin de période	100 084 035	100 084 035	78 708 384	78 708 384	68 633 811
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	733 900	622 213	623 170	549 111	549 111
En fin de période	940 589	940 589	738 466	738 466	622 213
VALEUR LIQUIDATIVE	106,406	106,406	106,584	106,584	110,306
TAUX DE RENDEMENT	1,52%	3,15%	1,68%	3,41%	6,79%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 JUIN 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2025 à D : 50.294.485 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2025	% Actif net
	Obligations et valeurs assimilées		43 235 023	45 281 930	45,24%
	Obligation de sociétés		21 014 163	21 685 860	21,67%
TN0007780075	ABC TUNISIE 2020-1 CB TF	196	8 170	8 205	0,01%
TN0003600582	ATB SUB 2009 TBL2	10 000	266 593	268 041	0,27%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUB 2021-02 CAT D TMM+2.9	13 500	1 080 000	1 145 189	1,14%
TN0001300607	BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	495 000	513 216	0,51%
TN0001300623	BTE 2011 CB TF 6.25%	31 000	1 085 000	1 106 105	1,11%
TN0002601011	EO STB 2008/1	6 500	208 000	210 122	0,21%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-1 A TF 10.75% 5 ANS	20 000	1 200 000	1 227 136	1,23%
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 A TF 10.70% 5 ANS	19 330	1 546 400	1 570 338	1,57%
TN1PFTZ4HEM1	HL 2025-1 A TF 10.20% 5 ANS	70 000	7 000 000	7 100 128	7,09%
TNR0O99VZUY8	TLF 2022-02 TV TMM+2.75%	10 000	600 000	635 574	0,64%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-02 TF 10.5 % 5 ANS	50 000	5 000 000	5 330 290	5,33%
TNQ8KNUQO9D7	TLF 2025-01 A TF 10% 5 ANS	20 000	2 000 000	2 024 112	2,02%
TN0003900263	UIB 2011/1 TF 6.3% CB	15 000	525 000	547 404	0,55%
	Emprunts national		15 611 560	16 601 239	16,59%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B	12 500	1 250 000	1 338 000	1,34%
TNJ1M1ZAWYG5	EMP NAT T-2 2022 -A 9.25% TF	19 000	190 000	190 578	0,19%
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT T-2 2022 -B 9.35% TF	250	20 000	20 061	0,02%
TNNI3UPDY012	EMP NAT T-2 2023 -A 9.75% TF	10 000	100 000	100 920	0,10%
TNIZ090I5G66	EMP NAT T-3 2022 -C TMM+2.40%	120 000	12 000 000	12 780 151	12,77%
TNVI299YK4C1	EMP NAT T-3 2023 -A TMM+1.7%	100 000	975 000	1 041 766	1,04%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT T-4 2022 -C TMM+2.25%	9 000	900 000	945 092	0,94%
TNGVARQJO7Y7	EMP NAT T-4 2023 -A 9.75% TF	17 656	176 560	184 671	0,18%
	Bons du trésor assimilables		6 609 300	6 994 832	6,99%

TN0008000622	BTA 10 ANS 6.3% MARS2026	2 000	1 910 800	2 022 948	2,02%
TN0008000606	BTA 12 ANS 6.7% AVRIL2028	5 000	4 698 500	4 971 884	4,97%
	Titres OPCVM		4 669 245	5 012 554	5,01%
TNKJ23DMA3N1	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	8 450	926 883	1 090 337	1,09%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	19 700	3 105 304	3 117 131	3,11%
TNOHKLD2UJQ7	FINA O SICAV	489	50 051	70 822	0,07%
TN0004200937	GO SICAV	2 923	300 087	444 843	0,44%
TN0003100617	PLACEMENT OBLIGATAIRE	1 366	144 605	143 834	0,14%
TN0003600418	SANADET SICAV	1 297	142 315	145 587	0,15%
	TOTAL		47 904 267	50 294 485	50,25%
	Pourcentage par rapport au total actifs				49,97%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2025 à D : 43.512.671 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation		Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2025	% actif net
	<u>Comptes à terme</u>		13 150 000	13 363 456	13,35%
	Placement BH au 05/02/2026 (au taux fixe de 10,74%)	350 jours	5 400 000	5 566 520	5,56%
	Placement AB au 31/10/2025 (au taux fixe de 9%)	134 jours	2 000 000	2 004 734	2,00%
	Placement AB au 08/12/2025 (au taux fixe de 8,6%)	180 jours	5 000 000	5 018 849	5,01%
	Placement BTL au 14/08/2025 (au TMM)	360 jours	260 000	274 203	0,27%
	Placement BTL au 01/06/2026 (au TMM)	361 jours	240 000	241 026	0,24%
	Placement BTL au 17/11/2025 (au TMM)	361 jours	150 000	155 726	0,16%
	Placement BTL au 10/02/2026 (au TMM)	365 jours	100 000	102 398	0,10%
	<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>		9 990 000	10 007 626	10,00%
	Pension Livrée BTL au 01/07/2025 (au taux de 8,6%)	12 jours	2 000 000	2 005 614	2,00%
	Pension Livrée BTL au 02/07/2025 (au taux de 8,6%)	12 jours	1 350 000	1 353 474	1,35%
	Pension Livrée BTL au 03/07/2025 (au taux de 8,6%)	10 jours	1 400 000	1 402 609	1,40%

TNAVLBUV6SX9 TN7OH135EY27 TN22U4JIODX1 TN6NBD4QJO06 TNYK6FYKZOE5 TNZ9919UNML8	Pension Livrée BTL au 02/07/2025 (au taux de 8,6%)	8 jours	1 200 000	1 201 944	1,20%
	Pension Livrée BTL au 03/07/2025 (au taux de 8,6%)	8 jours	2 040 000	2 042 833	2,04%
	Pension Livrée BTL au 04/07/2025 (au taux de 8,6%)	7 jours	1 000 000	1 000 922	1,00%
	Pension Livrée BTL au 07/07/2025 (au taux de 8,6%)	7 jours	1 000 000	1 000 230	1,00%
	Certificat de dépôt		19 957 135	20 141 589	20,12%
	Certificat de dépôt AB au 03/07/2025 (au taux de 8,5%)	10 Jours	4 491 520	4 498 304	4,49%
	Certificat de dépôt BTL au 10/07/2025 (au taux de 9,25%)	10 Jours	1 496 925	1 497 232	1,50%
	Certificat de dépôt AB au 27/10/2025 (au taux de 9%)	130 Jours	2 924 455	2 931 429	2,93%
	Certificat de dépôt AB au 01/07/2025 (au taux de 8,5%)	20 Jours	498 120	500 000	0,50%
	Certificat de dépôt UBCI au 30/07/2025 (au taux de 8,75%)	30 Jours	4 971 044	4 972 010	4,97%
	Certificat de dépôt BNA au 29/01/2026 (au taux de 9,99%)	350 Jours	5 575 071	5 742 615	5,74%
TOTAL			43 097 135	43 512 671	43,48%
Pourcentage par rapport au total des actifs					43,23%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2025 à D : D : 50.945 , contre un solde de D : 674.085, à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	34 004	37 598	8 601
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	11 414	600	1 600
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	630 362	1 985
Obligations SERVICOM échues non encore encaissées (1)	200 000	200 000	200 000
(Moins) Dépréciation Obligations SERVICOM (1)	(200 000)	(200 000)	(200 000)
Billet de trésorerie AETECH échu et non payé (2)	1 400 000	1 400 000	1 400 000
Remboursement par MAC SA (2)	(1 400 000)	(1 400 000)	(1 400 000)
Autres débiteurs	5 526	5 526	5 526
Total	50 945	674 085	17 712

(1) L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1^{er} octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé d'une part à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT et d'affecter d'autre part un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 13.333 actions et 6.667 actions pour la FIDELITY OBLIGATIONS SICAV.

Néanmoins, à la date prévu de remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

La FIDELITY OBLIGATIONS SICAV a reclassé la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à 200 KDT, parmi les créances d'exploitation, et a suspendu la constatation des intérêts sur cette ligne. Une dépréciation intégrale a été constatée en 2020.

(2) Billet de trésorerie émis par la société AETECH et échu le 10 juillet 2023. MAC SA a payé la SICAV l'intégralité du montant en deux tranches. La première tranche de 800 KDT, a été encaissée le 06 novembre 2023 ; et la deuxième tranche de 600 KDT, a été encaissée le 20 Juin 2024.

Les intérêts ont été décomptés sur le montant restant dû du billet de trésorerie et à partir de la date d'échéance de la première tranche soit le 10 juillet 2023, au taux nominal de 10% l'an.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/06/2025 à D : 193.563, contre D : 154.658, à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	193 563	154 658	148 726
Total	193 563	154 658	148 726

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2025 à D : 379.058, contre D : 6.108, au 30/06/2024 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance du CMF	7 768	6 108	5 106
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	371 291	-	-
Total	379 058	6 108	5 106

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 juin 2025, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	64 042 612
Nombre de titres	622 213
Nombre d'actionnaires	1 321

Souscriptions réalisées

Montant	137 053 579
Nombre de titres émis	1 331 561
Nombre d'actionnaires nouveaux	51

Rachats effectués

Montant	(104 284 092)
Nombre de titres rachetés	(1 013 185)
Nombre d'actionnaires sortants	(198)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	72 477
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(191 510)
Régularisation des sommes non distribuables	(19 027)

Capital au 30-06-2025

Montant	96 674 038
Nombre de titres	940 589
Nombre d'actionnaires	1 174

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2025 à D : 1.014.828 , contre D : 875.409 pour la même période de l'exercice 2024 se détaillant ainsi :

	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/04 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
<u>Revenus des obligations</u>	<u>353 244</u>	<u>631 791</u>	<u>207 218</u>	<u>501 048</u>	<u>1 043 424</u>
- Intérêts	353 244	631 791	207 218	501 048	1 043 424
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>399 801</u>	<u>816 040</u>	<u>469 416</u>	<u>923 407</u>	<u>1 875 470</u>
- Intérêts des BTA et emprunt national	399 801	816 040	469 416	923 407	1 875 470
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>261 783</u>	<u>261 783</u>	<u>198 775</u>	<u>198 775</u>	<u>198 775</u>
- Dividendes	261 783	261 783	198 775	198 775	198 775
TOTAL	1 014 828	1 709 614	875 409	1 623 229	3 117 669

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2025 à D : 547.535, contre D : 192.842 pour la même période de l'exercice 2024, se détaillant ainsi :

	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/04 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
Intérêts des billets de trésorerie	-	-	10 492	22 426	22 426
Intérêts des comptes à terme	150 681	273 452	118 371	237 332	482 681
Intérêts des dépôts à vue	2 227	26 740	8 100	10 570	34 606
Intérêts des certificats de dépôt	394 628	672 999	55 879	99 248	319 498
TOTAL	547 535	973 190	192 842	369 577	859 211

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025 à D : 194.156, contre D : 155.251 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2024, et se détaille ainsi :

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2025</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2024</i>	Année 2024
Rémunération de gestionnaire	194 156	358 005	155 251	299 573	603 943
TOTAL	194 156	358 005	155 251	299 573	603 943

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025 à D : 26.342, contre D : 25.632, pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent ainsi :

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2025</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2024</i>	Année 2024
Redevance du CMF	21 754	40 113	17 395	33 566	67 669
Services bancaires et assimilés	-	-	-	15	68
Commission sur pensions livrées (*)	4 188	7 648	8 237	13 333	24 353
Autres	400	400	-	-	-
TOTAL	26 342	48 161	25 632	46 914	92 090

(*) Commissions relatives à des opérations de pensions livrées calculées conformément à l'avis de Tunisie Clearing N°09/2021 du 11 janvier 2021.

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA, AMEN BANK et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK et QNB TUNISIA sont supportées par le gestionnaire.

FIDELITY SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2025

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY SICAV PLUS » pour la période allant du premier avril au 30 Juin 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.020.483.492, un actif net de D : 943.792.456 et un bénéfice de la période de D : 15.452.494.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société «FIDELITY SICAV PLUS » comprenant le bilan au 30 Juin 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « FIDELITY SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les dépôts à terme et les disponibilités représentent à la clôture de la période, 25,72% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice, 46,37% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 53,60% du total des actifs, dépassant le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

Ces dépassements s'expliquent par les opérations de rachats réalisées le 30 juin pour un montant de 74.392 KDT, figurant à cette date au passif du bilan sous la rubrique « Autres créditeurs divers », et dénouées le 1^{er} juillet 2025. Le dénouement à temps de ces opérations aurait pour effet de remettre les ratios à leurs seuils réglementaires.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 28 juillet 2025

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2025
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	473 184 608	379 449 292	417 432 936
Obligations et valeurs assimilées		426 014 898	363 991 209	394 030 570
Titres OPCVM		47 169 710	15 458 083	23 402 366
Placements monétaires et disponibilités		547 021 160	373 592 906	362 958 505
Placements monétaires	5	458 441 278	321 588 435	319 602 128
Disponibilités		88 579 882	52 004 471	43 356 377
Créances d'exploitation	6	277 723	171 205	30 583
TOTAL ACTIF		1 020 483 492	753 213 403	780 422 024
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	2 216 469	1 755 725	1 908 854
Autres créditeurs divers	8	74 474 567	61 823	269 374
TOTAL PASSIF		76 691 036	1 817 548	2 178 227
ACTIF NET				
Capital	9	911 574 833	724 998 180	724 495 991
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		32 217 622	26 397 675	53 747 806
ACTIF NET		943 792 456	751 395 855	778 243 797
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 020 483 492	753 213 403	780 422 024

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/04 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	10	9 561 196	16 958 800	6 465 915	12 466 088	26 766 021
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 649 783	15 047 387	6 388 145	12 388 318	26 688 251
Revenus des titres OPCVM		1 911 413	1 911 413	77 770	77 770	77 770
Revenus des placements monétaires	11	7 718 035	14 017 853	5 118 590	9 995 618	19 457 708
Revenus des prises en pension	12	2 036 020	4 635 521	3 659 683	6 208 246	14 788 871
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		19 315 251	35 612 175	15 244 188	28 669 952	61 012 600
Charges de gestion des placements	13	(2 216 461)	(4 195 481)	(1 755 717)	(3 302 164)	(7 052 117)
REVENU NET DES PLACEMENTS		17 098 791	31 416 694	13 488 471	25 367 788	53 960 483
Autres charges	14	(261 159)	(505 609)	(230 574)	(427 832)	(964 074)
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 837 632	30 911 085	13 257 897	24 939 956	52 996 409
Régularisation du résultat d'exploitation		1 219 993	1 306 537	1 187 826	1 457 719	751 397
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		18 057 625	32 217 622	14 445 723	26 397 675	53 747 806
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 219 993)	(1 306 537)	(1 187 826)	(1 457 719)	(751 397)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(1 408 637)	(1 427 543)	(512)	7 239	116 346
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		23 499	469 977	(21 786)	15 105	151 841
RESULTAT DE LA PERIODE		15 452 494	29 953 519	13 235 599	24 962 300	53 264 596

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/04 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	15 452 494	29 953 519	13 235 599	24 962 300	53 264 596
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	16 837 632	30 911 085	13 257 897	24 939 956	52 996 409
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(1 408 637)	(1 427 543)	(512)	7 239	116 346
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	23 499	469 977	(21 786)	15 105	151 841
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	73 094 432	135 595 139	63 923 137	112 385 804	110 931 449
Souscriptions					
- Capital	444 594 875	730 362 952	277 831 948	481 965 678	998 630 302
- Régularisation des sommes non distribuables	54 118 448	54 165 778	35 636 255	35 645 085	73 948 884
- Régularisation des sommes distribuables	(8 071 321)	15 123 968	(7 226 204)	9 831 491	41 302 965
Rachats					
- Capital	(377 760 444)	(605 426 190)	(219 418 624)	(378 676 958)	(896 032 890)
- Régularisation des sommes non distribuables	(44 768 026)	(44 813 938)	(27 998 434)	(28 005 720)	(66 366 243)
- Régularisation des sommes distribuables	4 980 898	(13 817 431)	5 098 197	(8 373 772)	(40 551 569)
VARIATION DE L'ACTIF NET	88 546 926	165 548 659	77 158 736	137 348 104	164 196 045
ACTIF NET					
En début de période	855 245 530	778 243 797	674 237 119	614 047 751	614 047 751
En fin de période	943 792 456	943 792 456	751 395 855	751 395 855	778 243 797
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	5 494 337	5 086 421	4 651 069	4 312 609	4 312 609
En fin de période	5 963 558	5 963 558	5 091 635	5 091 635	5 086 421
VALEUR LIQUIDATIVE	158,260	158,260	147,575	147,575	153,004
TAUX DE RENDEMENT	1,67%	3,44%	1,80%	3,65%	7,46%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 JUIN 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 30 avril 2018 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 20 Février 2018. Elle a été ouverte au public le 27 septembre 2018.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY SICAV PLUS est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2025 à D : 473.184.608 et se détaille ainsi :

Code	Désignation du titre	Nombre	coût	Valeur au	%
ISIN		de titres	d'acquisition	30/06/2025	Actif net
Obligations et valeurs assimilées			407 630 638	426 014 898	45,14%
Obligation de sociétés			124 766 196	128 970 749	13,67%
TN0003400330	AB SUB 2008-01 B	20 000	300 000	301 887	0,03%
TN0003400678	AB SUB 2020-03 (C) 9.4% 7 ANS	58 021	3 506 292	3 602 810	0,38%
TN0003400652	AB SUB 2020-03 A 9.% 5 ANS	6 700	133 270	137 222	0,01%
TN0003400694	AB SUB21 10 ANS TMM+2.8% B	60 000	3 600 000	3 652 340	0,39%
TNL8PGUB9C93	AB SUB23-2 5 ANS TMM+2.15% A	44 910	3 592 800	3 785 091	0,40%
TNR3ZRJWC984	AB SUB23-2 7 ANS TMM+2.4% D	130 500	13 050 000	13 765 828	1,46%
TN0003400405	AB. SUB 2010 TV TMM+0.85%	90 000	598 500	633 452	0,07%
TN0003400660	AB SB0226 9,2% AP5 TN0003400660	20 000	400 000	411 211	0,04%
TNDE9EH7SA12	AB SUB23- 5 ANS 10.05% A	11 500	920 000	969 244	0,10%
TN0007780075	ABC TUNISIE 2020-1	8 899	355 961	356 769	0,04%
TN0003600509	ATB 2007/1	50 000	1 400 000	1 411 239	0,15%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2 TF 10.35% 5 ANS	50 000	5 000 000	5 175 808	0,55%
TN0004700811	ATL 2020/1 TF 10.3%	40 000	800 000	846 596	0,09%
TN6KZZZEJ5N2	ATL 2021-1 CB 9.8% 7 ANS	20 697	1 655 760	1 715 865	0,18%

TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 CB 10.3% 7 ANS	35 000	3 500 000	3 703 065	0,39%
TNBWI945JEA5	ATL 2023-1 CB 10.7% 7 ANS	25 000	2 500 000	2 574 460	0,27%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CB 10.9% 7 ANS	60 000	6 000 000	6 369 824	0,67%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2025-1 TF 10.55% 5 ANS	30 000	2 400 000	2 423 308	0,26%
TNO6AI2ZF0D3	ATTI LEAS 2025-1 TF10.6 % 5 A	10 000	800 000	818 772	0,09%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJ LEASING 2023 5ANS 10.7	8 730	698 400	740 002	0,08%
TN0006610554	ATTIJ LEASING SUB 2020-1 TF 10	42 000	840 000	880 762	0,09%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUB 2021-02 D TMM+2.9	56 500	4 520 000	4 792 809	0,51%
TNHD4NKEWF69	BIAT SUB 2022-1 G TMM+3.45%	61 500	6 150 000	6 192 834	0,66%
TN0001300680	BTE 2019-1 CB TF 11.5%	23 000	920 000	959 885	0,10%
TN3Z8BRRN997	BTK 2024-1 TMM 2.5% 5 ANS	28 000	2 800 000	2 906 577	0,31%
TN0002601011	EO STB 2008/1	20 000	640 000	646 526	0,07%
TN0002601169	EO STB SUB 2019-1 C TF 11%	15 000	600 000	630 957	0,07%
TNMC9HTIB5A4	EO WIFAK BANK 2022-2 C 10.25%	20 000	2 000 000	2 072 789	0,22%
TN0007310501	HL 2018-2 CAT-B- TF 11.5% ...	9 500	190 000	196 034	0,02%
TN0007310568	HL 2020-03 (B) 10.3% 5 ANS	50 390	1 007 800	1 042 610	0,11%
TN0007310543	HL 2020-2 B TF 10.6% 5 ANS	82 041	1 647 003	1 730 785	0,18%
TN77U54Q5NV3	HL 2022-1 ATF 9.6.% 5 ANS	29 000	1 156 920	1 181 253	0,13%
TNJQTACHIQQ5	HL 2022-1 BTF 9.8.% 7 ANS	40 000	3 200 000	3 267 360	0,35%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-1 A TF 10.75% 5 ANS	82 000	4 916 490	5 028 084	0,53%
TNAQSF8ZD1W1	HL 2025-1 A TF 10.70% 5 ANS	80 000	6 400 000	6 499 061	0,69%
TN1PFTZ4HEM1	HL 2025-1 A TF 10.20% 5 ANS	99 500	9 950 000	10 092 364	1,07%

TN0007310576	HL SUB2021-1 A TF 10.% 5 ANS	106 250	2 125 000	2 183 219	0,23%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021SUB TF 9.8% 5 ANS -	7 300	292 000	307 429	0,03%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-02 TF10.7 % 5 ANS	20 000	1 600 000	1 665 291	0,18%
TNQYE48RCJT2	TLF 2023-02 TMM+2.5% 5 ANS	20 000	1 600 000	1 663 454	0,18%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2025-01 TF10.6 % 5 ANS	50 000	4 000 000	4 041 819	0,43%
TN0002102143	TLF SUB 2020-1 10.25% - 5 ANS	25 000	500 000	517 186	0,05%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-02 TF10.5 % 5 ANS	70 000	7 000 000	7 462 345	0,79%
TNQ8KNUQO9D7	TLF 2025-1 A TF 10% 5 ANS	95 000	9 500 000	9 614 521	1,02%

Note 4 : Portefeuille-titres (suite)

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2025	% Actif net
Emprunts national			282 864 443	297 044 149	31,47%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021-CAT-B	285 300	28 527 350	30 537 164	3,24%
TN0008000846	EMP NAT T1 2021-CAT-C	42 901	42 901 000	45 955 551	4,87%
PP TN000820	EMP NAT T1 2021 CA 8.7%	2 007	20 010	21 437	0,00%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT T1 2022 -A 8.8% TF	160 126	1 601 039	1 633 486	0,17%
TNLEGO8CKWX3	EMP NAT T1 2022 -A TMM+2.4%	2 454	22 991	24 171	0,00%
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT T1 2022 -B 8.9% TF	1 167	93 360	95 272	0,01%
TN5XXZZ454U2	EMP NAT T1 2022 -C 9.10% TF	3 510	307 125	313 557	0,03%
TNQHMI7RIBR5	EMP NAT T1 2022 -C TMM+2.65%	159 000	13 912 500	14 250 256	1,51%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT T-1 2023 -A 9.75% TF	45 652	456 520	469 593	0,05%
TNBYTZTD19Z0	EMP NAT T-1 2023 -A TMM+1.7%	3 926	36 904	38 681	0,00%
TNCGJF5TW027	EMP NAT T-1 2023 -B 9.8% TF	215	19 927	20 785	0,00%

TN3C6DVEWM76	EMP NAT T-1 2023 -B TMM+1.75%	74	6 808	7 110	0,00%
TNTKTEO5CIW5	EMP NAT T-1 2023 -C 9.95% TF	84	7 884	8 180	0,00%
TNHZAONAPWF9	EMP NAT T-1 2023 -C TMM+1.95%	5 160	516 000	530 926	0,06%
TNLI8MDN3K59	EMP NAT T-1 2024 -A 9.75% TF	46	426	448	0,00%
TN85TI1TIY25	EMP NAT T-1 2024 -C TMM+1.95%	33 000	3 300 000	3 395 457	0,36%
TN0008000887	EMP NAT T2 2021-CAT-A	1 744	16 340	17 885	0,00%
TN0008000820	EMP NAT T2 2021-CAT-A 8.7%	21 615	206 868	226 553	0,02%
TN0008000861	EMP NAT T2 2021-CAT-B	200 000	20 000 000	21 191 978	2,25%
TN0008000903	EMP NAT T2 2021-CAT-C	18 006	18 005 700	19 091 035	2,02%
TNJ1M1ZAWYG5	EMP NAT T-2 2022 -A 9.25% TF	30 904	308 601	309 594	0,03%
TNQCK0BPZ5A4	EMP NAT T-2 2022 -A TMM+2.15%	2 862	28 116	28 391	0,00%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT T-2 2022 -C 9.6% TF	41	3 359	3 371	0,00%
TN11TIB0EPV4	EMP NAT T-2 2022 -C TMM+2.40%	130 000	11 375 000	11 413 515	1,21%
TNNI3UPDY012	EMP NAT T-2 2023 -A 9.75% TF	54 876	548 642	553 687	0,06%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT T-2 2023 -A TMM+1.7%	14 352	135 726	139 033	0,01%
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT T-2 2023 -B 9.8% TF	181	16 850	17 192	0,00%
TNN50G7PX8W5	EMP NAT T-2 2023 -B TMM+1.75%	76	6 992	7 146	0,00%
TNS7ORLC1A97	EMP NAT T-2 2023 -C TMM+1.95%	50 000	5 000 000	5 046 412	0,53%
TN5WI26K4ER0	EMP NAT T-2 2024 -C 9.95% TF	250 000	25 000 000	25 256 247	2,68%
TNZBXQU5RZ91	EMP NAT T3 2021 CA 8.70% PP	143 275	1 430 347	1 491 950	0,16%
TNSUXW7EBUQ0	EMP NAT T3 2021 CA TMM+2.45% PP	4 018	37 323	40 655	0,00%
TNYZO6UGUZ33	EMP NAT T3 2021 CB 8.80% PP	3 262	325 997	340 166	0,04%
TN5QHXZ8T348	EMP NAT T3 2021 CB TMM+2.55% PP	448	41 391	45 726	0,00%
TN3QL5M1QLW6	EMP NAT T3 2021-C-C TF 8.9%	19	17 860	19 033	0,00%
TNJP2LP1CVE1	EMP NAT T3 2021-C-C TV+2.65%	30 000	30 000 000	31 560 674	3,34%
TNXNSU5ILBI2	EMP NAT T-3 2022 -A 9.25% TF	2 699	25 276	27 305	0,00%
TNIZ090I5G66	EMP NAT T-3 2022 -C TMM+2.40%	95 000	9 500 000	10 117 601	1,07%
TN0LAJZU8LX6	EMP NAT T-3 2023 -C TMM+1.95%	275 000	27 500 000	29 210 587	3,10%
TNOAYHSVTHY1	EMP NAT T-4 2022 -A 9.35% TF	5 166	48 266	50 925	0,01%
TN2MVOGUKOA5	EMP NAT T-4 2022 -A TMM+2.00%	129	1 213	1 300	0,00%
TNWRCVSYL730	EMP NAT T-4 2022 -B 9.4% TF	36	3 384	3 588	0,00%
TNEFCT8MXYZ3	EMP NAT T-4 2022 -C 9.6% TF	61	5 748	6 074	0,00%

TNVFSFLG1FH4	EMP NAT T-4 2022 -C TMM+2.25%	20 000	2 000 000	2 100 100	0,22%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT T-3 2022 -B 9.35% TF	80 000	8 013 600	8 485 369	0,90%
TN10K3C5R1G1	EMP NAT T-4 2023 -C TMM+1.95%	2 260	226 000	235 952	0,03%
TNBII1MJCEF3	EMP NAT T-4 2023 -B 9.8% TF	5 000	500 000	521 909	0,06%
TNGB6J5LA0W7	EMP NAT T-2 2024 -A 9.75% TF	600	6 000	6 060	0,00%
TNX0K9990B08	EMP NAT T-2 2024 -B 9.8% TF	20 000	2 000 000	2 020 191	0,21%
TNPDPDY2398	EMP NAT T-3 2024 -C 9.95% TF	30 000	3 000 000	3 190 386	0,34%
TN9092FJVKK8	EMP NAT T-4 2024 -B 9.8% TF	3 000	300 000	313 339	0,03%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT T-4 2024 -CC 9.95% TF	255 000	25 500 000	26 651 147	2,82%
Titres OPCVM			48 414 143	47 169 710	5,00%
TN0003400256	AMEN SICAV	26 000	1 522 612	1 539 902	0,16%
TN0006840011	FIDELITY SICAV	396 000	43 391 347	42 129 252	4,46%
TN0003900164	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	15 945	2 000 093	2 069 677	0,22%
TNDUQFATMV53	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	2 228	250 002	240 461	0,03%
TNWQZLANJ4E9	MAXULA PLACEMENT SICAV	11 366	1 250 090	1 190 418	0,13%
TOTAL			456 044 781	473 184 608	50,14%
Pourcentage par rapport au total actifs					46,37%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2025 à D : 458.441.278 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation	Période	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2025	% Actif net
Certificats de dépôt				186 116 062	190 556 716	20,19%
TNAVLBUV6SX9	- Certificats de dépôt AB 03-07-2025 (au taux de 8.5%)	10 jours		10 979 271	10 995 854	1,17%
	Certificats de dépôt AB 10-07-2025 (au taux de 8.5%)	10 jours		499 058	499 152	0,05%
TN22U4JI0DX1	Certificats de dépôt AB 27-10-2025 (au taux de 9%)	130 jours		4 874 092	4 885 714	0,52%
TN4P0YS6WSC3	Certificats de dépôt AB 30-10-2025 (au taux de 9%)	140 jours		9 242 995	9 277 874	0,98%

TNWX05IY1T74	Certificats de dépôt AB 31-10-2025 (au taux de 9%)	140 jours		9 729 469	9 764 251	1,03%
TN6NBD4QJO06	Certificats de dépôt AB 01-07-2025 (au taux de 8.5%)	20 jours		9 464 280	9 500 000	1,01%
TNEBF5C1BOT2	Certificats de dépôt BH 12-11-2025 (au taux de 10.74%)	300 jours		7 941 395	8 250 490	0,87%
TNVU0EUXMIL8	Certificats de dépôt AB 16-07-2025 (au taux de 8.5%)	30 jours		5 966 239	5 983 120	0,63%
TNVRQJUIU364	Certificats de dépôt BNA 21-01-2026 (au taux de 9.99%)	310 jours		9 366 313	9 582 993	1,02%
TNZ3N7NJUC59	Certificats de dépôt BNA 24/12/2025 (au taux de 9.99%)	320 jours		20 564 585	21 210 522	2,25%
TNMBCS0HW473	Certificats de dépôt BH 07-05-2026 (au taux de 9.5%)	330 jours		9 359 141	9 397 981	1,00%
TNH1V6B1KDL0	Certificats de dépôt BH 26-12-2025 (au taux de 10.74%)	340 jours		9 263 263	9 614 297	1,02%
TNIWP3TV4B38	Certificats de dépôt BH 05-02-2026 (au taux de 10.74%)	350 jours		4 621 821	4 763 368	0,50%
TNILJ7Y8P7E7	Certificats de dépôt BH 04-06-2026 (au taux de 9.5%)	350 jours		9 323 586	9 346 777	0,99%
TNIN4JHH9SV9	Certificats de dépôt BNA 10-02-2026 (au taux de 9.99%)	350 jours		13 937 678	14 320 114	1,52%
TNYX9K2GPCC7	Certificats de dépôt BNA 20-02-2026 (au taux de 9.99%)	350 jours		4 645 893	4 763 254	0,50%
TN8RMK48DTF7	Certificats de dépôt BH 18-12-2025 (au taux de 10.6%)	360 jours		9 233 273	9 637 934	1,02%
TN4F6AVQGPU6	Certificats de dépôt BH 04-07-2025 (au taux de 10.92%)	360 jours		18 424 811	19 986 873	2,12%
TNI4LXILI470	Certificats de dépôt BT 12-06-2026 (au taux de 9%)	360 jours		9 339 450	9 365 138	0,99%
TNDEMLTO9F65	Certificats de dépôt BT 18-05-2026 (au taux de 9%)	360 jours		9 339 450	9 411 009	1,00%

Comptes à terme

				170 700 000	173 937 318	18,43%
	-					
	Placement AB au 31/10/2025 (au taux de 9%)	141 jours		10 000 000	10 037 479	1,06%
	Placement BH au 29/12/2025 (au taux de 10.74%)	340 jours		20 000 000	20 748 563	2,20%
	Placement BH au 23/12/2025 (au taux de 10.74%)	330 jours		30 000 000	31 094 597	3,29%
	Placement BH au 05/02/2026 (au taux de 10.74%)	350 jours		13 000 000	13 400 882	1,42%
	Placement BH au 11/06/2026 (au taux de 9.5%)	360 jours		11 350 000	11 385 449	1,21%
	Placement BH au 15/06/2026 (au taux de 9.5%)	360 jours		44 350 000	44 451 580	4,71%
	Placement BT au 08/06/2026 (au taux de 9%)	363 jours		10 000 000	10 041 425	1,06%
	Placement STB au 18/11/2025 (au taux de 8.75%)	180 jours		5 000 000	5 038 356	0,53%
	Placement BNA au 11/02/2026 (au taux de 9.99%)	350 jours		27 000 000	27 738 986	2,94%

Créances sur opérations de pensions livrées

				93 540 002	93 947 244	9,95%
	Pension livrée BH au 11/08/2025 (au taux de 8.50%),	91 jours		20 000 002	20 235 452	2,14%

20 180 BTA MARS 2026					
Pension livrée BTL au 01/07/2025 (au taux de 8.60%), 88 000 emprunt national 2023 tranche 4 catégorie B	18 jours		8 800 000	8 837 315	0,94%
Pension livrée BTL au 02/07/2025 (au taux de 8.60%), 91 000 emprunt national 2023 tranche 2 catégorie B	16 jours		9 100 000	9 132 100	0,97%
Pension livrée BTL au 03/07/2025 (au taux de 8.60%), 52 500 emprunt national 2023 tranche 4 catégorie B	16 jours		5 250 000	5 267 284	0,56%
Pension livrée BTL au 03/07/2025 (au taux de 8.60%), 52 000 emprunt national 2024 tranche 1 catégorie B	15 jours		5 200 000	5 215 880	0,55%
Pension livrée BTL au 04/07/2025 (au taux de 8.60%), 86 000 emprunt national 2023 tranche 2 catégorie B	15 jours		8 600 000	8 624 243	0,91%
Pension livrée BTL au 07/07/2025 (au taux de 8.60%), 54 500 emprunt national 2024 tranche 2 catégorie B	17 jours		5 450 000	5 464 111	0,58%
Pension livrée BTL au 07/07/2025 (au taux de 8.60%), 3 000 emprunt national 2023 tranche 3 catégorie B	17 jours		300 000	300 777	0,03%
Pension livrée BTL au 02/07/2025 (au taux de 8.60%), 55 000 emprunt national 2024 tranche 2 catégorie B	8 jours		5 500 000	5 508 911	0,58%
Pension livrée BTL au 08/07/2025 (au taux de 8.60%), 95 400 emprunt national 2023 tranche 2 catégorie B	13 jours		9 540 000	9 553 412	1,01%
Pension livrée BTL au 09/07/2025 (au taux de 8.60%), 58 000 emprunt national 2023 tranche 4 catégorie B	12 jours		5 800 000	5 805 427	0,62%
Pension livrée BTL au 10/07/2025 (au taux de 8.60%), 50 000 emprunt national 2023 tranche 3 catégorie B	10 jours		5 000 000	5 001 165	0,53%
Pension livrée BTL au 11/07/2025 (au taux de 8.60%), 50 000 emprunt national 20223 tranche 3 catégorie B	11 jours		5 000 000	5 001 167	0,53%
TOTAL			450 356 063	458 441 278	48,57%
Pourcentage par rapport au total des actifs					44,92%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2025 à D : 277.723, contre un solde de D : 171.205, à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit:

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	235 421	120 286	21 427
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	36 400	2 000	4 300
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	43 954	-
Charges payées d'avance(*)	5 903	4 965	4 856
Total	277 723	171 205	30 583

(*)

Il s'agit de commissions sur le dénouement des opérations de pensions livrées, prélevées conformément à l'avis de TUNISIE CLEARING N°9-2021 du 11 janvier 2021.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/06/2025 à D : 2.216.469, contre D : 1.755.725, à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	2 216 469	1 755 725	1 908 854
Total	2 216 469	1 755 725	1 908 854

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2025 à D : 74.474.567, contre D : 61.823, au 30/06/2024 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance du CMF	82 574	61 823	66 985
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	74 391 993	-	202 389
Total	74 474 567	61 823	269 374

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 juin 2025, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	724 495 991
Nombre de titres	5 086 421
Nombre d'actionnaires	2 797

Souscriptions réalisées

Montant	730 362 952
Nombre de titres émis	5 127 621
Nombre d'actionnaires nouveaux	593

Rachats effectués

Montant	(605 426 190)
Nombre de titres rachetés	(4 250 484)
Nombre d'actionnaires sortants	(289)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 427 543)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	469 977
Régularisation des sommes non distribuables	83 203
Résultats de l'exercice clos incorporés à la VL	(A) 53 747 806
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	9 268 637

Capital au 30-06-2025

Montant	911 574 833
Nombre de titres	5 963 558
Nombre d'actionnaires	3 101

(A) Selon décision de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2025

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2025 à D : 9.561.196, contre D : 6.465.915 pour la même période de l'exercice 2024, se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2025</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2024</i>	<i>Année 2024</i>
<u>Revenus des obligations</u>	<u>2 362 415</u>	<u>4 544 098</u>	<u>1 973 147</u>	<u>3 823 882</u>	<u>8 458 091</u>
- Intérêts	2 362 415	4 544 098	1 973 147	3 823 882	8 458 091
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>5 287 368</u>	<u>10 503 289</u>	<u>4 414 998</u>	<u>8 564 436</u>	<u>18 230 160</u>
- Intérêts Emprunt national	5 287 368	10 503 289	4 414 998	8 564 436	18 230 160
<u>Revenus des OPCVM</u>	<u>1 911 413</u>	<u>1 911 413</u>	<u>77 770</u>	<u>77 770</u>	<u>77 770</u>
- Dividendes	1 911 413	1 911 413	77 770	77 770	77 770
TOTAL	9 561 196	16 958 800	6 465 915	12 466 088	26 766 021

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2025 à D : 7.718.035, contre D : 5.118.590 pour la même période de l'exercice 2024, se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2025</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2024</i>	<i>Année 2024</i>
Intérêts des comptes à terme	3 114 061	5 786 290	2 045 060	4 017 632	8 209 916
Intérêts des dépôts à vue	36 125	74 410	11 290	17 065	143 561
Intérêts des certificats de dépôt	4 567 849	8 157 153	3 062 240	5 960 921	11 104 231
TOTAL	7 718 035	14 017 853	5 118 590	9 995 618	19 457 708

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2025 à D : 2.036.020, contre D : 3.659.683 pour la même période de l'exercice 2024, se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2025</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2024</i>	Année 2024
Intérêts des prises en pension	2 036 020	4 635 521	3 659 683	6 208 246	14 788 871
TOTAL	2 036 020	4 635 521	3 659 683	6 208 246	14 788 871

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025 à D : 2.216.461, contre D : 1.755.717 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2024 et se détaille ainsi :

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2025</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2024</i>	Année 2024
Rémunération de gestionnaire	2 216 461	4 195 481	1 755 717	3 302 164	7 052 117
TOTAL	2 216 461	4 195 481	1 755 717	3 302 164	7 052 117

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025 à D : 261.159, contre D : 230.574, pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent ainsi :

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2025</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2024</i>	Année 2024
Redevance du CMF	232 822	440 702	184 424	346 866	740 769
Services bancaires et assimilés	-	-	23	81	206
Commissions sur pensions livrées (*)	27 937	64 507	46 127	80 885	222 799
Autres	400	400	-	-	-
TOTAL	261 159	505 609	230 574	427 832	964 074

(*) Commissions sur le dénouement des opérations de pensions livrées, prélevées conformément à l'avis de TUNISIE CLEARING N°9-2021 du 11 janvier 2021.

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de "FIDELITY SICAV PLUS" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,8% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA et AMEN BANK assurent la distribution des titres de FIDELITY SICAV PLUS. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK sont supportées par le gestionnaire.